

les études du CNC  
**décembre 2013**



# **l'économie des films français**

Cette étude a été réalisée par la Direction des études, des statistiques et de la prospective



Centre national du cinéma et de l'image animée

12, rue de Lübeck 75784 Paris cedex 16

Tél : 01.44.34.38.26

Fax : 01.44.34.34.55

[despro@cnc.fr](mailto:despro@cnc.fr)

[www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)

Fanny Beuré, Benoît Danard, Sophie Jardillier, Caroline Jeanneau

Avec l'assistance de Greenwich Consulting



13 rue Camille Desmoulins 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél : + 33 1 58 04 27 80

Fax : + 33 1 58 04 26 42

[www.greenwich-consulting.com](http://www.greenwich-consulting.com)

Sébastien Bardou, Solenne Blanc, Chloé Blanc, Julien Jourdan

# Sommaire

Sommaire .....	3
Objectifs et méthodologie.....	4
Lexique des principaux termes techniques utilisés.....	5
Synthèse .....	7
I. Une première analyse macro-économique.....	9
II. Création d'une base de données représentative de la diversité des films d'initiative française ....	11
III. La dispersion des coûts de production des films d'initiative française.....	11
IV. La couverture des coûts de production par les préfinancements .....	12
V. La part des coûts de production couverte par les soutiens financiers .....	13
VI. L'étalement temporel des recettes générées par les films d'initiative française .....	14
VII. L'économie des films d'initiative française du point de vue des producteurs.....	15
VIII.L'économie des films d'initiative française du point de vue des distributeurs .....	21
A. Le point de vue des distributeurs salles.....	21
B. Le point de vue des éditeurs vidéo physique et dématérialisée.....	23
Analyse détaillée .....	25
Comment évolue l'équilibre macro-économique des films français ? .....	30
Comment évolue la dispersion des coûts de production des films d'initiative française ?.....	39
Comment évoluent les recettes des films d'initiative française au fil des années ?.....	47
Comment évolue la couverture des coûts par les préfinancements des films d'initiative française ? ..	60
Quelle est la part des soutiens financiers dans le coût des films d'initiative française ? .....	66
Combien de films dégagent un solde net de production positif ?.....	73
Quels films dégagent un solde commercial positif sur la salle ? .....	90
Quels films dégagent un solde commercial positif en vidéo/VàD ? .....	97

# Objectifs et méthodologie

A l'issue des Assises pour la diversité du cinéma français organisées le 23 janvier 2013, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la communication a demandé au CNC de conduire une étude sur l'économie des films français. Cette étude essaie de faire œuvre de pédagogie autour de la question complexe de l'économie des films. Elle analyse les flux macro-économiques des films français. Elle met en lumière l'évolution des coûts de production des films français et examine les conditions de leur financement. Elle fournit une analyse micro-économique film par film afin de prendre en compte la diversité de la production cinématographique. Elle analyse, dans le détail, l'évolution des recettes commerciales des films français selon leur mode d'exploitation (salle, vidéo, VàD, étranger, TV) sur longue période. Elle évalue la part des financements à risque et l'équilibre économique des investissements réalisés par les producteurs. Enfin, elle analyse l'équilibre économique de la distribution des films en salles, en vidéo physique et en vidéo à la demande. Cette étude livre des données éclairantes pour le groupe de suivi des assises pour la diversité du cinéma.

L'ensemble des résultats chiffrés sont disponibles dans la partie analyse détaillée sous forme de graphiques.

Les travaux, pilotés par la Direction des études, des statistiques et de la prospective du CNC, ont été suivis et validés à chaque étape par un comité professionnel composé de dix personnalités (cf. liste ci-dessous). Le cabinet Greenwich Consulting a été choisi pour accompagner le CNC dans sa démarche analytique. Les travaux nécessaires à la réalisation de cette étude ont été réalisés entre avril et novembre 2013, ponctués de sept réunions du comité de pilotage qui ont permis de valider les hypothèses retenues et les méthodes de calcul des indicateurs économiques.

## Liste des membres du comité de pilotage de l'étude

- Pierre-Jean Benghozi
- René Bonnell
- Alexis Dantec
- Anne Flamand
- Colette Gervais
- Michel Gomez
- Denis Offroy
- Yann Le Quellec
- Monique Millot-Pernin
- Géraldine Segond

# Lexique des principaux termes techniques utilisés

**Avance sur recettes :** L'avance sur recettes est une aide sélective du CNC la production cinématographique.

**Crédit d'impôt :** Le crédit d'impôt pour les dépenses de production de cinéma a été créé en janvier 2004 pour inciter à la localisation de tournages de films en France et permet, sous certaines conditions, à une société de production déléguée, de déduire de son imposition une partie de ses dépenses de production (dépenses dites éligibles).

**Coût de production :** Le coût de production d'un film correspond à l'ensemble des dépenses nécessaires à la fabrication matérielle d'un film tel qu'elles sont déclarées au CNC à l'issue de la fabrication du film dans le cadre de la procédure d'agrément de production. Ces coûts sont certifiés par le commissaire aux comptes du producteur délégué en cas de demande de crédit d'impôt ou d'obtention de certaines aides sélectives du CNC.

**Coût de distribution :** Le coût de distribution d'un film correspond à l'ensemble des dépenses réalisées pour la mise sur le marché d'un film, c'est-à-dire les dépenses de marketing et de logistique d'acheminement du film dans ces différents points de « vente ». La structure et les montants des coûts de distribution sont très variables en fonction des marchés auxquels est destiné un film : salles, vidéo, VàD, TV, étranger.

**Commission :** Dans cette étude, la notion de commission correspond à la rémunération prélevée par le « distributeur » (distributeurs salles, exportateurs, éditeurs vidéo) sur les recettes du film.

**Devis :** Le devis d'un film est un chiffrage prévisionnel des dépenses de fabrication du film. Il est transmis au CNC en amont du tournage dans le cadre de l'agrément des investissements.

**Encaissement distributeur :** L'encaissement distributeur correspond à la somme hors taxes versée par l'exploitant de salles de cinéma au distributeur du film en salles, en fonction du taux de location du film négocié entre les deux partenaires.

**FIF :** Un Film d'Initiative Française est un film agréé par le CNC dont le financement est majoritairement ou intégralement français. Ces Films d'Initiative Française peuvent être coproduits avec des coproducteurs étrangers mais, dans ce cas, la part étrangère sera minoritaire.

**Films de catalogue :** Dans cette étude la notion de films dits de « catalogue » correspond aux films des années précédentes dont l'exploitation commerciale perdure. Pour les détenteurs de droits sur ces films, des recettes incrémentales peuvent donc être perçues.

**Producteur délégué :** Le producteur délégué assure la responsabilité de la production. Il prend et partage solidairement avec les coproducteurs l'initiative et la responsabilité financière, technique et artistique de la production et en garantit la bonne fin. Le producteur délégué bénéficie des droits d'exploitation du film aux termes des contrats passés avec les auteurs de l'œuvre. Il est le pivot d'une production, ainsi que le gestionnaire des droits sur l'œuvre.

**MG** : Les droits d'exploitation d'un film sur les différents marchés peuvent être cédés en amont de la production et donner lieu à des avances financières. Le minima garanti (MG) constitue une avance financière sur les recettes futures du film, avance payée par le ou les mandataire(s) (distributeurs salles, exportateurs, éditeurs vidéo, etc..) au producteur délégué en contrepartie d'une cession de droits d'exploitation du film. Un MG peut correspondre à un ou plusieurs marchés d'exploitation du film. Dans le cas où le mandat recouvre plusieurs marchés (salles, TV, vidéo, exportation), il est appelé mandat « groupés » ou « cross-collatéralisés ».

**RNPP** : Selon les pratiques contractuelles, la Recette Nette Part Producteur d'un film s'entend comme toutes les recettes hors taxes provenant de l'exploitation du film après déduction des seuls frais entraînés par l'exploitation de ce film.

**SOFICA :**

Les sociétés pour le financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel (SOFICA) constituent un instrument de financement destiné à la collecte de fonds privés consacrés exclusivement au financement de la production cinématographique et audiovisuelle. Les particuliers ayant souscrit des parts de SOFICA peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu du montant souscrit à condition de conserver leurs parts 5 ans. En contrepartie de leurs interventions, les SOFICA bénéficient de droits à recettes sur les différents supports d'exploitation des œuvres dans lesquelles elles investissent.

**Soutien mobilisé** : Dans cette étude, la notion de soutien mobilisé recouvre le soutien automatique mobilisé par le producteur, le distributeur de film en salles ou l'éditeur vidéo. Lorsqu'un film est agréé par le CNC, il va générer du soutien de manière automatique en fonction de ses performances en salles de cinéma, de ses ventes TV et de ses recettes vidéo. Ce soutien est généré pour son producteur délégué, pour son distributeur en salles et pour son éditeur vidéo. Dans le cas du producteur, ce soutien généré ne peut être mobilisé (utilisé) que pour le financement d'un nouveau film qui lui-même devra obtenir l'agrément du CNC. Le montant mobilisé par le producteur dépend donc d'une part de la somme des soutiens générés par son ou ses précédents films et du choix du producteur de mobiliser partiellement ou intégralement son soutien.

# Synthèse

A l'issue des Assises pour la diversité du cinéma français organisées le 23 janvier 2013, la ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti, a demandé au CNC de conduire une étude sur l'économie des films français.

Cette étude analyse les flux macro-économiques des films français. Elle met en lumière l'évolution des coûts de production des films français et examine les conditions de leur financement. Elle analyse, dans le détail, l'évolution des recettes commerciales des films français selon leur mode d'exploitation (salle, vidéo, VàD, étranger, TV) sur longue période. Elle évalue la part des financements à risque et l'équilibre économique des investissements réalisés par les producteurs. Enfin, elle analyse l'équilibre économique de la distribution des films en salles, en vidéo physique et en vidéo à la demande.

## **Quel équilibre macro-économique des films français ?**

Les œuvres cinématographiques françaises s'amortissent sur une durée, particulièrement longue, d'au moins dix ans. Elles génèrent des recettes bien au-delà de leur première année d'exploitation. Ainsi, 40 % des recettes des films sortis en 2004, sont générés au-delà de la première année d'exploitation. Huit ans après leur sortie en salles, 83,7 % des films français sortis en 2004 génèrent encore des recettes, que ce soit en salles, en vidéo physique ou en vidéo à la demande ou à la télévision.

La dimension patrimoniale des œuvres cinématographiques est ainsi nécessaire à l'équilibre global du secteur. Chaque année, les recettes incrémentales des films des années précédentes contribuent à l'équilibre du secteur. Sur la période 2005-2011, l'équilibre macro-économique des seuls films « frais » n'est pas atteint car les coûts de production augmentent plus rapidement que les recettes commerciales. La croissance des recettes commerciales est portée par la hausse des recettes en provenance des chaînes à péage et par les recettes à l'exportation. Les aides publiques réduisent de moitié le déficit observé sur les films « frais ». En revanche, au global, l'équilibre macro-économique général des films français est atteint grâce aux recettes des films de « catalogue ».

## **Comment évolue la dispersion des coûts de production des films français ?**

Les coûts de production des films français sont particulièrement hétérogènes. Leur dispersion se renforce. Sur la période 2004-2011, les coûts de production des films français augmentent moins que l'inflation (10,9 % en moyenne, alors que l'inflation s'élève à 12,0 %).

Le coût définitif de fabrication d'un film français est inférieur, en moyenne, de 8,9 % au premier devis établi en amont du tournage. Cet écart illustre notamment l'ajustement des dépenses de fabrication des films aux sources de financement effectivement mobilisées et porte principalement sur les imprévus.

## **Une logique de préfinancement des films français**

La production des films français s'inscrit dans une logique de préfinancement afin de limiter le risque financier assumé par le(s) producteur(s). En moyenne, sur la période 2004-2011, 85,4 % des coûts de production des films français sont couverts par des financements privés et des soutiens financiers.

Les seuls soutiens financiers (CNC, aides régionales, crédit d'impôt, Eurimages) représentent 16,6 % des coûts de production des films français en moyenne sur la période. La part des soutiens financiers dans le financement des coûts de production se réduit à mesure que le coût du film augmente. Les soutiens financiers couvrent 25,0 % des coûts de production des films à moins de 1 M€, contre 10,3 % pour les films à 15 M€ et plus. Les soutiens financiers accompagnent mieux les premiers et deuxièmes films.

### **Quelle remontée de recettes pour les producteurs ?**

L'analyse détaillée des coûts de distribution des films en salles, des minima garantis (MG) et des commissions des distributeurs montre que peu de films réalisent suffisamment de recettes pour que le(s) producteur(s) perçoit(vent) des revenus en provenance de la salle. Parmi les 619 films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2007, 13,9 % génèrent suffisamment de recettes en salles pour couvrir les coûts de distribution, la commission du distributeur et le MG. En revanche, 54,8 % des films français génèrent suffisamment de recettes sur le marché de la vidéo physique pour créer des revenus au bénéfice des producteurs ; sur le marché télévisuel, c'est le cas de 88,0 % des films.

### **Quel équilibre économique pour les producteurs investisseurs ?**

L'équation financière des films français est globalement proche de l'équilibre. Pour l'ensemble des 619 films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2007, le solde net de production est en léger déficit à -81,4 M€ sur 2 196,0 M€ d'investissements à risque soit un taux de rendement négatif de 3,7 %.

Un tiers des films français (33,8 %) sortis en salles entre 2004 et 2007 permettent à leur(s) producteur(s) de dégager un solde net de production positif. Toutefois, ce résultat cache une diversité importante de situations du point de vue des producteurs. En effet, un producteur peut bénéficier d'un solde net de production positif sur certains films et négatifs sur d'autres, les films rentables compensant ceux qui le sont moins.

### **Quel équilibre économique pour les distributeurs en salles ?**

L'équilibre économique de la branche distribution salles n'est pas atteint.

En effet, le solde commercial d'exploitation en salles des films d'initiative française sortis entre 2004 et 2007 est négatif et s'élève à -159,1 M€. Pour autant, les frais engagés pour la distribution en salles de 30,9 % de ces films sont globalement couverts par les recettes d'exploitation en salles, minima garantis inclus.

Si l'activité de distribution des films français en salles présente un solde négatif, les distributeurs de films acquièrent le plus souvent des mandats dits « groupés » ou « cross-collatérés » qui permettent de répartir le risque sur plusieurs marchés d'exploitation. Les revenus des entreprises de distribution ne s'appuient donc pas que sur l'exploitation en salles, mais également sur l'exploitation sur d'autres marchés (vidéo, vidéo à la demande, TV, export). Enfin, ces entreprises répartissent également leur prise de risque économique sur la distribution en France de films étrangers.

Il convient de rappeler que la production cinématographique est une industrie de prototype où la fabrication de chaque film est une aventure particulière. Au-delà de la démarche artistique et technique, le financement d'un film et son exploitation commerciale répondent à des exigences particulières. Si l'exploitation en salles se révèle risquée et souvent peu créatrice de revenus, il n'en demeure pas moins que la valeur économique du film se crée dans les salles obscures. La notoriété acquise par le film, son statut d'œuvre cinématographique, lui ouvre les portes d'autres marchés qui eux se révèlent souvent plus profitables.



# I. Une première analyse macro-économique

L'analyse développée dans cette partie repose sur des données macro-économiques publiées par le CNC. En raison de l'absence de certaines données, le périmètre d'analyse n'est pas constant et certaines informations ont été estimées (comme les coûts d'édition de vidéo physique). Les ventes aux chaînes de télévision sont estimées au global à partir du coût de grille cinéma de chacune d'entre elles, de leurs préachats et du nombre de films diffusés sur leur antenne en fonction de leur nationalité et de leur horaire de diffusion.

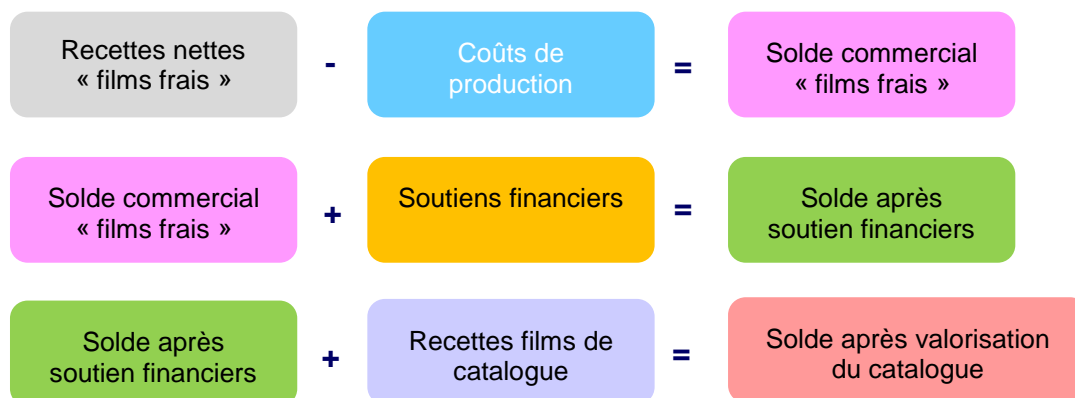
L'objectif de cette première analyse est triple : livrer une vision macro-économique des flux économiques du cinéma français, proposer une évaluation des recettes des films français sur leurs différents marchés et prendre en compte la dimension patrimoniale des films par une valorisation du catalogue.

La démarche consiste à :

- recenser l'ensemble des recettes et financements des films français de la production « fraîche » (préachats des chaînes de télévision, recettes nettes en provenance des salles, recettes nettes en provenance de la vidéo physique et dématérialisée, recettes d'exportation) ;
- en déduire les coûts de production des films pour faire apparaître un « solde commercial des films frais » ;
- y ajouter les aides publiques afin d'obtenir un « solde après soutiens financiers » ;
- enfin, y ajouter les recettes générées par les films de catalogue (ventes aux chaînes de télévision, recettes nettes en provenance des salles, recettes nettes en provenance de la vidéo physique et dématérialisée, recettes d'exportation) afin d'obtenir un « solde après valorisation du catalogue ».

Ce calcul a été effectué année par année, puis en moyenne mobile sur 3 ans afin de mettre en évidence les principales tendances.

## Flux macro-économiques du cinéma



**Calcul du solde commercial « films frais » après soutiens financiers (M€)**  
*moyenne mobile sur 3 ans*



**Calcul du solde commercial « films frais » après valorisation des films de catalogue (M€)**  
*moyenne mobile sur 3 ans*



En moyenne mobile, l'ensemble des recettes nettes des films « frais » s'élève à 509,7 M€ en 2011. Cette valeur augmente en moyenne de 3,7 % par an entre 2005 et 2011, principalement portée par la croissance des investissements des chaînes à péage (+5,6 % sur la période). La déduction des coûts de production des films fait apparaître un solde commercial négatif sur les films « frais », à -402,7 M€ en 2011 (la moyenne mobile annuelle varie entre -303,0 M€ en 2005 et -471,8 M€ en 2010). Sur la période, les coûts de production des films « frais » augmente plus vite (+4,2 % en moyenne par an) que les recettes totales (+3,7 % en moyenne par an). L'ajout des soutiens financiers réduit le déficit de moitié à -192,4 M€ en 2011 (entre -121,0 M€ en 2005 et -253,0 M€ en 2010). Les soutiens financiers affichent une augmentation de 2,4 % par an en moyenne sur la période. Cette croissance est notamment due à la montée en puissance des aides régionales et à la création du crédit d'impôt cinéma.

Les recettes nettes générées par les films de « catalogue » sont en baisse régulière (-6,8 % par an en moyenne) entre 2005 (261,0 M€) et 2011 (170,6 M€), principalement en raison de la contraction des revenus en provenance des chaînes de télévision. Il en résulte que le solde macro-économique global des films français (films frais et films de catalogue) est positif entre 2005 (139,9 M€) et 2009 (15,3 M€), puis devient négatif en fin de période à -74,3 M€ en 2010 et -21,7 M€ en 2011. En cumul sur la période d'analyse, le solde commercial des films français est équilibré mais il se détériore sur la période la plus récente.

## II. Création d'une base de données représentative de la diversité des films d'initiative française

Cette première analyse macro-économique, s'appuyant sur des sources, des périodes et des œuvres différentes selon les marchés, mérite d'être affinée afin notamment d'examiner des résultats selon des typologies de films. Pour cela, une base de données de 1 283 films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2011 (92 % des films d'initiative française sortis au cours de la période) a été constituée. Pour chacun de ces films, plus d'une centaine d'informations ont été réunies : détail du plan de financement, détail des dépenses de production, chiffrage des aides publiques perçues, détail des recettes générées sur les différents marchés (salles, vidéo physique, vidéo à la demande, télévision, international), détail des frais et commissions de distribution sur ces différents marchés. A partir de cette base de données particulièrement complète et avec l'appui du comité de pilotage, un ensemble d'indicateurs ont été élaborés afin d'appréhender l'économie des films français. L'ensemble des analyses qui suivent s'appuie sur l'exploitation de cette base de données.

## III. La dispersion des coûts de production des films d'initiative française

Les données sur le coût définitif de production des films proviennent des dossiers déposés au CNC pour l'obtention de l'agrément de production, à l'issue de la fabrication. Les devis des films sont issus des dossiers déposés pour l'agrément des investissements, en amont du tournage. Les films sont classés par année de sortie en salles.

Les films français apparaissent particulièrement dispersés au regard de leur coût de production. Entre 2004 et 2011, le coût moyen de production d'un film d'initiative française augmente de 10,9 % (+1,5 % par an en moyenne). Cette croissance est moins forte que celle de l'inflation générale, qui s'élève à +12,0 % sur la période (+1,6 % par an en moyenne). Le coût moyen d'un film s'établit à 5,69 M€ en

2011, contre 5,13 M€ en 2004. Parallèlement, le coût médian augmente de 24,4 % entre 2004 et 2011, passant de 3,27 M€ à 4,07 M€.

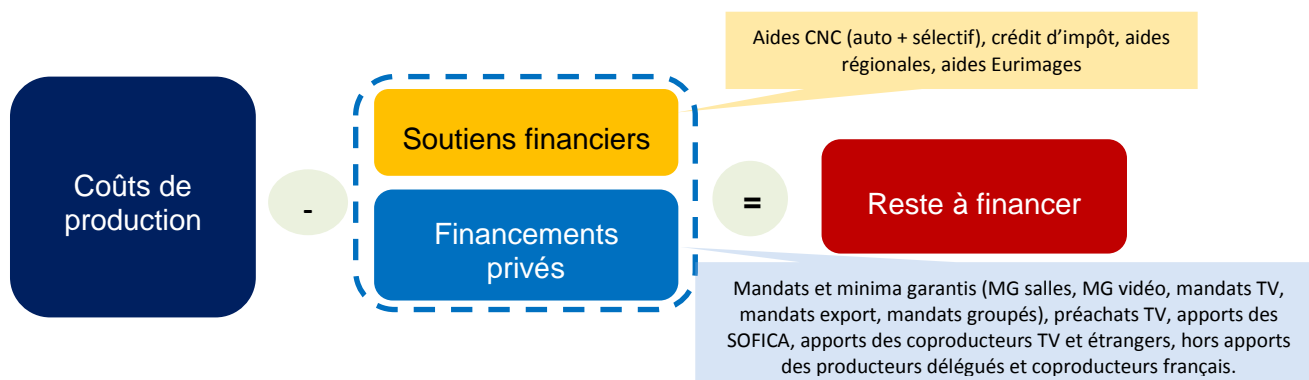
En moyenne sur la période, c'est-à-dire depuis la mise en œuvre du crédit d'impôt cinéma, le coût définitif d'un film d'initiative française (coût présenté à la commission d'agrément pour l'obtention de l'agrément de production) est inférieur de 8,9 % au devis présenté en amont du tournage pour l'obtention de l'agrément des investissements. Les coûts définitifs inférieurs aux devis, illustrent les efforts déployés par les producteurs pour maîtriser les coûts de fabrication de leurs films et, notamment, les imprévus. L'écart entre les devis et les coûts de production traduit également un ajustement des dépenses de fabrication des films en fonction des sources de préfinancements mobilisées. Cet écart varie entre -4,3 % (en 2004) et -11,6 % (en 2006). Il s'établit à -10,0 % en 2011. Il est très variable selon le niveau du coût définitif du film : pour l'ensemble des films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2011, le coût définitif est, en moyenne, inférieur au devis de 14,0 % pour les films à moins de 1 M€, de 14,1 % pour les films entre 1 M€ et 2,5 M€, de 12,1 % pour les films entre 2,5 M€ et 4,0 M€, de 9,0 % pour les films entre 4 M€ et 7 M€, de 9,2 % pour les films entre 7 M€ et 15 M€ et de 5,5 % pour les films à 15 M€ et plus. L'écart, exprimé en pourcentage, entre devis et coût de production est ainsi proportionnellement plus faible pour les films à coût élevé. Sur la période, la dispersion des coûts de production des films français augmente.

#### IV. La couverture des coûts de production par les préfinancements

Les données par film sur les financements privés proviennent des dossiers déposés au CNC pour l'obtention de l'agrément des investissements ou de l'agrément de production quand l'agrément des investissements n'est pas requis. A l'exclusion des mandats et minima garantis, ces données sont consolidées par des vérifications auprès des différents financeurs. Les données par film sur les aides publiques sont issues des différents services du CNC et des informations collectées auprès des régions.

L'analyse de la couverture des coûts de production d'un film consiste à évaluer la valeur restant à financer après la prise en compte des financements privés (mandats et minima garantis, préachats de chaînes de télévision, apports des SOFICA, apports en coproduction des chaînes de télévision et des coproducteurs étrangers) et des soutiens financiers (soutien automatique mobilisé en production, aides sélectives du CNC, crédit d'impôt, aides régionales, aides Eurimages) qui couvrent une partie de ces coûts. L'objectif est donc d'apprécier le « reste à financer » selon des typologies de films et de mesurer le nombre de films pour lesquels le « reste à financer » atteint certains seuils. Ce reste à financer correspond, pour le producteur délégué, au risque qu'il assume à l'issue de la fabrication du film. Au-delà de ce rôle financier, le producteur délégué assure surtout la garantie de bonne fin de la production du film, c'est-à-dire la responsabilité du processus de fabrication du film, qui peut parfois se révéler particulièrement complexe.

## Couverture des coûts de production



En moyenne, les soutiens financiers et les financements privés couvrent 85,4 % du coût de production d'un film d'initiative française sorti entre 2004 et 2011. Ce taux varie entre 82,1 % en 2008 et 90,1 % en 2009.

Il est dépendant du niveau de coût des films. En effet, sur la période 2004-2011, les coûts de production sont couverts, en moyenne, à 49,5 % pour les films à moins de 1 M€ et à 84,8 % pour les films à 15 M€ et plus. C'est pour les films dont le coût se situe entre 7 M€ et 15 M€ que le « reste à financer » est le plus faible à 9,7 % du coût de production.

Les soutiens financiers et les financements privés couvrent, en moyenne, 86,7 % des coûts pour un film de fiction sorti entre 2004 et 2011, contre 82,1 % pour un film d'animation et 52,8 % pour un film documentaire. Ces derniers apparaissent ainsi moins préfinancés.

Le « reste à financer » apparaît, en moyenne, plus important pour les premiers films (19,5 % des coûts de production pour les premiers films sortis entre 2004 et 2011) que pour les deuxièmes films (12,9 %) ou les autres films (13,4 %).

Le crédit d'impôt contribue naturellement à une meilleure couverture des coûts de production. En effet, le « reste à financer » moyen s'élève à 11,8 % du coût de production pour un film bénéficiaire du crédit d'impôt, contre 18,8 % du coût pour un film non bénéficiaire.

De la même façon, l'existence d'un minimum garanti, quels que soient les modes d'exploitation couverts, la présence d'une chaîne de télévision en clair ou d'une SOFICA parmi les financeurs garantissent une plus large couverture des coûts de production.

## V. La part des coûts de production couverte par les soutiens financiers

Les soutiens financiers (aides automatiques et sélectives du CNC, crédit d'impôt, aides régionales, aides Eurimages) couvrent, en moyenne, 16,6 % des coûts de production de l'ensemble des films d'initiative française sortis entre 2004 et 2011 (15,6 % en 2011). Les mobilisations de soutien automatique à la production permettent de financer 7,8 % de ces coûts. Parallèlement, le crédit d'impôt représente, en moyenne, 4,5 % des coûts de production (films avec ou sans CIC) et les aides régionales 1,6 % (films bénéficiaires ou non).

La part des soutiens financiers dans le financement des coûts de production se réduit à mesure que le coût du film augmente. En effet, sur le périmètre des films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2011, les soutiens financiers couvrent 25,0 % du coût de production des films à moins de 1 M€, 29,9 % du coût des films entre 1 M€ et 2,5 M€, 21,7 % du coût des films entre 2,5 M€ et 4 M€, 17,3 % du coût des films entre 4 M€ et 7 M€, 16,6 % du coût des films entre 7 M€ et 15 M€ et 10,3 % du coût des films à 15 M€ et plus. De plus, si la part du soutien automatique apparaît plus importante pour les films à budget élevé (4,1 % des coûts pour les films à moins de 1 M€ et 8,8 % des coûts pour

les films à budget entre 7 M€ et 15 M€), celle des autres aides, notamment les aides sélectives du CNC et les aides régionales, favorisent les films à petit budget. Les aides sélectives du CNC et les aides régionales couvrent respectivement 12,5 % et 5,4 % des coûts de production des films à moins de 1 M€, contre 0,1 % et 0,2 % des coûts de production des films à 15 M€ et plus.

Parallèlement, les soutiens financiers sont globalement plus favorables aux films de fiction, dont ils couvrent, en moyenne, 16,9 % du coût de production, qu'aux films d'animation (14,1 %) ou qu'aux films documentaires (13,2 %). De même, ils accompagnent mieux les premiers films (les soutiens financiers couvrant 18,2 % des coûts de production) et les deuxièmes films (17,7 %) que les autres films (15,6 %).

## VI. L'étalement temporel des recettes générées par les films d'initiative française

Les données par film sur les recettes en provenance de la salle sont issues des déclarations de recettes transmises au CNC par les exploitants. Elles correspondent aux encaissements hors TVA des distributeurs de films en salles.

Les données par film sur les recettes en vidéo physique proviennent des documents justificatifs fournis par les éditeurs vidéo au CNC. Pour quelques films pour lesquels ces informations manquaient, les recettes brutes d'édition vidéo ont été estimées en fonction des volumes de vente enregistrés par l'institut GfK multipliés par les recettes moyennes éditeurs émanant des déclarations.

Les données par film sur les recettes en vidéo à la demande ont été fournies par GfK pour les films sortis entre 2009 et 2011. Pour les films antérieurs, elles ont été considérées comme nulles en l'absence de source d'information.

Les données par film sur les ventes aux chaînes de télévision ont fait l'objet d'une évaluation individuelle basée sur plusieurs sources d'information : d'une part un recensement exhaustif des diffusions ayant eu lieu sur les chaînes nationales en clair, Canal+ et TPS Star, d'autre part une connaissance des prix d'achat de diffusion à partir des données déclarées par les producteurs dans le cadre du soutien « antenne ».

L'analyse de l'économie des films français passe naturellement par l'examen des recettes générées sur les différents marchés d'exploitation des œuvres : salles, vidéo physique, vidéo à la demande, chaînes de télévision. L'une des premières questions de l'amortissement des coûts de fabrication des films repose en effet sur l'étalement de ces recettes dans le temps, notamment pour les films les plus anciens qui bénéficient d'une exploitation prolongée.

Globalement, les œuvres cinématographiques s'amortissent sur une durée particulièrement longue au regard des différents marchés d'exploitation. En moyenne, un film d'initiative française sorti en 2004 génère 59,8 % de ses recettes domestiques au cours de sa première année d'exploitation et 83,0 % au cours des quatre premières années. La cinquième année marque le début de la seconde vie de ces films puisqu'elle génère 7,3 % des recettes totales en moyenne, contre 3,4 % pour la quatrième année et 3,2 % pour la sixième année. Après huit ans d'exploitation, et même si ces recettes peuvent être marginales, 31,9 % des 160 films sortis en 2004 génèrent encore des recettes en provenance des salles, 68,1 % des recettes en provenance du marché de la vidéo et 28,1 % des recettes issues de la diffusion télévisuelle.

Sur cinq ans de vie, 67,2 % des recettes domestiques sont générées dès la première année et 83,7 % au cours des deux premières années pour l'ensemble des films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2007. La concentration des recettes en début d'exploitation est fortement corrélée au niveau de coût de production des films. Les recettes domestiques sont plus étalées dans le temps

pour les films à petit budget : 39,9 % des recettes à cinq ans sont générées dès la première année pour les films à moins de 1 M€, contre 72,6 % pour les films au budget compris entre 7 M€ et 15 M€ et 73,8 % pour les films au budget supérieur à 15 M€. L'étalement des recettes dans le temps dépend également du genre des films. Si les films de fiction génèrent davantage de recettes (69,7 %) que les films d'animation (46,7 %) ou les films documentaires (45,5 %) dès la première année, cet écart s'atténue sensiblement après deux ans pendant lesquels les films de fiction génèrent 83,7 % de leurs recettes, contre 88,3 % pour les films d'animation et 77,0 % pour les films documentaires.

## VII. L'économie des films d'initiative française du point de vue des producteurs

Dans cette partie, le terme de producteur recouvre l'ensemble des investisseurs intéressés aux recettes : les producteurs délégués, les coproducteurs français ou étrangers, les SOFICA, les chaînes de télévision et autres financeurs pour leurs investissements en coproduction. En effet, la répartition des apports de chaque financeur ou type de financeurs, de même que les modalités de répartition des remontées de recettes, contractualisées pour chaque film, n'ont pas pu être modélisées. Cette étude restitue donc des informations sur l'économie des films du point de vue de l'ensemble des producteurs ainsi défini au regard de l'exploitation commerciale de chaque film. L'approche retenue dans cette partie est une comparaison entre les coûts et les recettes du film. Afin de conserver une cohérence méthodologique avec l'analyse sur les distributeurs (salles et vidéo), les frais de production sont soustraits des coûts de production. Les éléments de cette partie n'ont donc pas vocation à évaluer la situation économique des sociétés de production cinématographique.

Dans l'analyse qui suit et par convention, seul le soutien mobilisé par le producteur délégué est pris en compte dans les aides publiques. Le soutien producteur généré est exclu car son imputation est à venir et n'assure pas le financement de la fabrication du film générateur.

Les données par film sur les coûts et les frais de production proviennent des dossiers déposés au CNC pour l'obtention de l'agrément de production, après tournage.

Du point de vue des producteurs investisseurs, le terme étant entendu au sens large d'investisseur intéressé aux recettes, la première étape pour l'évaluation économique de l'activité consiste à appréhender le coût du film qui doit être amorti sur les différents marchés d'exploitation.

### Reste à financer



Au global, pour l'ensemble des 619 films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2007 le reste à financer après prise en compte des aides publiques s'élève à 2 196,0 M€. Les films sortis en salle après 2007 ont été exclus de cette partie de l'analyse car leur durée de vie est insuffisante à ce jour et donc leurs recettes commerciales incomplètes. Les films de la période 2004 à 2007, ont retenu car au moins 90 % de leurs recettes commerciales sont connues.

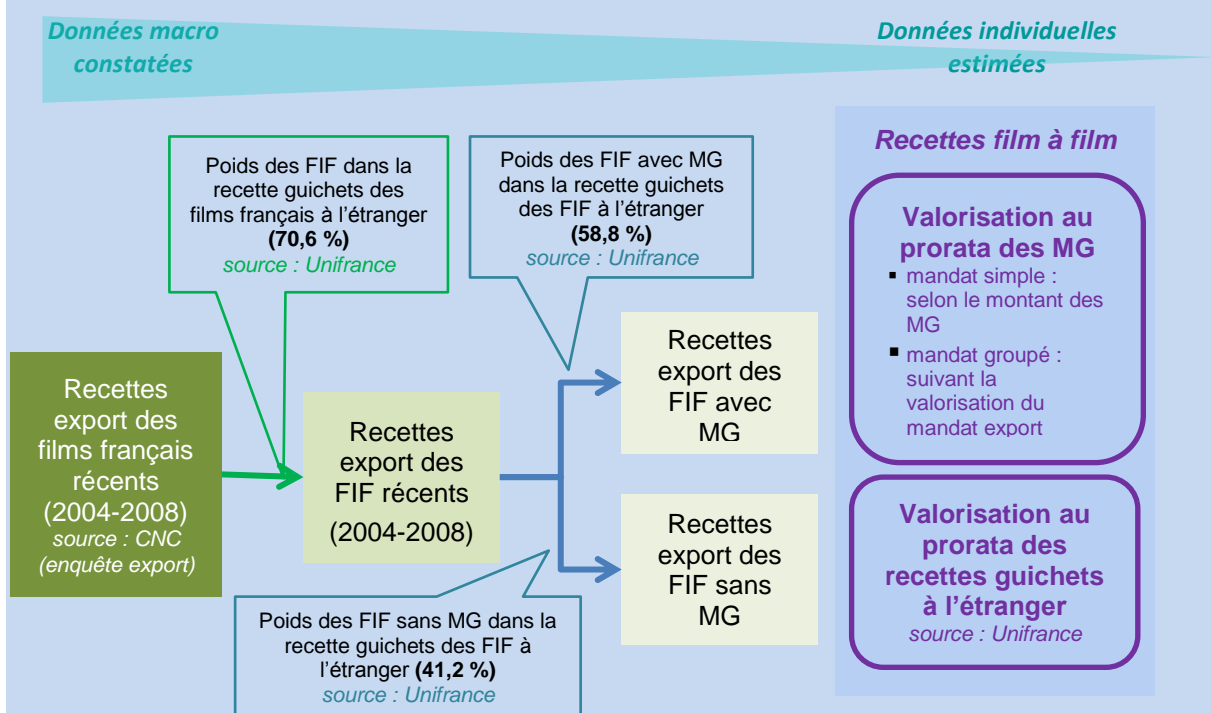
Les recettes en provenance de la salle sont issues des déclarations de recettes transmises au CNC par les exploitants. Elles correspondent aux encaissements destinés aux distributeurs, hors TVA. Les données par film sur les coûts de distribution en salles sont issues d'une enquête menée chaque année par le CNC. Les commissions retenues par les distributeurs en salles ont été estimées à 30 % des encaissements salles si le film a bénéficié d'un minimum garanti pour son exploitation en salles, à 25 % des encaissements salles sinon.

Les données par film sur les recettes en vidéo à la demande ont été fournies par GfK pour les films sortis en salles entre 2009 et 2011. Pour les films antérieurs, elles ont été considérées comme nulles en l'absence de source d'information. Les frais d'édition et les commissions vidéo ont été estimés à 50 % des recettes éditeurs pour la vidéo physique et à 40 % de la recette finale pour la vidéo à la demande.

Les commissions sur les ventes aux chaînes de télévision ont été estimées à 10 % du montant des ventes pour les chaînes nationales historiques gratuites, à 15 % pour Arte et les nouvelles chaînes de la TNT gratuite et à 20 % pour les chaînes payantes.

Les recettes d'exportation des films français ne sont disponibles que sous forme macro-économique. Afin de répartir film par film ces données globales, des clés de répartition ont été utilisées en fonction des recettes guichets à l'étranger de chaque film français et des montants de MG export observés par film. Les frais et commissions d'exportation ont été estimés à 20 % de la recette.

### Estimation des recettes d'exportation film à film

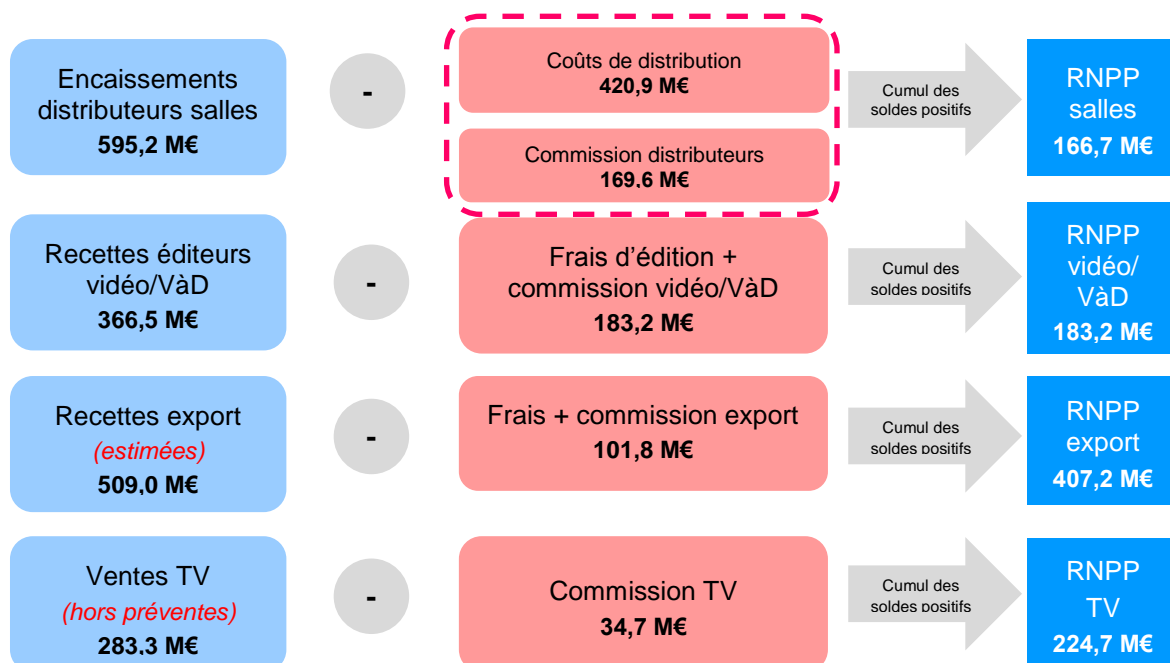




La deuxième étape consiste à évaluer, pour chaque film, la part de recette générée par chaque mode d'exploitation, part qui est perçue par les producteurs investisseurs (toujours au sens large du terme). Pour chaque marché d'exploitation et chaque film, est ainsi calculée la recette nette part producteur (RNPP), c'est-à-dire la recette hors taxes provenant de l'exploitation du film après déduction des frais entraînés par cette exploitation.

Pour chaque film et chaque marché, la RNPP est positive quand le solde de la soustraction décrite ci-contre est positif. S'il est négatif, la RNPP est nulle (aucune recette n'est perçue par les producteurs).

### Calcul des recettes nettes parts producteurs (RNPP)



Pour l'ensemble des 619 films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2007, la RNPP salles s'élève à 166,7 M€. Elle est positive pour 131 films (21,2 %). La RNPP vidéo / VàD s'établit à 183,2 M€ et 545 films génèrent des recettes pour les producteurs (soit 88,0 % de l'ensemble des films analysés, les autres n'ayant pas été exploités en vidéo ou en VàD). Le marché de l'exportation dégage une RNPP globale estimée à 407,2 M€, qui concerne 485 films (78,4 % des films analysés, les autres n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation à l'étranger). Enfin, l'exploitation télévisuelle génère une RNPP totale de 224,7 M€ portée par 554 films (89,5 % des films analysés, les autres n'ayant pas été vendus aux chaînes de télévision).

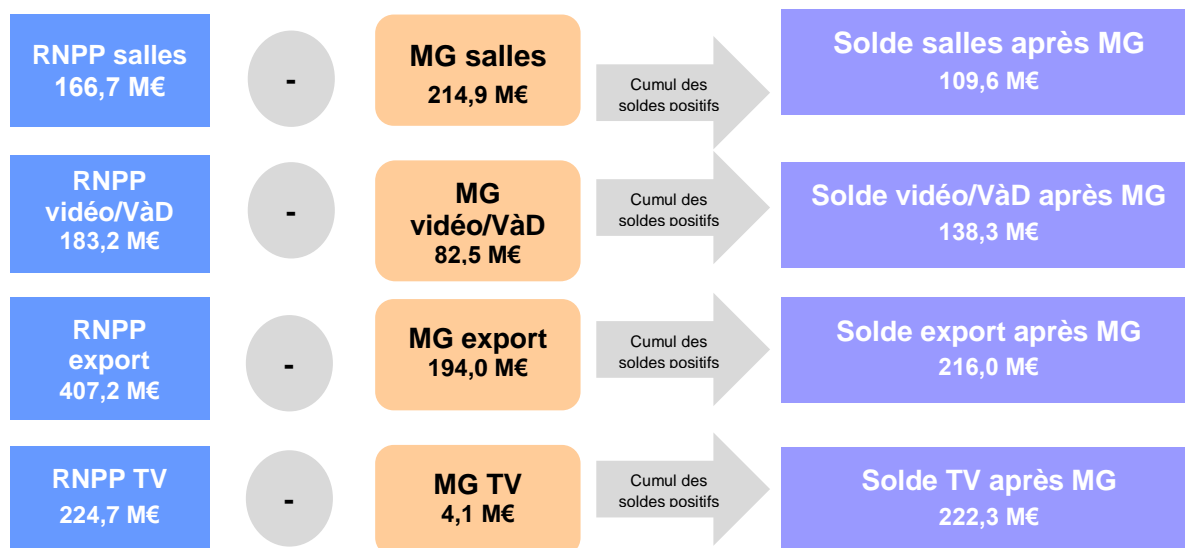
Les données par film sur les minima garantis sont issues des dossiers déposés pour l'agrément des investissements, en amont du tournage.

Dans le financement de la production cinématographique, il existe des mandats dits « groupés » ou « cross-collatérés », qui couvrent plusieurs catégories de droits d'exploitation sans attribuer de valeur à chaque type de droits. Ces mandats permettent notamment à leurs détenteurs de mutualiser le risque sur plusieurs marchés et de multiplier les opportunités de ressources. Dans cette partie, les mandats « cross-collatérés » sont affectés au premier marché concerné. Si le mandat n'est pas couvert par le premier marché, la partie restante est basculée sur le marché qui suit. Une comptabilisation en « cascade » de ces mandats est donc réalisée. Les marchés ont été considérés dans l'ordre suivant : salle, vidéo, export, télévision.

Par convention, pour l'analyse dans le cadre de cette étude, il est considéré que les distributeurs, quel que soit le (ou les) mode(s) d'exploitation dont ils ont acquis le mandat, recouvrent le minimum garanti (MG) consenti aux producteurs avant reversement de la part revenant à ces derniers.

Un « solde de recettes après MG » pour les producteurs peut ainsi être calculé. Comme pour la RNPP, ce solde peut être positif (les producteurs perçoivent des recettes) ou négatif (c'est-à-dire nul pour les producteurs qui ne perçoivent aucune recette).

### Calcul des soldes après MG

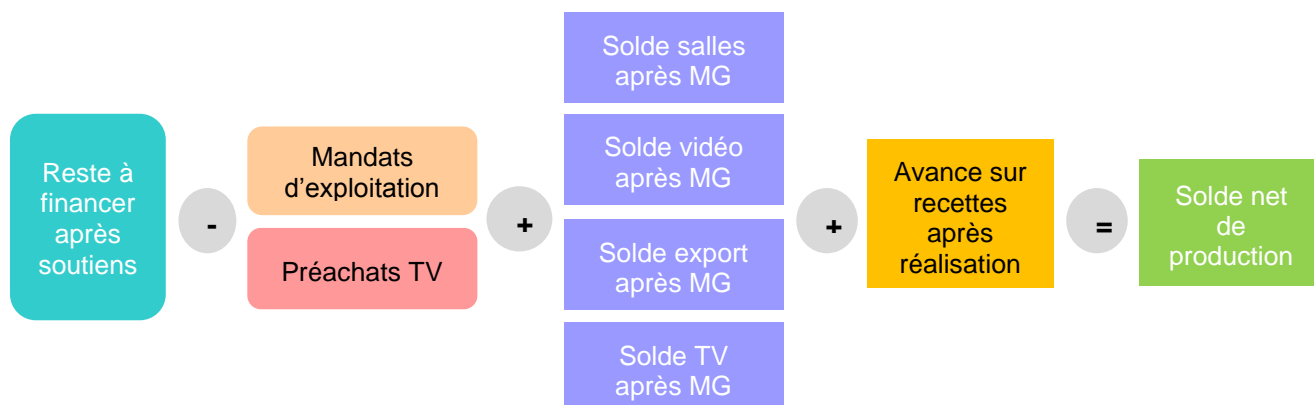


Parmi les 619 films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2007, le solde de recettes en provenance des salles après MG est positif pour 86 films (13,9 % du total) et atteint la valeur cumulée de 109,6 M€. Le « solde vidéo / V à D après MG » s'élève à 138,3 M€ et concerne 339 films, soit 54,8 % de l'ensemble. Les recettes d'exportation génèrent un solde après MG de 216,0 M€, positif pour 470 films (75,9 %). Enfin, la diffusion télévisuelle dégage un solde après MG de 222,3 M€ issu de l'exploitation de 545 films (88,0 %).

Pour un film générant un « solde salles » positif après MG, le montant moyen de ce solde s'élève à 1,27 M€ par film. Parallèlement, pour un film générateur de recettes après prise en compte des MG, le « solde vidéo / V à D » moyen est de 0,41 M€, le « solde export » moyen de 0,46 M€ et le « solde TV » de 0,41 M€.

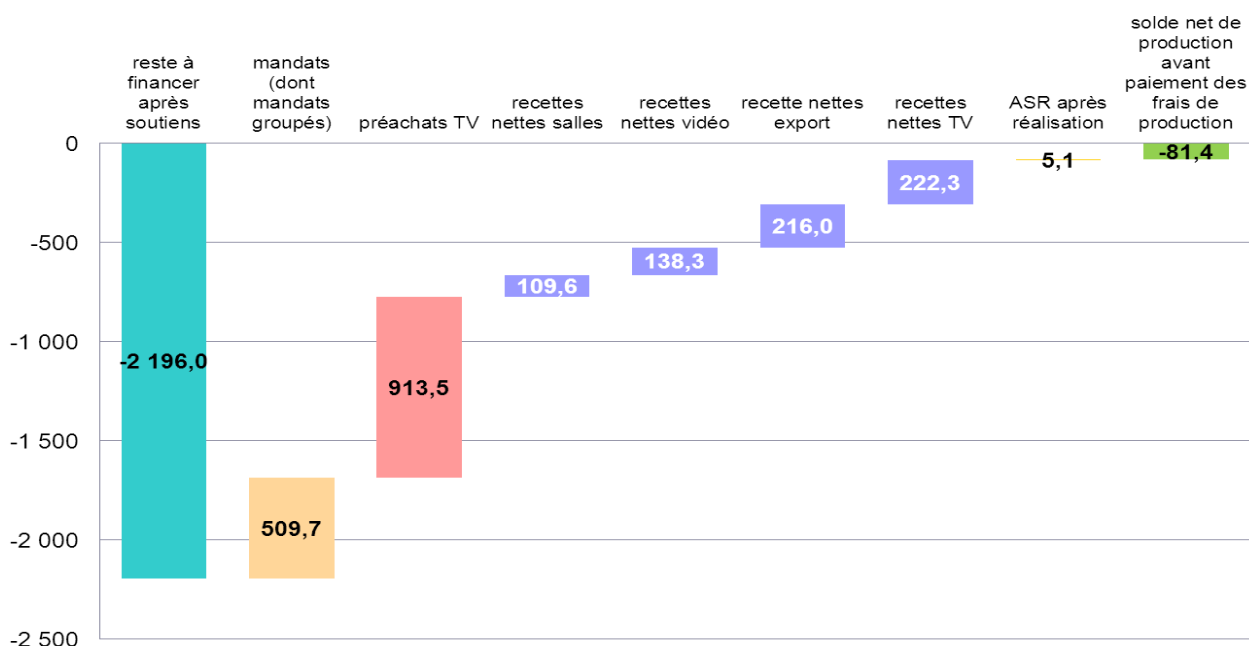
Le calcul de ces soldes permet d'évaluer, pour chaque film, un solde net de production, qui compare le coût de production restant à amortir (après déduction des soutiens financiers acquis) au total des recettes générées, c'est-à-dire à la somme des soldes après MG, augmentée, le cas échéant, du montant de l'avance sur recettes après réalisation. Le solde net de production permet ainsi d'évaluer le recouvrement par les recettes d'exploitation du risque économique engagé pour la fabrication d'un film d'initiative française.

## Evaluation du solde net de production



Pour l'ensemble des 619 films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2007, le solde net de production est en léger déficit à -81,4 M€. Cette valeur globale regroupe 209 films pour lesquels le solde net de production est positif (371,0 M€) et 410 films pour lesquels il apparaît négatif (-452,3 M€). Il convient de signaler que ce résultat cache, en réalité, une diversité importante de situations du point de vue des producteurs investisseurs. En effet, un producteur investisseur va bénéficier, sur certains films, d'un solde net de production négatif et sur d'autres d'un solde net de production positif. Comme l'indique l'analyse cumulée sur 4 ans, le résultat est proche de l'équilibre avec un solde net global de -3,7 %.

## Calcul du solde net de production



Pour 33,8 % des 619 films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2007, les coûts de fabrication sont globalement couverts par les recettes d'exploitation. A ce stade, l'analyse ne permet cependant pas de distinguer pour quels financeurs les investissements sont amortis. En effet, l'analyse des couloirs de recettes pour chacun des investisseurs nécessite un examen des dispositions de chaque contrat pour chaque film et une modélisation qui n'a pu être réalisée compte tenu du nombre important de films du périmètre d'analyse.

L'exploitation des films français en salles, en vidéo et à la télévision permet aux producteurs de générer du soutien automatique. Ces revenus, qui seront investis dans la production d'une nouvelle œuvre, sont communément considérés par les producteurs comme des recettes. Pour autant, ils ne contribuent pas au financement des films générateurs. Ils ne sont donc pas pris en compte dans cette analyse.

Le solde net de production moyen par film s'élève à -131,4 K€ pour les films d'initiative française sortis entre 2004 et 2007 (-1,10 M€ par film pour les films à solde négatif et +1,77 M€ par film pour les films à solde positif). Quand il est positif, il est plus élevé pour les films à budget élevé (2,57 M€ par film entre 7 M€ et 15 M€ et 5,99 M€ par film à 15 M€ et plus) que pour les films à budget moyen (0,54 M€ par film entre 2,5 M€ et 4 M€ et 1,93 M€ par film entre 4 M€ et 7 M€) et les films à petit budget (0,19 M€ par film à moins de 1 M€ et 0,60 M€ par film entre 1 M€ et 2,5 M€). Sur la période, les films dont le coût de production est compris entre 4 M€ et 7 M€ présentent au global un solde net de production positif ; c'est également le cas des films dont le coût de production est compris entre 7 M€ et 15 M€. Entre 2004 et 2007, 14,3 % des films à moins de 1 M€ affichent un solde net de production positif, contre 25,6 % des films entre 1 M€ et 2,5 M€, 25,7 % des films entre 2,5 M€ et 4 M€, 50,4 % des films entre 4 M€ et 7 M€, 59,1 % des films entre 7 M€ et 15 M€ et 35,1 % des films à 15 M€ et plus.

Les films d'animation sont proportionnellement plus nombreux à dégager un solde net de production positif (35,7 % des films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2007) que les films de fiction (34,6 %) ou documentaires (26,2 %). Pour les films positifs, le solde net de production moyen s'établit à 1,80 M€ par film de fiction, 3,86 M€ par film d'animation et 0,88 M€ par film documentaire.

Pour les premiers films générateurs de recettes pour leurs producteurs, le solde net de production s'élève, en moyenne, à 1,55 M€ ; 30,8 % des premiers films dégagent un solde positif. Cette part apparaît légèrement plus faible pour les deuxièmes films (27,5 %) pour lesquels la valeur moyenne d'un solde net de production positif est de 2,13 M€. Les autres films sont proportionnellement plus nombreux à afficher un solde positif (38,5 %), avec un solde moyen de 1,82 M€ par film.

Le bénéfice du crédit d'impôt, la présence d'une chaîne en clair ou d'un mandat d'exploitation en amont de la production ont un effet positif sur le recouvrement des coûts de production. En effet, les films bénéficiaires du crédit d'impôt sont plus nombreux que les autres à dégager un solde net de production positif, de même que les films financés par une chaîne de télévision en clair et les films financés par un distributeur.

En revanche, le bénéfice de l'avance sur recettes n'augmente pas la probabilité de couvrir les coûts de production par les recettes. 28,8 % des films bénéficiaires de l'avance sur recettes ont un solde net de production positif, contre 35,9 % des autres films. Ce résultat s'inscrit dans la logique des aides sélectives, destinées en priorité aux films dont l'économie serait encore plus fragile sans intervention publique.

Les films avec minimum garanti (MG) dégagent un solde net de production positif, alors que les films sans MG dégagent un solde négatif.

## VIII. L'économie des films d'initiative française du point de vue des distributeurs

Au-delà de l'amortissement des coûts liés à la production, l'analyse de l'économie des films français passe nécessairement par un examen du point de vue des distributeurs en salles, des éditeurs vidéo et VàD et des exportateurs. Seules des données macro-économiques étant disponibles sur l'exportation des films, l'analyse du point de vue des exportateurs n'a pas pu être conduite.

### A. Le point de vue des distributeurs salles

Du point de vue des distributeurs en salles, le point d'équilibre de l'économie d'un film réside dans la couverture de l'ensemble des frais engagés pour la distribution et des minima garantis, par les recettes en provenance des salles.

Les recettes en provenance de la salle sont issues des déclarations de recettes transmises au CNC par les exploitants. Elles correspondent aux encaissements destinés aux distributeurs, hors TVA. Les données par film sur les coûts de distribution en salles sont issues d'une enquête menée chaque année par le CNC. Les données sur les commissions perçues par les distributeurs en salles ont été estimées à 30 % des encaissements salles si le film a bénéficié d'un minimum garanti pour son exploitation en salles, à 25 % des encaissements salles sinon.

Les données par film sur les minima garantis sont issues des dossiers déposés pour l'agrément des investissements, en amont du tournage. Dans le financement de la production cinématographique, il existe des mandats dits « groupés » ou « cross-collatérés », qui couvrent plusieurs catégories de droits d'exploitation sans attribuer de valeur à chaque type de droits. Ces mandats permettent notamment à leurs détenteurs de mutualiser le risque sur plusieurs marchés et de multiplier les opportunités de ressources. Dans cette partie, la totalité des mandats « cross-collatérés » incluant la salle est prise en compte.

Les données par film sur les aides publiques sont issues des différents services du CNC.

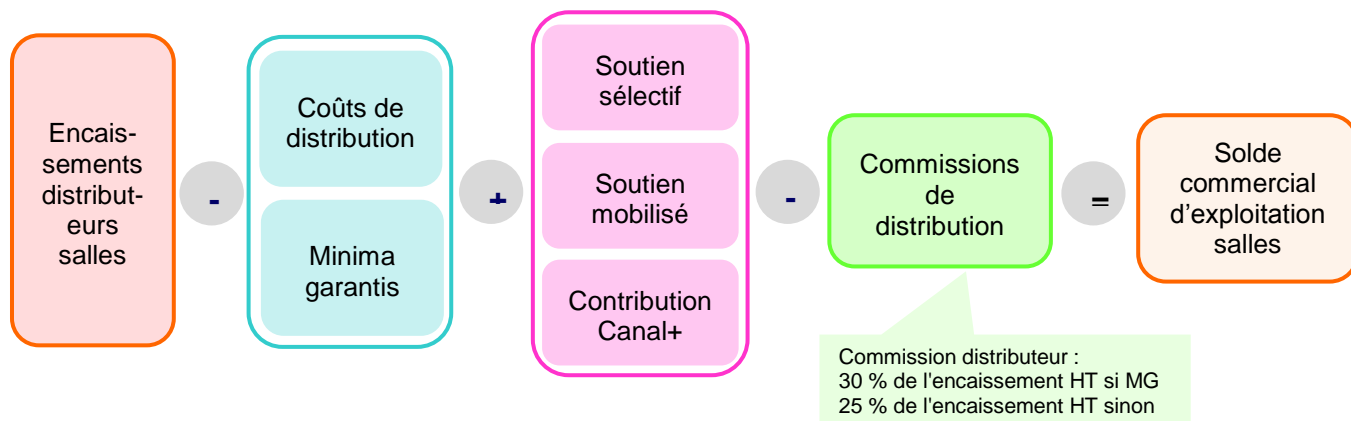
Dans l'analyse qui suit, le soutien généré par les films français au profit des distributeurs en salles n'est pas pris en compte car la mobilisation à venir de ce soutien ne peut être affectée à un film en particulier.

Les recettes correspondent aux encaissements perçus par les distributeurs sur les entrées en salles. A ces recettes doivent être ajoutées les éventuelles aides publiques à la distribution, sélectives ou automatiques, ainsi que la contribution de Canal+ à la distribution, qui vont contribuer à l'équilibre économique de l'activité. Les frais engagés sont, d'une part, les frais d'édition (frais de laboratoire, achats d'espaces publicitaires, coût de fabrication du matériel publicitaire et frais divers de promotion), d'autre part les minima garantis consentis aux producteurs, le cas échéant. Par convention, dans le cadre de cette étude, il est considéré que les distributeurs, quel que soit le (ou les) mode(s) d'exploitation dont ils ont acquis le mandat, se remboursent le minimum garanti (MG) consenti aux producteurs avant reversement de la part revenant à ces derniers. Dans le cas de mandats groupés, les distributeurs se remboursent le minimum garanti dans sa totalité avant de reverser une part de recettes aux producteurs.

Les distributeurs facturent de surcroît leur commission, qui doit être couverte par les recettes salles pour atteindre le point d'amortissement optimal.

Au final, si le solde commercial d'exploitation en salles est positif pour un film, l'équilibre économique est atteint pour le distributeur de ce film. S'il est négatif, le distributeur n'a pas recouvré l'intégralité des frais engagés pour la distribution en salles.

## Evaluation du solde commercial d'exploitation en salles



Pour l'ensemble des 619 films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2007, le solde commercial d'exploitation en salles est négatif et s'élève à -159,1 M€. Cette valeur globale regroupe 191 films pour lesquels le solde commercial d'exploitation en salles est positif (115,6 M€) et 428 films pour lesquels il apparaît négatif (-274,7 M€). Il convient de souligner que si l'activité de distribution des films français en salles présente un solde négatif, les distributeurs de films acquièrent le plus souvent des mandats dits « groupés » ou « cross-collatéralisés » qui permettent de répartir le risque sur plusieurs marchés d'exploitation du film. Les revenus des entreprises de distribution ne s'appuient donc pas que sur l'exploitation en salles, mais également sur l'exploitation des droits des films sur d'autres marchés (vidéo, vidéo à la demande, TV, export). Les soldes sur ces autres marchés étant, eux, positifs (voir partie suivante).

Pour illustrer cette situation, le CNC a examiné les comptes financiers de 33 distributeurs sur plusieurs années. Il apparaît que le chiffre d'affaires de ces sociétés se compose à 64 % de recettes en provenance des salles de cinéma et à 36 % d'autres modes d'exploitation. Enfin, il convient de rappeler que les distributeurs de films français en salles distribuent également des films étrangers, qui peuvent dégager des soldes positifs, en salles ou sur les autres modes d'exploitation.

Pour 30,9 % des 619 films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2007, les frais engagés pour la distribution sont globalement couverts par les recettes d'exploitation en salles, minima garantis inclus.

Quand il est positif, le solde commercial d'exploitation en salles moyen s'élève à 605,1 K€ par film d'initiative française sorti entre 2004 et 2007. Il est plus élevé pour les films dont les frais d'édition sont élevés (1 896,3 K€ par film à budget de distribution supérieur à 1 M€) que pour les films à frais d'édition moyens (219,3 K€ par film entre 200 K€ et 500 K€ et 292,1 K€ par film entre 500 K€ et 1 M€) et les films à petit budget de distribution (70,3 K€ par film entre 100 K€ et 200 K€ et 13,6 K€ par film à moins de 100 K€). Les films à coûts de distribution réduits présentent plus souvent un solde commercial d'exploitation en salles positif. Entre 2004 et 2007, 35,3 % des films à moins de 100 K€ de frais d'édition affichent un solde commercial d'exploitation en salles positif, contre 36,0 % des films au coût de distribution entre 100 K€ et 200 K€, 28,8 % des films au coût de distribution entre 200 K€ et 500 K€, 22,5 % des films au coût de distribution entre 500 K€ et 1 M€ et 32,3 % des films au coût de distribution supérieur à 1 M€.

La proportion de films pour lesquels le solde d'exploitation en salles est positif varie selon que le film a bénéficié ou non d'un mandat pour l'exploitation en salles en amont de la production (MG). En effet, 21,9 % des films préfinancés par un distributeur en salles présentent un solde positif, contre 43,4 % des films non préfinancés. En effet, pour les films bénéficiant d'un mandat groupé incluant la salle et un ou plusieurs autres marchés, le MG est rarement recouvert après la seule exploitation en salles. Quand il est positif, le solde commercial d'exploitation en salles moyen s'élève à 791,4 K€ par film avec MG salles (MG groupés inclus) et à 473,7 K€ par film sans MG salles.

## B. Le point de vue des éditeurs vidéo physique et dématérialisée

Du point de vue des éditeurs de vidéo physique et dématérialisée, le point d'équilibre de l'économie d'un film réside dans la couverture de l'ensemble des frais engagés pour l'édition et des minima garantis par les recettes en provenance des marchés de la vidéo physique et de la vidéo à la demande.

Les données par film sur les recettes en vidéo physique proviennent des documents justificatifs fournis par les éditeurs vidéo au CNC. Pour quelques films pour lesquels ces informations manquaient, les recettes brutes d'édition vidéo ont été estimées en fonction des volumes de vente enregistrés par l'institut GfK multipliés par les recettes moyennes éditeurs émanant des déclarations. Les données par film sur les recettes en vidéo à la demande ont été fournies par GfK pour les films sortis entre 2009 et 2011. Pour les films antérieurs, elles ont été considérées comme nulles en l'absence de source d'information. Les frais d'édition et les commissions vidéo ont été estimés à 50 % des recettes éditeurs pour la vidéo physique et à 40 % de la recette finale pour la vidéo à la demande. Les données par film sur les minima garantis sont issues des dossiers déposés pour l'agrément des investissements, en amont du tournage. Dans le financement de la production cinématographique, il existe des mandats dits « groupés » ou « cross-collatérés », qui couvrent plusieurs catégories de droits d'exploitation sans attribuer de valeur à chaque type de droits. Ces mandats permettent notamment à leurs détenteurs de mutualiser le risque sur plusieurs marchés et de multiplier les opportunités de ressources. Dans cette partie, dans le cas de mandats « cross-collatérés » où la vidéo est le premier circuit, la totalité de ces mandats est prise en compte ; dans le cas de mandats « cross-collatérés » où la vidéo intervient après la salle, la totalité de la partie non couverte par la salle est prise en compte.

Les données par film sur les aides publiques sont issues des différents services du CNC. Les aides sélectives ne sont pas prises en compte.

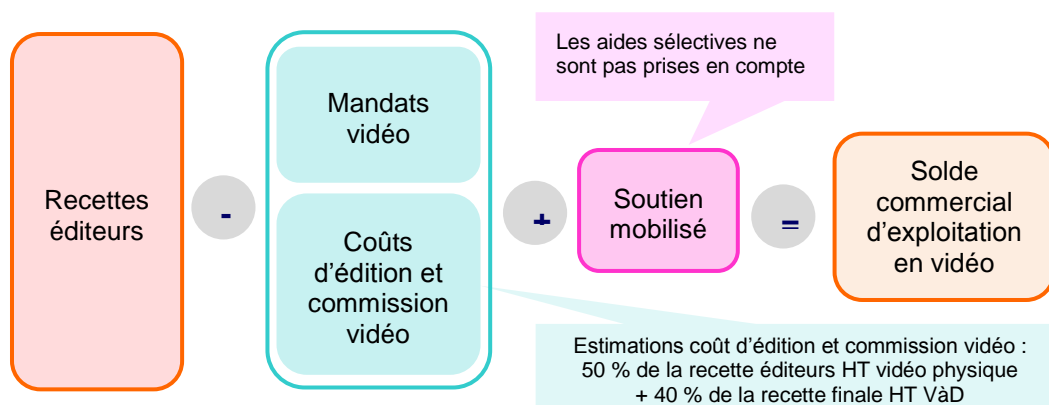
Dans l'analyse qui suit, le soutien généré par les films français au profit des éditeurs vidéo n'est pas pris en compte car la mobilisation à venir de ce soutien ne peut être affectée à un film en particulier.

Les recettes vidéo correspondent aux encaissements perçus par les éditeurs sur l'exploitation des films en vidéo physique et en vidéo à la demande. A ces recettes doivent être ajoutées les éventuelles aides publiques à la vidéo qui vont contribuer à l'équilibre économique de l'activité. Les frais engagés sont d'une part les frais d'édition (frais de duplication, de mise en ligne, achats d'espaces publicitaires, coût de fabrication du matériel publicitaire et frais divers de promotion), d'autre part les minima garantis consentis aux producteurs, le cas échéant. Par convention, dans le cadre de cette étude, il est considéré que les éditeurs, quel que soit le (ou les) mode(s) d'exploitation dont ils ont acquis le mandat, se remboursent le minimum garanti (MG) consenti aux producteurs avant reversement de la part revenant à ces derniers.

Les éditeurs vidéo facturent de surcroît leur commission qui doit être couverte par les recettes vidéo pour atteindre le point d'amortissement optimal.

Si le solde commercial d'exploitation en vidéo est positif pour un film, l'équilibre économique est atteint pour l'éditeur de ce film. S'il est négatif, l'éditeur n'a pas recouvert l'intégralité des frais engagés pour l'édition vidéo.

## Evaluation du solde commercial d'exploitation en vidéo physique et dématérialisée



Pour l'ensemble des 619 films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2007, le solde commercial d'exploitation en vidéo est positif et s'élève à 90,4 M€. Cette valeur globale regroupe 429 films pour lesquels le solde commercial d'exploitation en vidéo est positif (153,4 M€) et 190 films pour lesquels il apparaît négatif (-63,0 M€).

Pour 69,3 % des 619 films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2007, les frais engagés pour l'édition vidéo physique et dématérialisée sont globalement couverts par les recettes d'exploitation vidéo, minima garantis inclus.

Quand il est positif, le solde commercial d'exploitation en vidéo moyen s'élève à 357,6 K€ par film d'initiative française sorti entre 2004 et 2007. La proportion de films pour lesquels le solde d'exploitation en vidéo est positif varie selon que le film a bénéficié ou non d'un mandat pour l'exploitation en vidéo en amont de la production (MG). En effet, 29,9 % des films préfinancés par un éditeur vidéo présentent un solde positif, contre 100 % des films non préfinancés. Pour les films bénéficiant d'un mandat groupé incluant la vidéo / V&D et un ou plusieurs autres marchés, le MG n'est pas toujours intégralement recouvert après l'exploitation en vidéo. Par ailleurs, les frais et les commissions d'édition étant estimés comme un pourcentage des recettes, le modèle ne fait apparaître aucun film sans MG vidéo pour lequel le solde commercial serait négatif. Quand il est positif, le solde commercial d'exploitation en vidéo moyen s'élève à 696,6 K€ par film avec MG vidéo (mandats groupés inclus) et à 278,7 K€ par film sans MG.



# **L'économie des films d'initiative française**

Analyse détaillée

# Objectifs

- Réaliser un travail de pédagogie sur l'économie du cinéma français
- Livrer une vision macro-économique des flux économiques du cinéma français
- Réaliser une analyse micro-économique par film afin de prendre en compte la diversité de la production
- Livrer des données éclairantes pour le groupe de suivi des assises pour la diversité du cinéma

# La notion de rentabilité

- La rentabilité pour qui ?
- Dans le cadre des travaux du comité de pilotage de l'étude, la notion de rentabilité est circonscrite à la famille des co-producteurs, et aux « distributeurs » (salles, vidéo....).
- Est exclue du champ, la rentabilité pour les chaînes TV, pour les Sofica, pour les co-producteurs étrangers
- Selon les recommandations du comité de pilotage, une approche P&L est privilégiée

## Méthodologie

- Pour réaliser cette étude, une base de données de 1 283 films d'initiative française sortis en salles entre 2004 et 2011 a été constituée
- Cette population de FIF représente 92 % des FIF sortis en salles sur la période
- Un comité de pilotage composé de dix experts a validé les hypothèses retenues ainsi que les méthodes de calcul des indicateurs
- Greenwich consulting a accompagné le CNC dans sa démarche analytique

# Méthodologie

- Cette base de données contient plus d'une centaine d'information par film (128 000 informations) :

## **Financement et production**

- le détail du plan de financement de chaque film,
- le détail du coût de production de chaque film,
- le détail des soutiens financiers à la production de chaque film (aides automatiques et sélectives du CNC, aides des régions, crédit d'impôt, Eurimages).

## **Exploitations commerciales**

- les recettes salles et encaissements distributeurs de chaque film sur l'ensemble de sa durée de vie,
- le détail du coût de distribution salles de chaque film,
- le détail des aides à la distribution de chaque film,
- les recettes en vidéo, en vidéo à la demande de chaque film sur sa durée de vie,
- les diffusions et recettes TV de chaque film sur sa durée de vie,
- les entrées à l'étranger de chaque film, les recettes d'exportation de l'ensemble des films.

Comment évolue l'équilibre  
macro-économique des films  
français ?

# L'analyse macro-économique

- Cette partie livre une vision macro-économique des flux économiques du cinéma français.
- Elle propose une évaluation des recettes des films français sur leurs différents marchés et notamment l'export.
- Elle prend en compte la dimension patrimoniale des films.
- Elle est réalisée en moyenne mobile sur 3 ans afin de lisser les variations annuelles trop marquées et de mieux mettre en évidence les tendances.
- Limites de l'analyse : en raison de l'absence de certaines données, le périmètre d'analyse n'est pas systématiquement constant et certaines informations ont été estimées.

# Analyse macro-économique : méthodologie

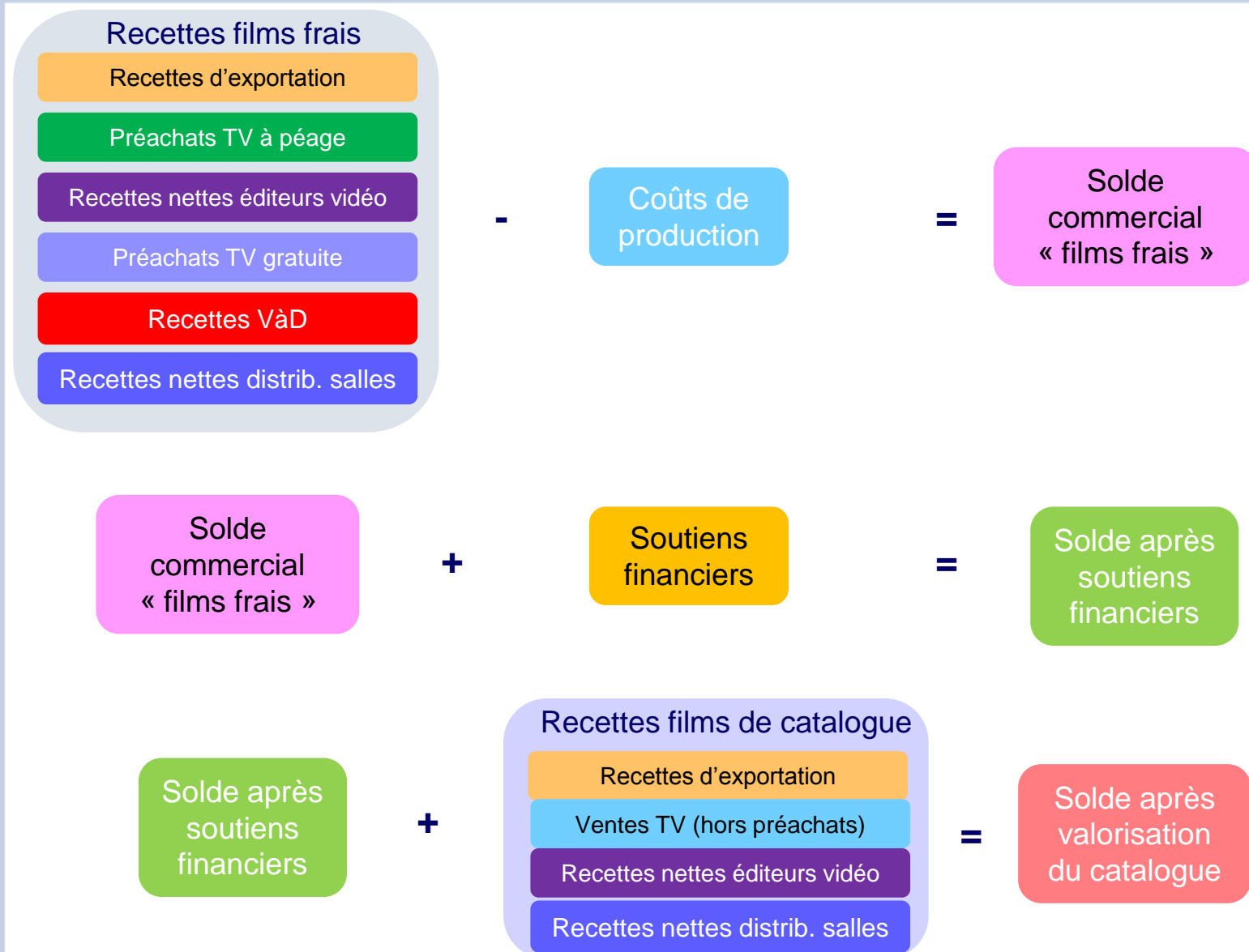
- Les données utilisées :
  - Les coûts de production – FIF - source : CNC
  - Les coûts de distribution salles – FIF - source : CNC
  - Les encaissements salles – FIF - source : CNC
  - Les préachats TV – FIF - source : CNC
  - Les recettes éditeur vidéo – Film Français - source : CNC
  - Les recettes export – Films Français source : CNC
  - Les recettes VàD – Films Français - source : GFK/NPA



# Flux macro-économiques du cinéma

Analyse

Comparaison :  
recettes / coûts de  
production et de  
distribution



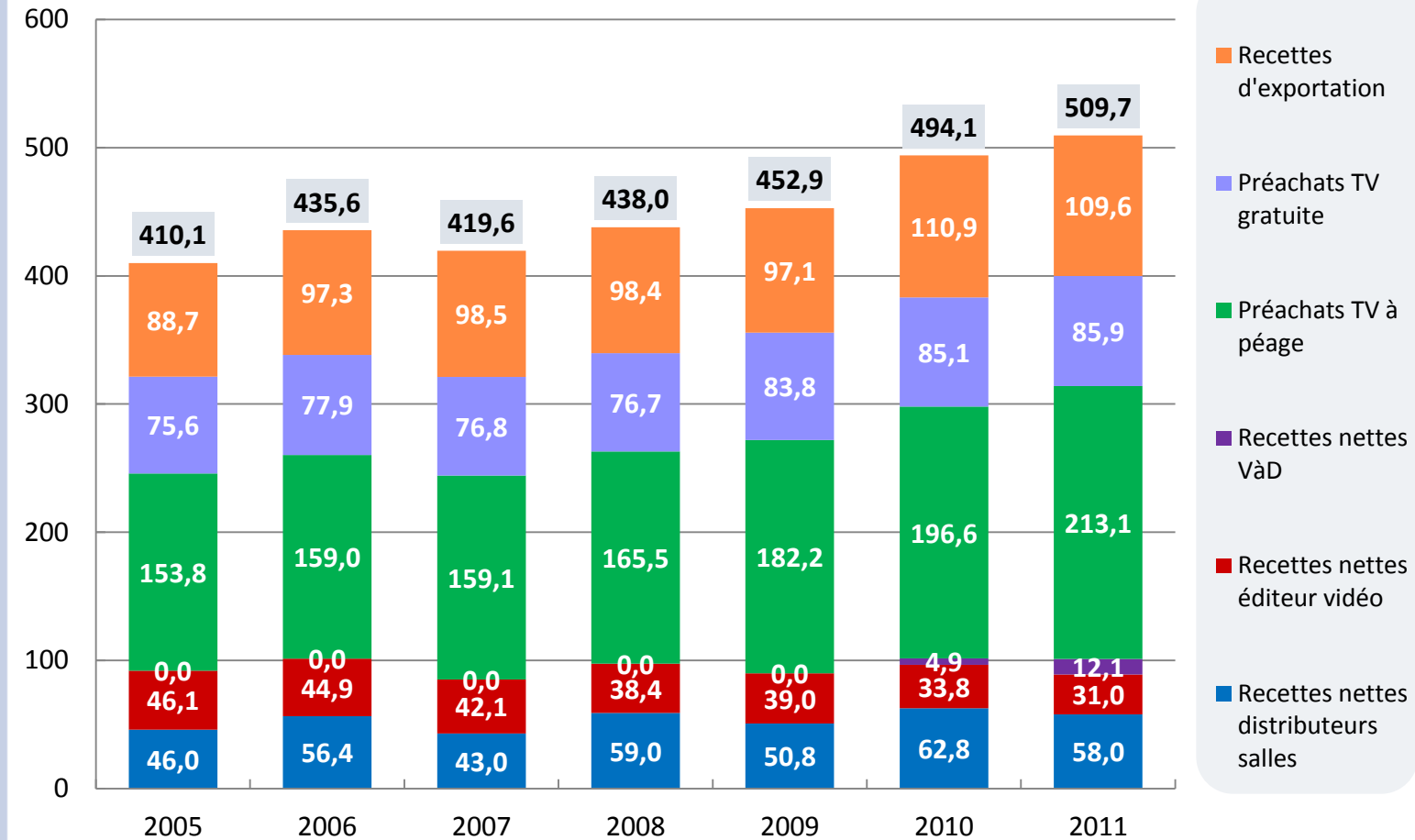
*Soutiens financiers = aides automatiques et sélectives (production et distribution) + aides régionales + crédit d'impôt*

# Recettes des « films frais »

Moyenne mobile sur  
3 ans  
2011 = moyenne  
2009-2011

Evolution de l'ensemble des recettes d'exploitation des films « frais »  
(moyenne mobile sur 3 ans)

(En M€)



(hors coûts ventes  
internationales)

# Solde commercial « films frais »

## Recettes films frais

Recettes d'exportation

Préachats TV à péage

Recette nette éditeurs vidéo

Préachats TV gratuite

Recette V&D

Recettes nettes distrib. salles

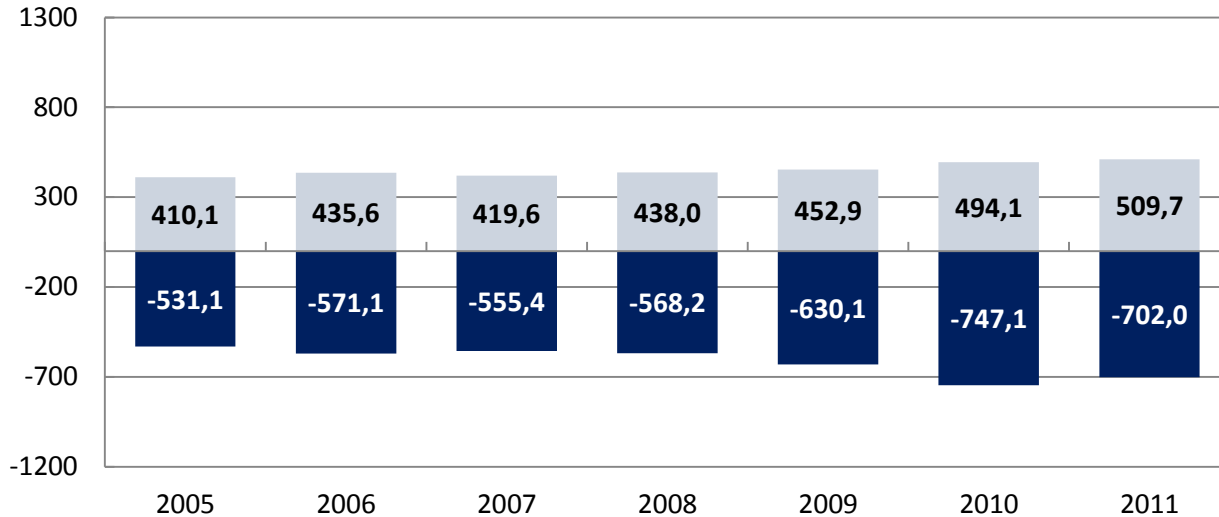
## Moyenne mobile sur 3 ans

2011 = moyenne 2009-2011

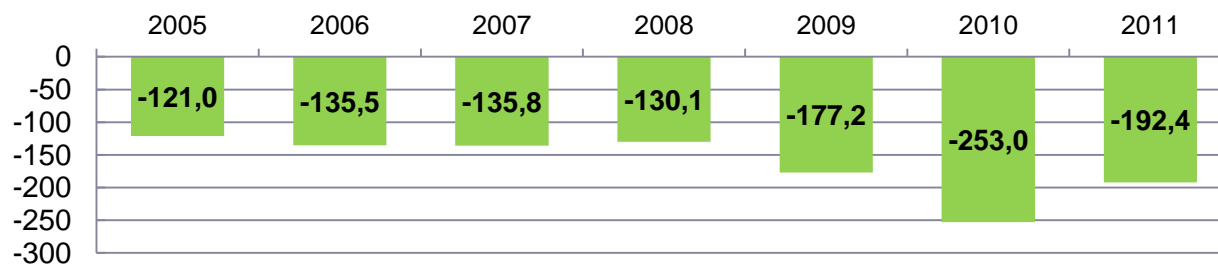
*Soutiens financiers = aides automatiques et sélectives (production et distribution) + aides régionales + crédit d'impôt*

## Calcul du solde commercial des « films frais » (moyenne mobile sur 3 ans)

(En M€)



(En M€)



recettes totales films frais

coûts de production après soutiens financiers

=

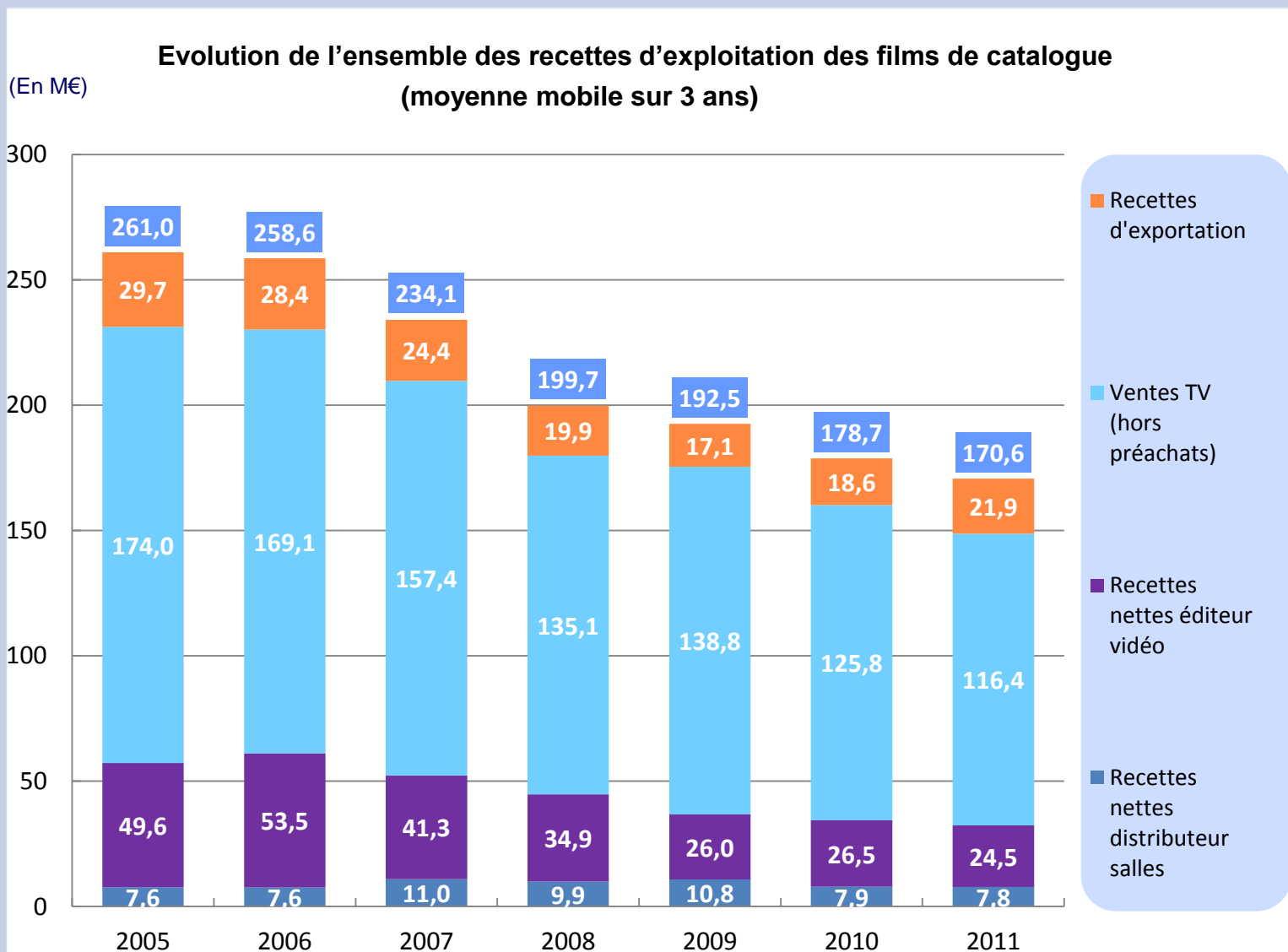
solde commercial "films frais"

# Recettes films de catalogue

Moyenne mobile sur 3 ans

2011 = moyenne 2009-2011

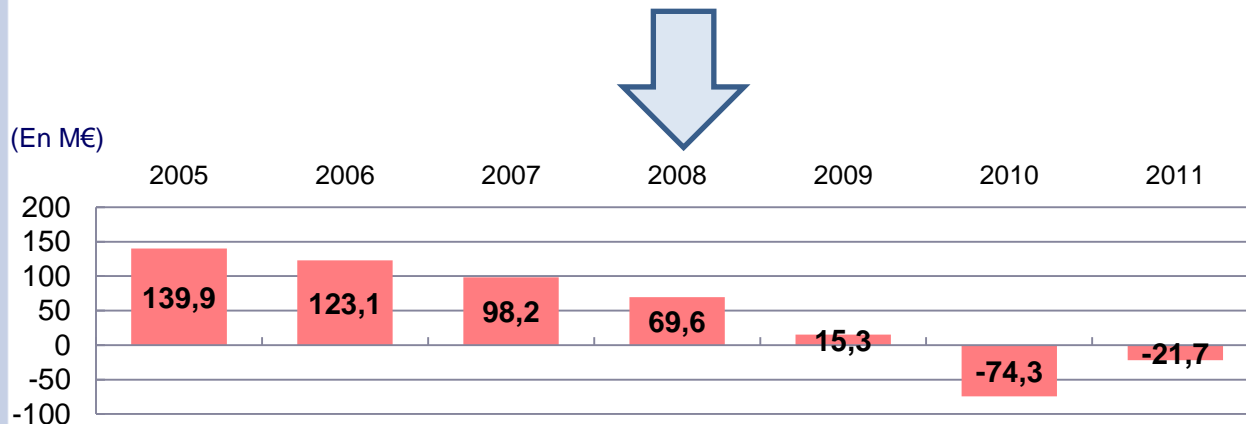
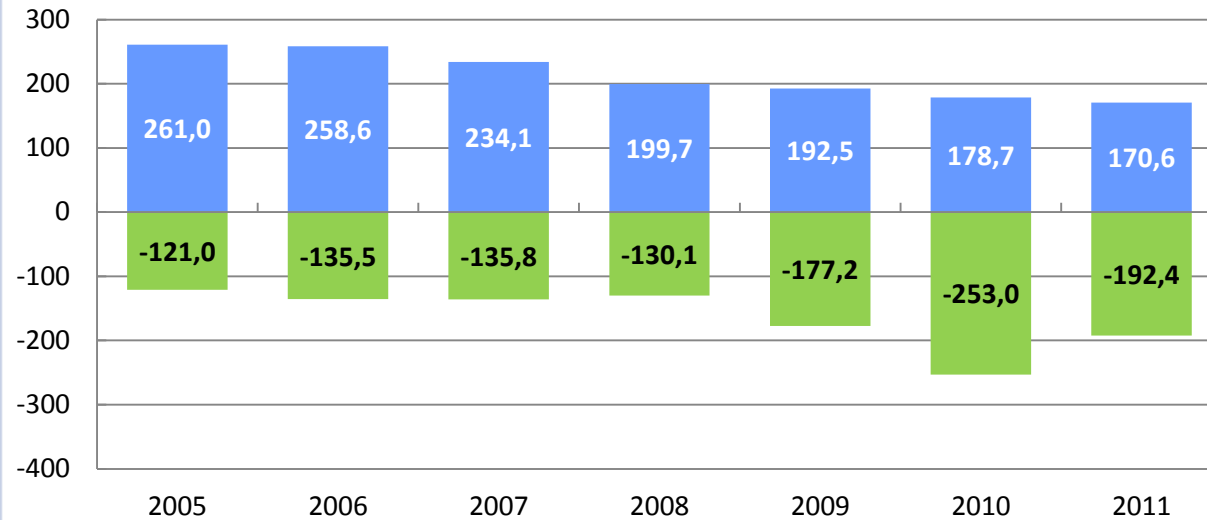
Sur la période les recettes des films de catalogue ont diminué de 34,6 %



# Solde commercial après valorisation du catalogue

Moyenne mobile sur 3 ans  
 2011 = moyenne 2009-2011

(En M€) **Calcul du solde commercial après valorisation des films de catalogue (moyenne mobile sur 3 ans)**



■ solde commercial "films frais"  
 +  
■ total recettes films de catalogue  
 =  
■ Solde après valorisation des films de catalogue

## Synthèse des résultats

- Les recettes des films « frais » ont tendance à croître sur la période. Elles sont principalement portées par le développement des recettes TV et des recettes export.
- Le solde commercial des films « frais » est négatif sur l'ensemble de la période 2005-2011.
- Les recettes des films de « catalogue » se réduisent en raison principalement de la baisse des recettes TV et de la baisse des recettes issues de la vidéo physique.
- Le solde commercial après valorisation des films de catalogue est positif sur la période, mais se réduit au fil des années.

Comment évolue la dispersion des  
coûts de production des films  
d'initiative française ?

# Dispersion des coûts de production

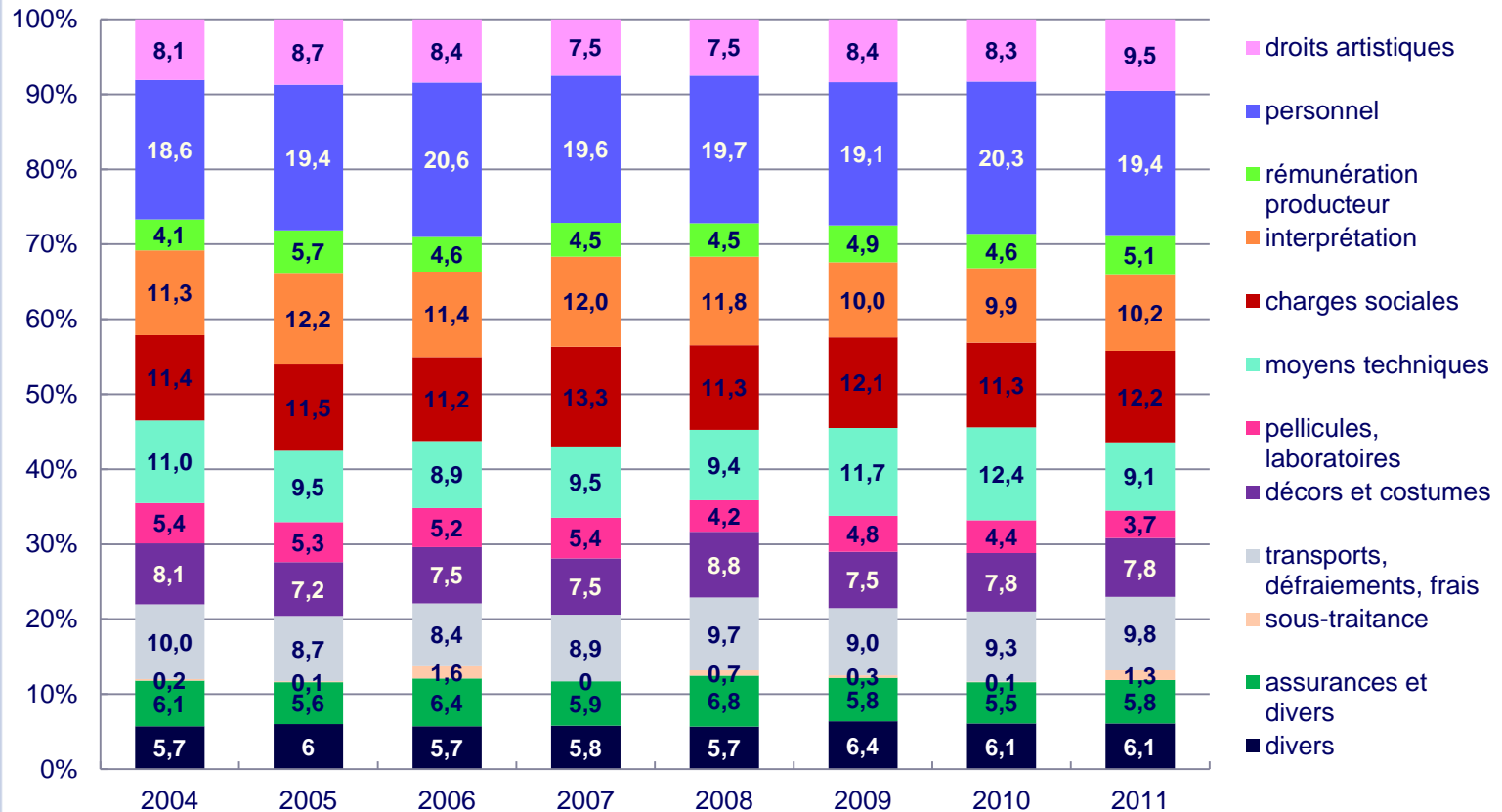
- L'objectif de cette partie est d'analyser l'évolution de la dispersion des coûts de production des films en fonction de leur année de sortie en salles.
- Le coût de production des films est comparé à celui des devis afin de mettre en évidence l'évolution des écarts.
- Une analyse de la dispersion du coût des films est conduite afin de mettre en lumière quels sont les films dont le coût a le plus évolué sur la période 2004-2011.
- Avertissement : les données qui figurent dans cette partie sont différentes de celles publiées dans l'étude sur les coûts de production en raison du reclassement des films par année de sortie et non par année d'agrément d'investissement. Le classement par année de sortie en salles permet d'avoir une vision cohérente avec les autres axes d'analyses de cette étude.



# Répartition des coûts de production

- Les dépenses de personnel représentent environ 20 % des coûts des films

Répartition des coûts de production (%)



# Evolution du coût moyen de production

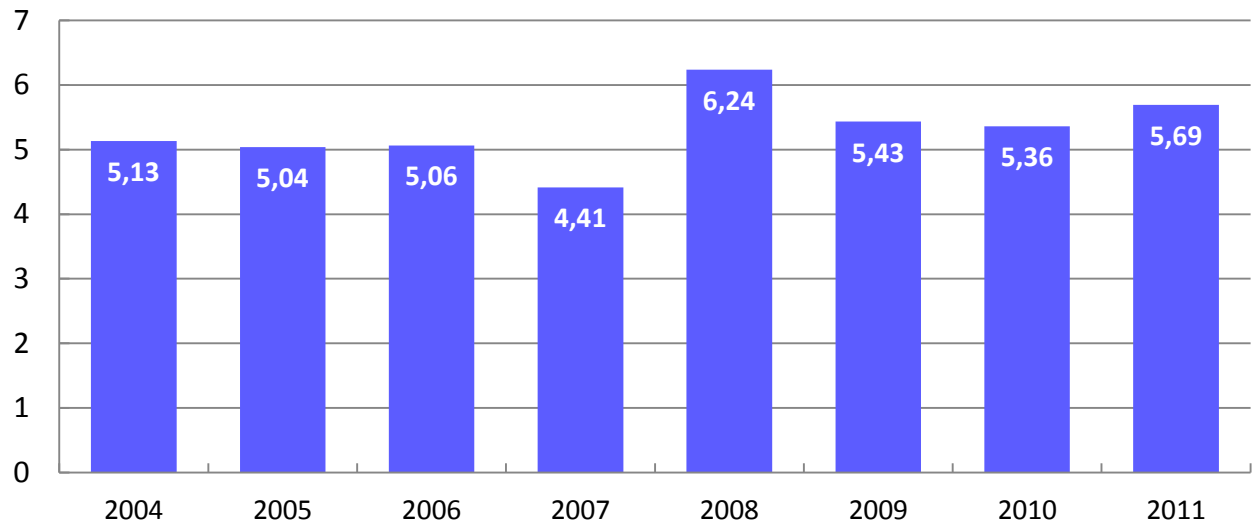
- Le coût moyen de production augmente de 10,9 % entre 2004 et 2011 (indice des prix : +12,0 %)

Variation  
2004 – 2011

+1,5 % par an  
en moyenne

(indice des  
prix:  
+1,6 % par an  
en moyenne)

Coût de production moyen par film (M€)



Nbre  
de FIF

160

147

153

159

161

174

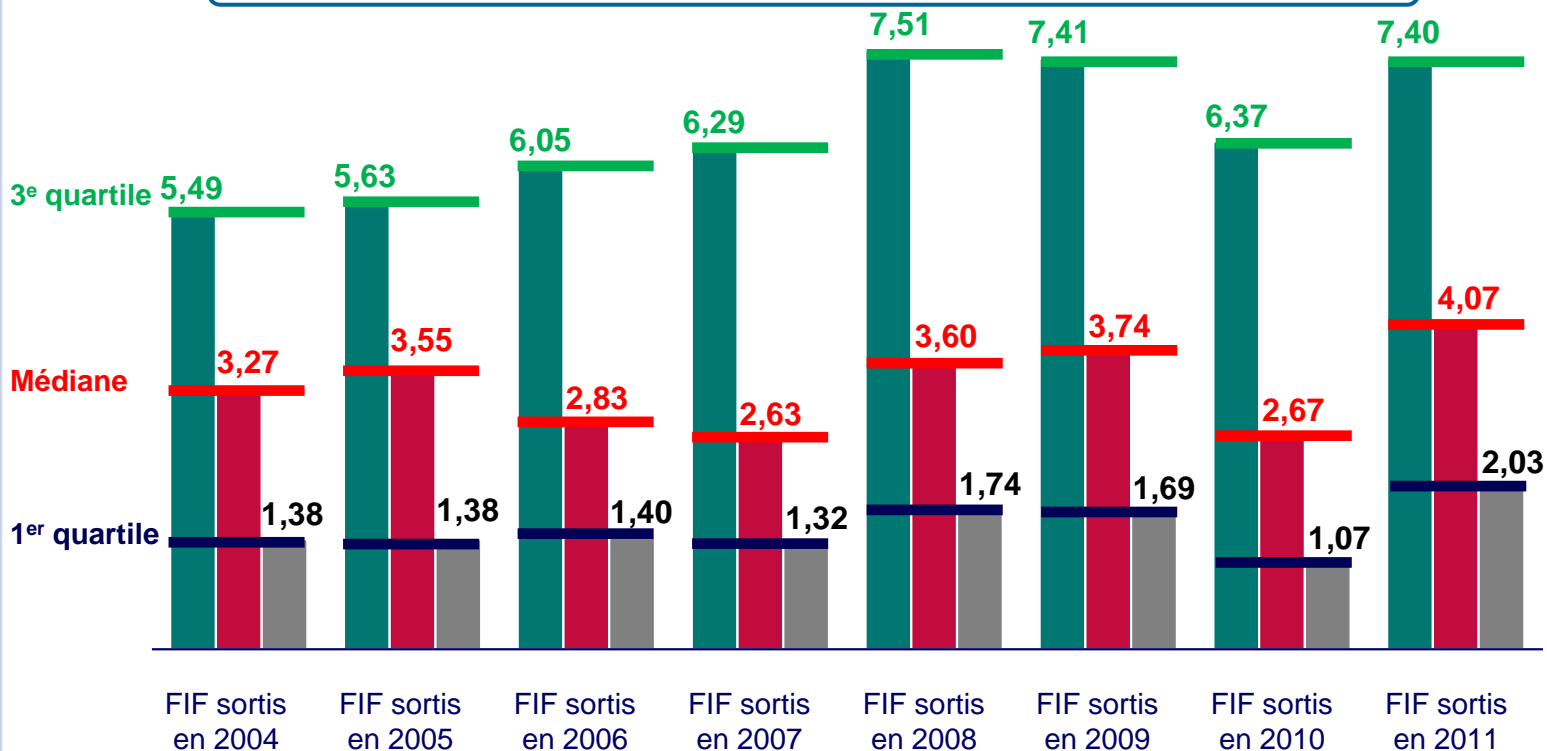
178

151

# Evolution de la dispersion des coûts de production

- Le coût de production médian augmente de 24,4 % entre 2004 et 2011

Dispersion des coûts de production par film(M€)



Variation  
2004 - 2011

3<sup>e</sup> quartile

+34,9%

Médiane

+24,4%

1<sup>er</sup> quartile

+46,9%

Base : 1 283 FIF  
Source : agrément

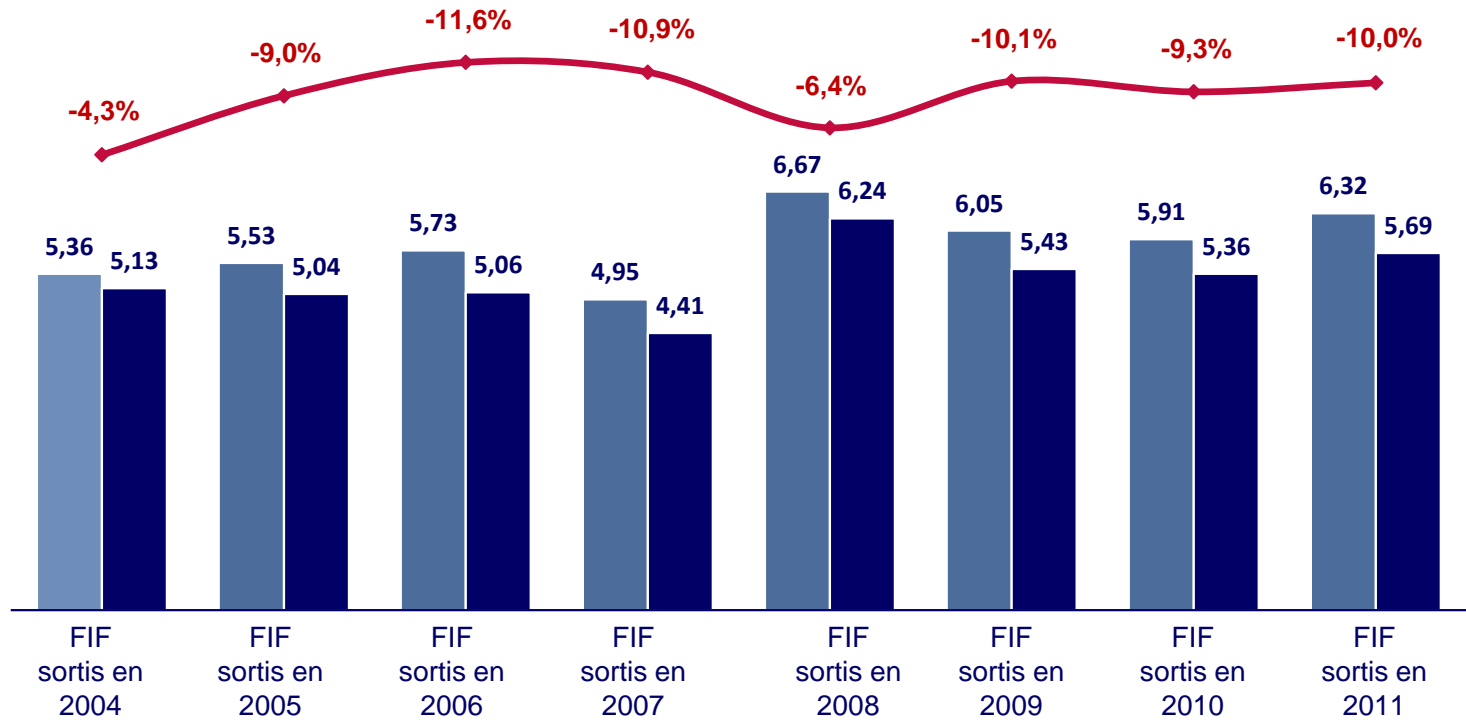
La **médiane** sépare une série statistique en deux groupes de même effectif, l'un contenant les valeurs les plus petites, l'autre les valeurs les plus grandes. Le devis médian est donc le montant pour lequel 50 % des films présentent un devis supérieur et 50 % des films un devis inférieur. Les **quartiles** permettent de séparer une série statistique en quatre groupes de même effectif. Un quart des valeurs sont inférieures au premier quartile et un quart des valeurs sont supérieures au troisième quartile (le deuxième quartile étant la médiane de la série). Le devis du premier quartile est ainsi le montant pour lequel 25 % des films ont un devis inférieur et 75 % un devis supérieur. Celui du troisième quartile est le montant pour lequel 75 % des films ont un devis inférieur et 25 % un devis supérieur.

# Devis et coûts de production moyens par films

- Le coût de production moyen est inférieur de 8,9 % au devis moyen sur la période

Variation de l'écart entre coût et devis moyens par film

(En M€)



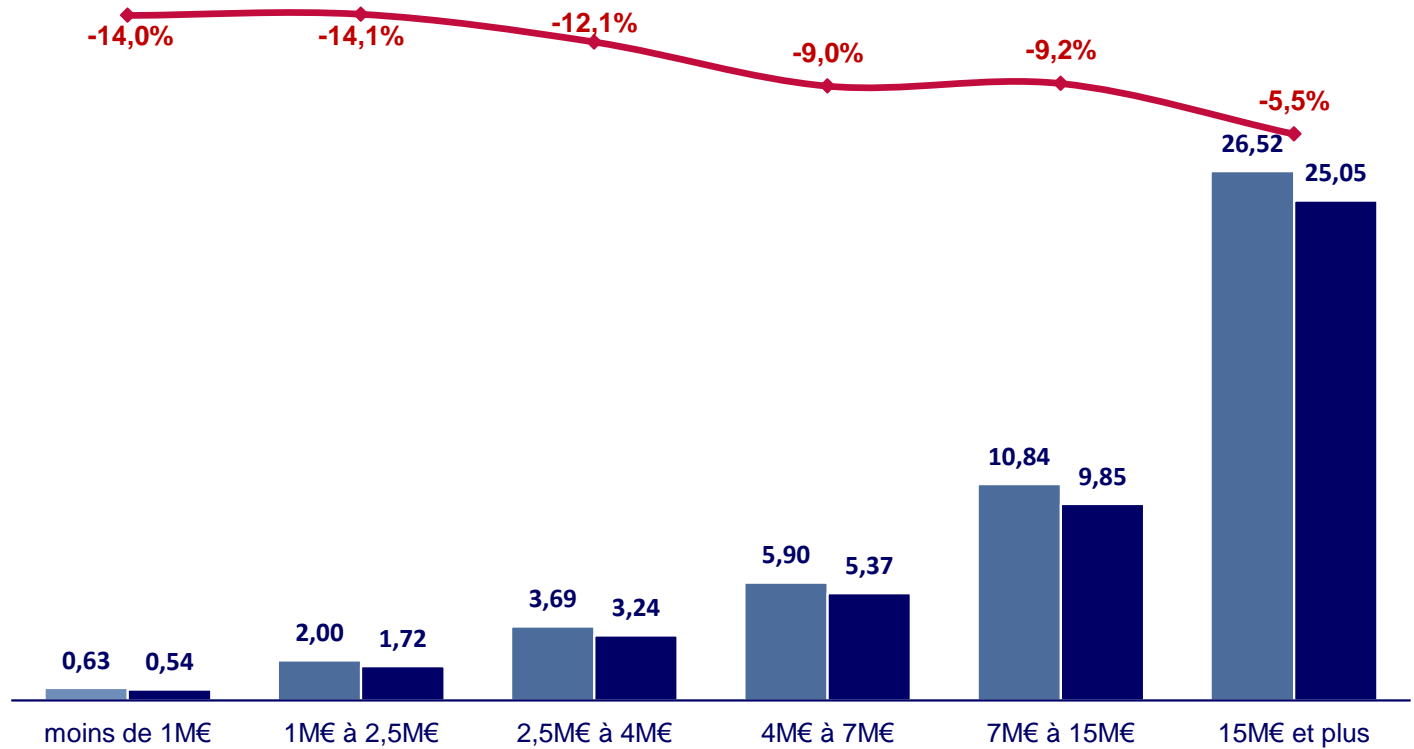
■ Devis (agrément des investissements) ■ Coûts de production (agrément de production) —◆— Ecart coût moyen - devis moyen par film

# Devis et coûts de production moyens par film

- Le pourcentage d'écart moyen par film entre coût et devis diminue à mesure que le coût augmente

*Variation de l'écart entre coût et devis moyens par film*

(En M€)



■ Devis (agrément des investissements) ■ Coûts de production (agrément de production) —◆— Ecart coût moyen - devis moyen par film

## Synthèse des résultats

- Les coûts de production des films français ont progressé moins vite que l'inflation sur la période 2004-2011
- Les coûts de production des films français ont progressé plus rapidement sur la période sur les films à coûts de production peu élevé (1<sup>er</sup> quartile) et très élevé (3<sup>ème</sup> quartile)
- Depuis la mise en œuvre du crédit d'impôt cinéma l'écart entre coût de production et devis est relativement stable de l'ordre de 9 %
- L'écart entre coût de production et devis est proportionnellement plus faible pour les films à coût élevé.

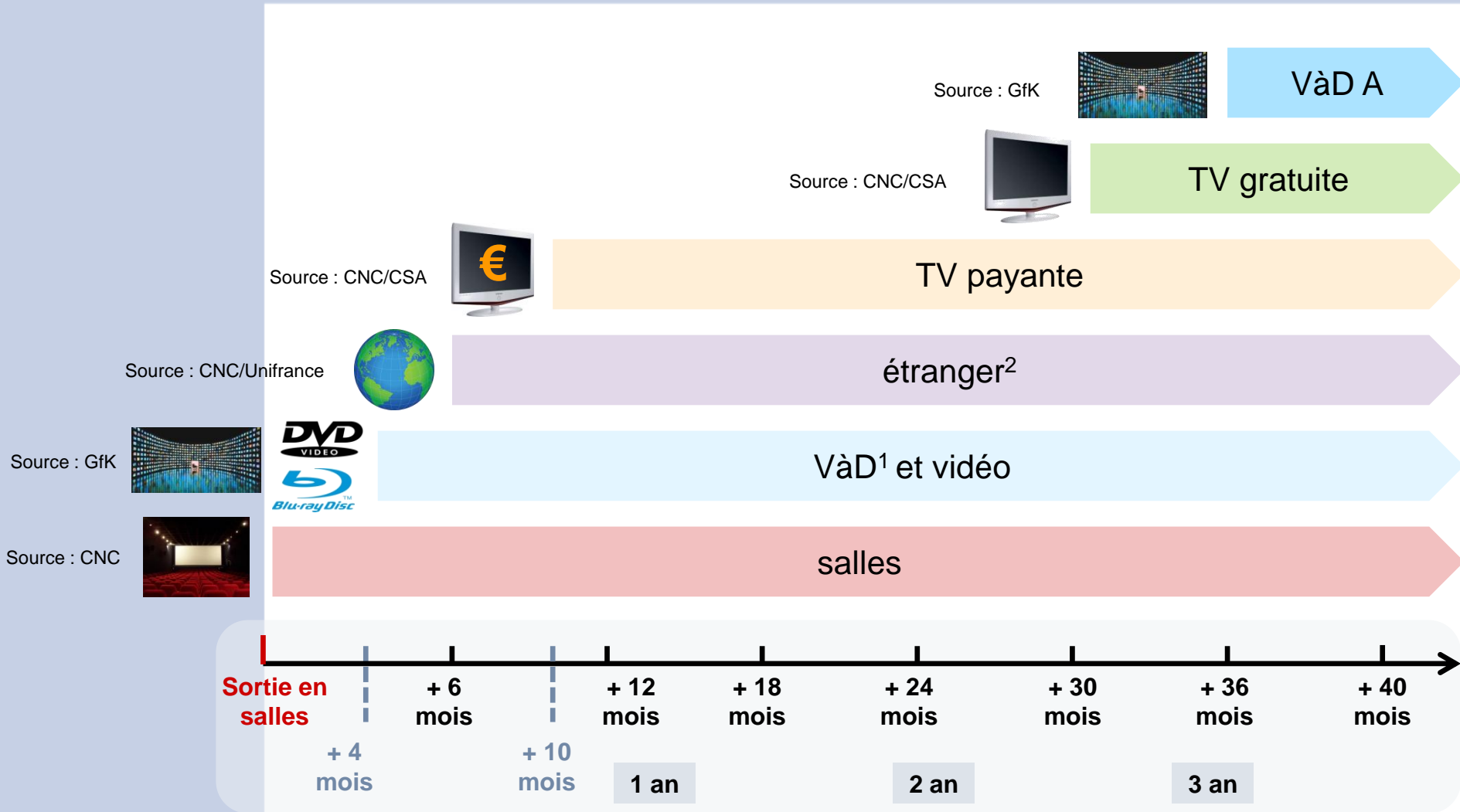
Comment évoluent les recettes des films d'initiative française au fil des années ?

# Étalement des recettes dans le temps

- Les films d'une manière générale bénéficient d'un étalement de leurs recettes sur plusieurs années. Cette caractéristique résulte d'une part de l'organisation de la chronologie des médias et d'autre part de la durée d'exploitation, parfois très longue, sur certains marchés.
- Cette partie analyse l'évolution des recettes des films sur huit années en fonction de la typologie des films
- Afin de prendre en compte ce phénomène, l'analyse de l'économie des films est limitée aux films sortis en salles entre 2004 et 2007
- Il convient de signaler que les recettes des films français peuvent s'étaler sur une période au-delà de huit ans.



# Chronologie des recettes



<sup>1</sup> La fenêtre V&D se referme au 10<sup>e</sup> mois, à l'ouverture de la fenêtre de la TV payante. La durée de cette fermeture est contractuelle.  
<sup>2</sup> L'exploitation d'un film français à l'étranger n'est contraint par aucun délai légal et peut même être simultanée à la sortie en salles en France.

# 40 % des recettes des films sortis en 2004 sont générés au-delà de leur première année d'exploitation

Recettes domestiques

=

Encaissements distributeurs salles

+

Recettes éditeurs vidéo physique et VàD

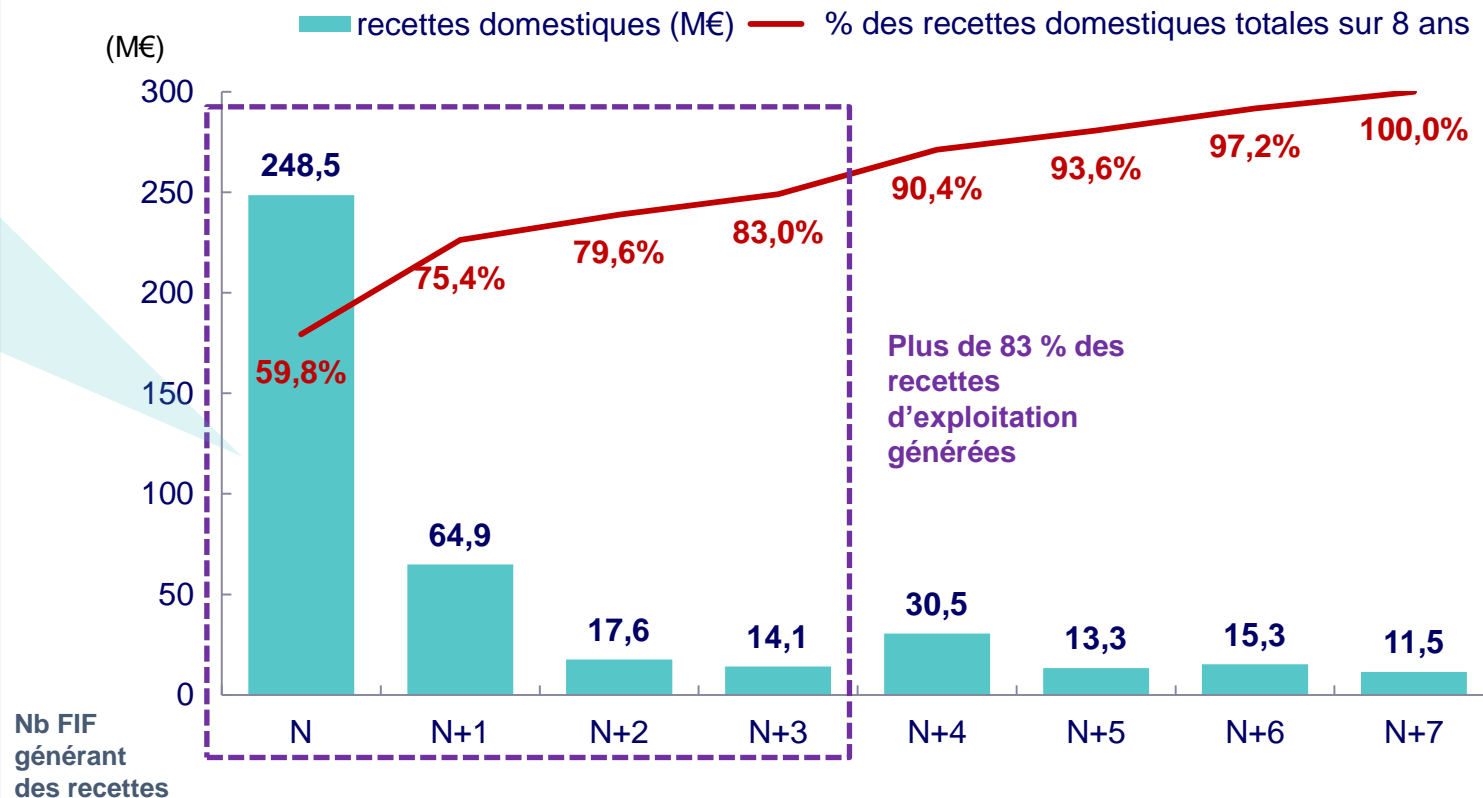
+

Ventes TV\*

\*Dans le cas des multidiffusions, les montants des achats TV sont affectés à la 1<sup>re</sup> date de diffusion

## Etalement des recettes dans le temps

(FIF sortis en 2004)



Base : 160 FIF sortis en 2004

	total	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7
total	160	160	139	122	132	126	137	136	134
salles	160	160	129	88	71	58	57	49	51
VàD	0	0	0	0	0	0	71	81	85
vidéo physique	35	35	117	121	123	124	125	124	109
TV	10	10	120	54	57	64	54	52	45

# Près de 84 % des films sortis en 2004 génèrent encore des recettes sept ans plus tard

Recettes domestiques

=

Encaissements distributeurs salles

+

Recettes éditeurs vidéo physique et VàD

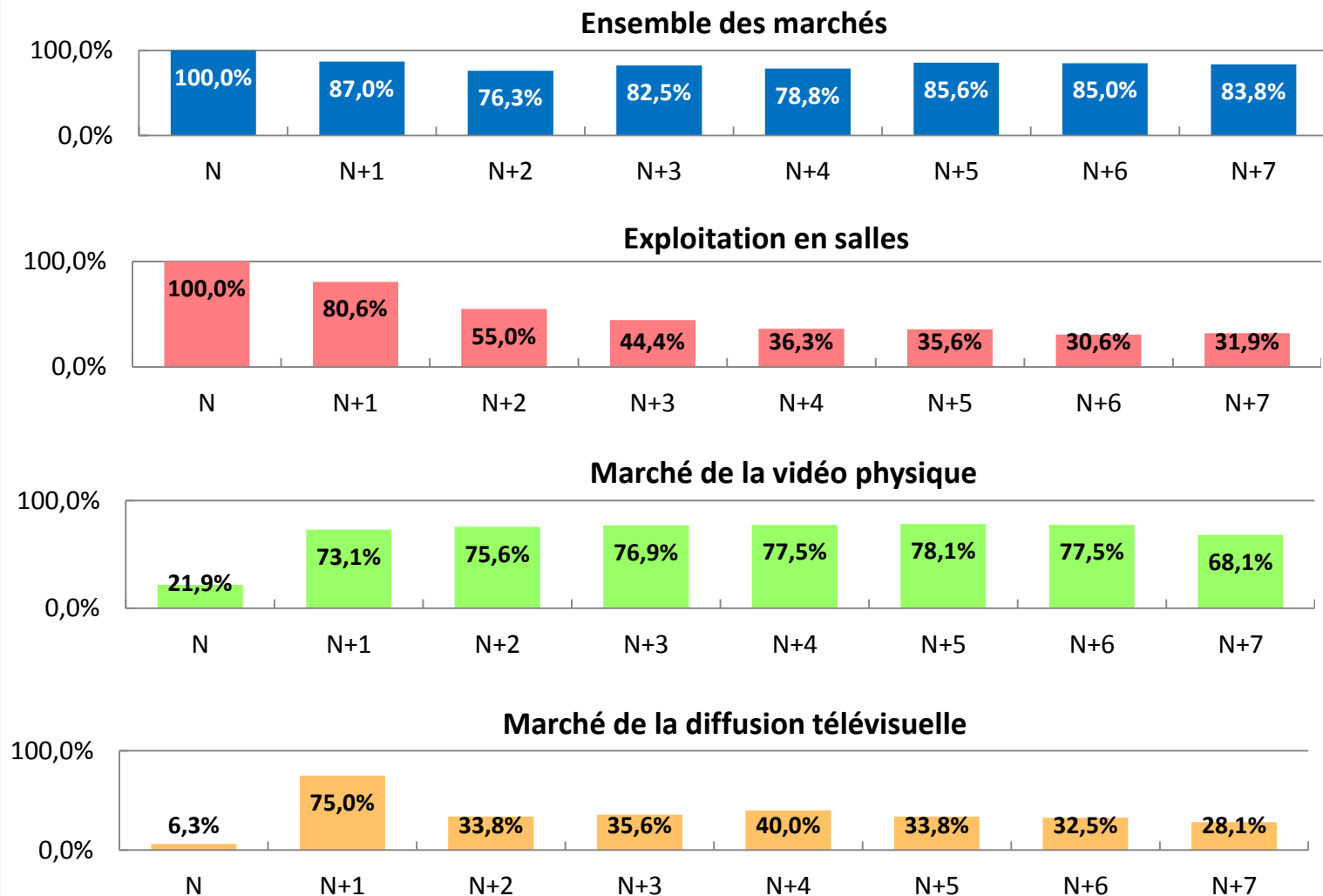
+

Ventes TV\*

\*Dans le cas des multidiffusions, les montants des achats TV sont affectés à la 1<sup>re</sup> date de diffusion

Base : 160 FIF sortis en 2004

Part des FIF générant des recettes par marché  
(FIF sortis en 2004)



# Sur une période de cinq ans, les deux tiers des recettes sont générées dès la première année

**Recettes domestiques**

=

**Encaissements distributeurs salles**

+

**Recettes brutes vidéo physique et VàD**

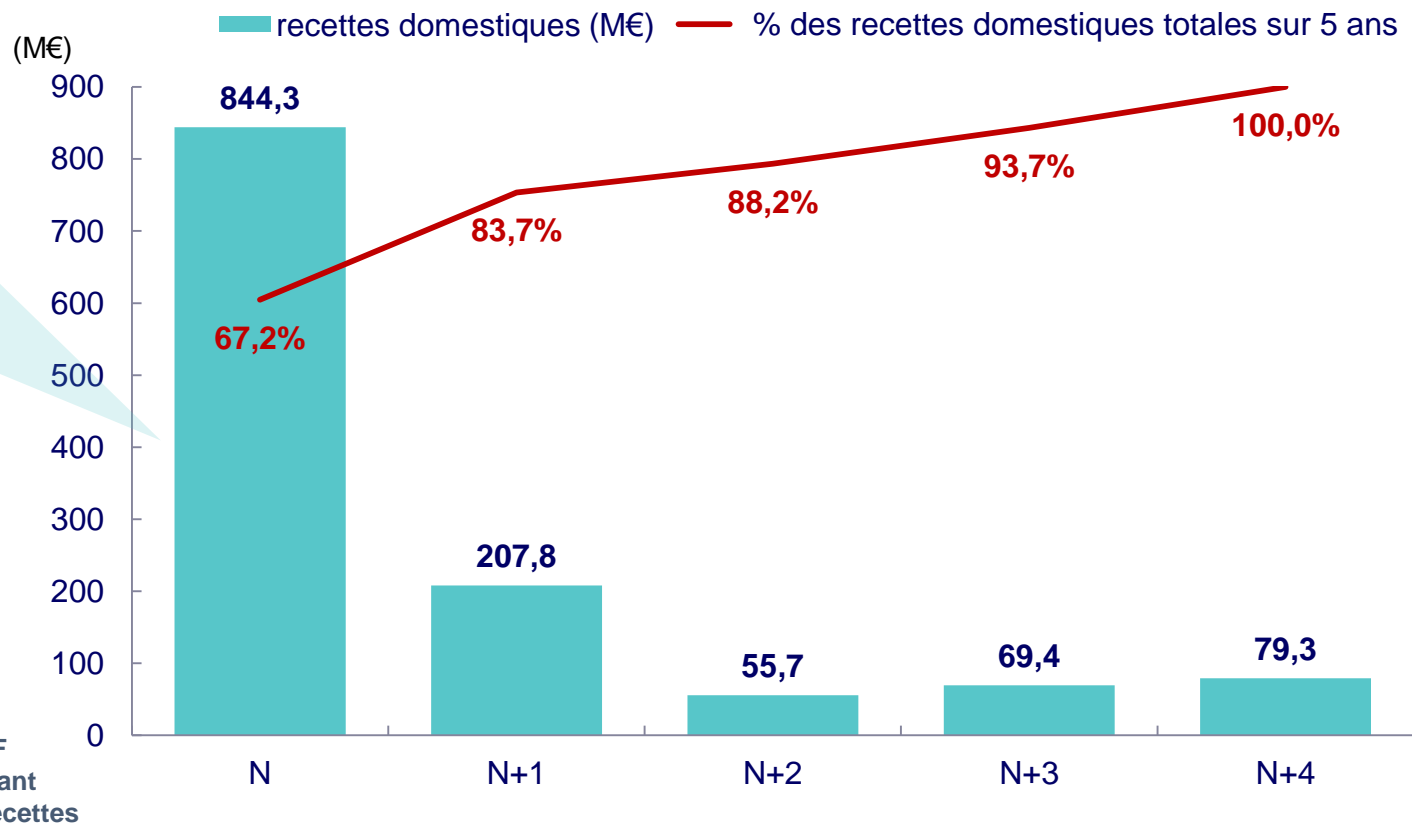
+

**Ventes TV\***

\*Dans le cas des multidiffusions, les montants des achats TV sont affectés à la 1<sup>re</sup> date de diffusion

## Etalement des recettes dans le temps

(FIF sortis entre 2004 et 2007)



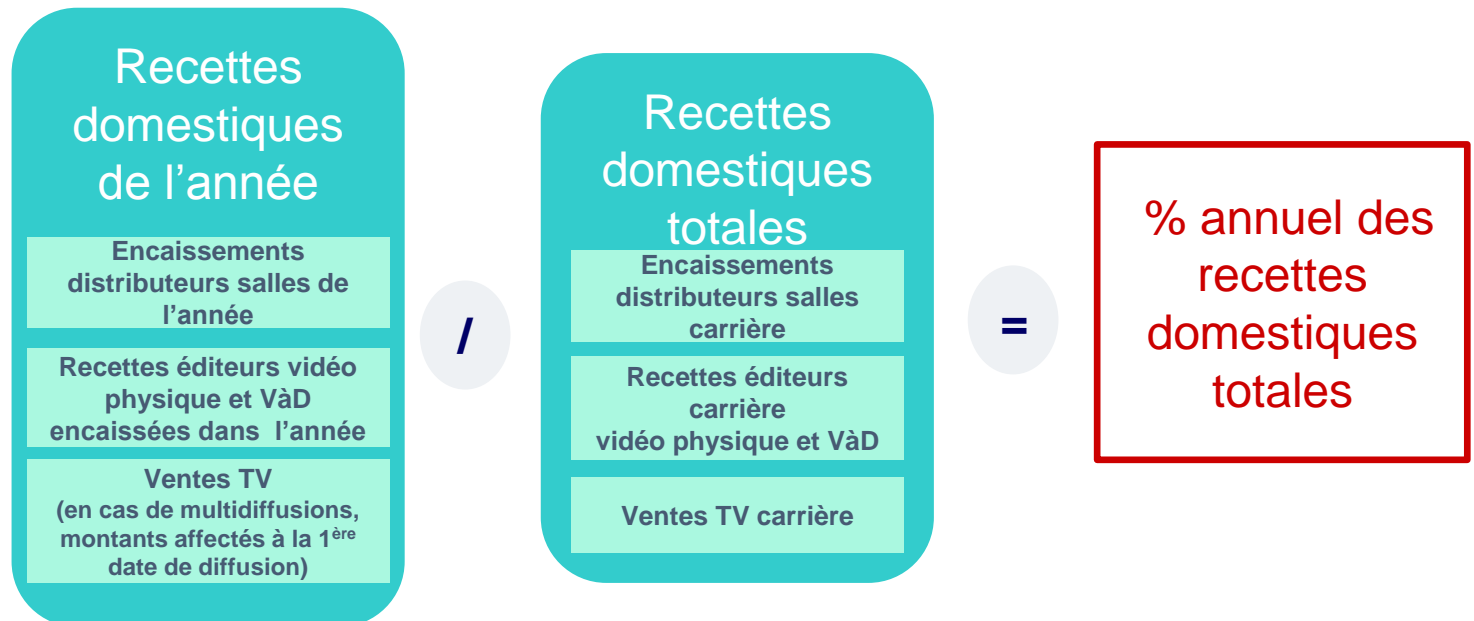
Nb FIF générant des recettes

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
<b>total</b>	<b>619</b>	<b>603</b>	<b>576</b>	<b>566</b>	<b>540</b>
salles	619	508	368	288	245
VàD	0	0	0	0	0
vidéo physique	177	480	500	512	503
TV	30	478	284	233	231

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

# Étalement des recettes dans le temps

- L'étalement des recettes dans le temps peut également se calculer en rapportant les recettes de l'année N à l'ensemble des recettes de la période selon le calcul suivant :



# Une tendance à la concentration des recettes en début de vie des films

Recettes domestiques

=

Encaissements distributeurs salles

+

Recettes éditeurs vidéo physique et VàD

+

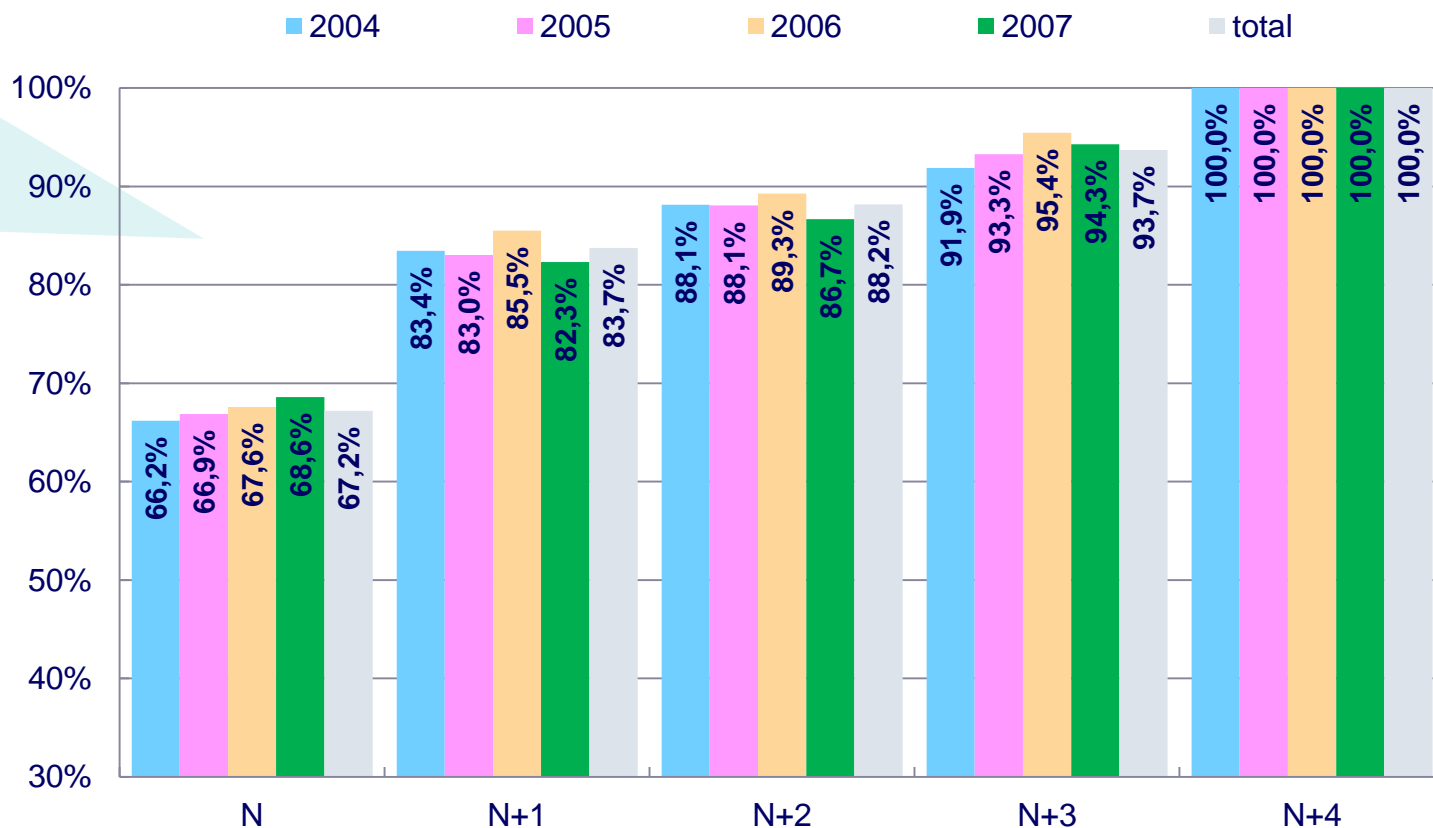
Ventes TV\*

\*Dans le cas des multidiffusions, les montants des achats TV sont affectés à la 1<sup>re</sup> date de diffusion

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

## Etalement des recettes dans le temps

selon l'année de sortie



# Les recettes domestiques sont plus étalées dans le temps pour les films à petit budget de production

Recettes domestiques

=

Encaissements distributeurs salles

+

Recettes éditeurs vidéo physique et VàD

+

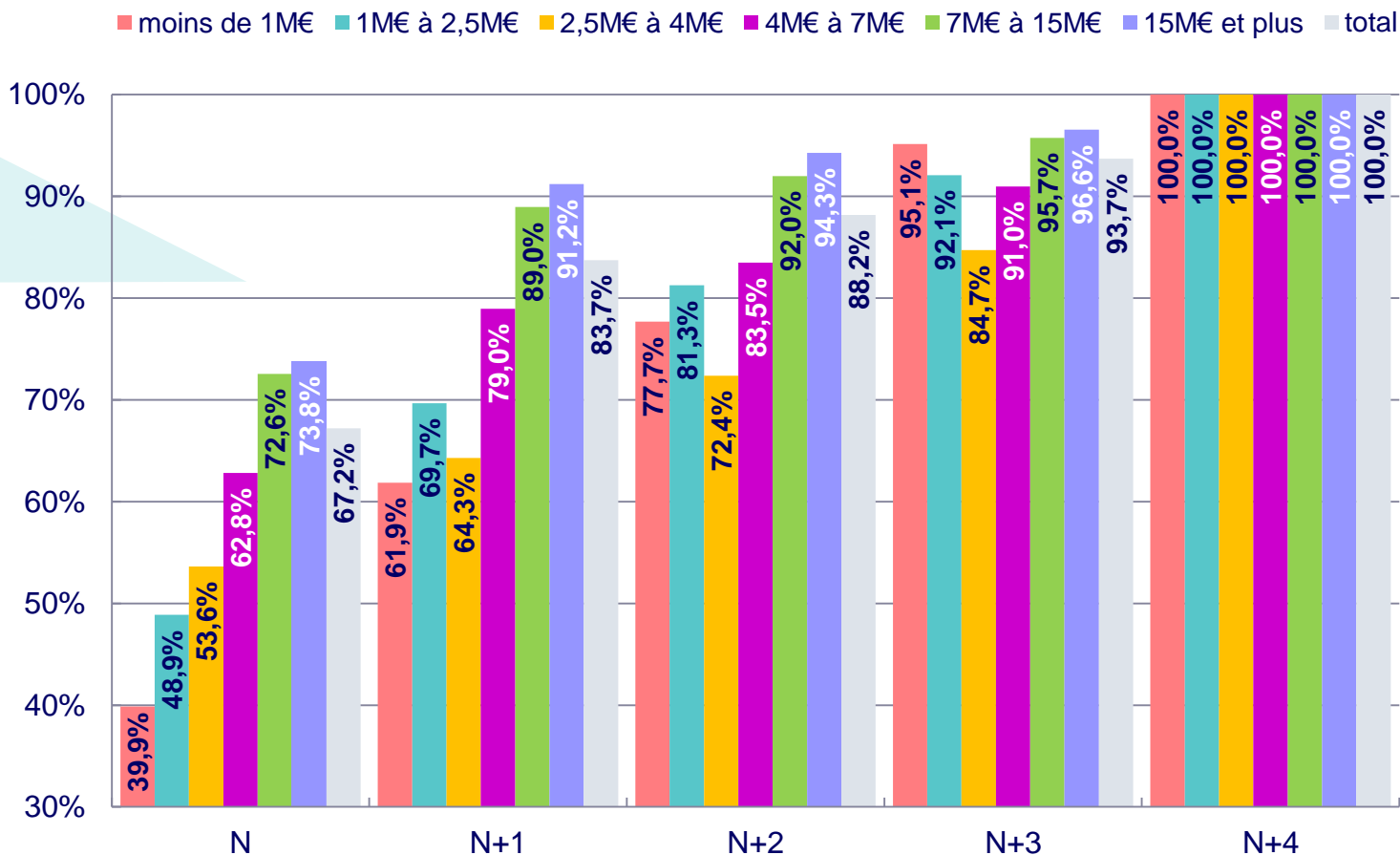
Ventes TV\*

\*Dans le cas des multidiffusions, les montants des achats TV sont affectés à la 1<sup>re</sup> date de diffusion

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

## Étalement des recettes dans le temps

selon le niveau de coût de production



# Les recettes sont plus étalées dans le temps pour les films documentaires

Recettes domestiques

=

Encaissements distributeurs salles

+

Recettes éditeurs vidéo physique et VàD

+

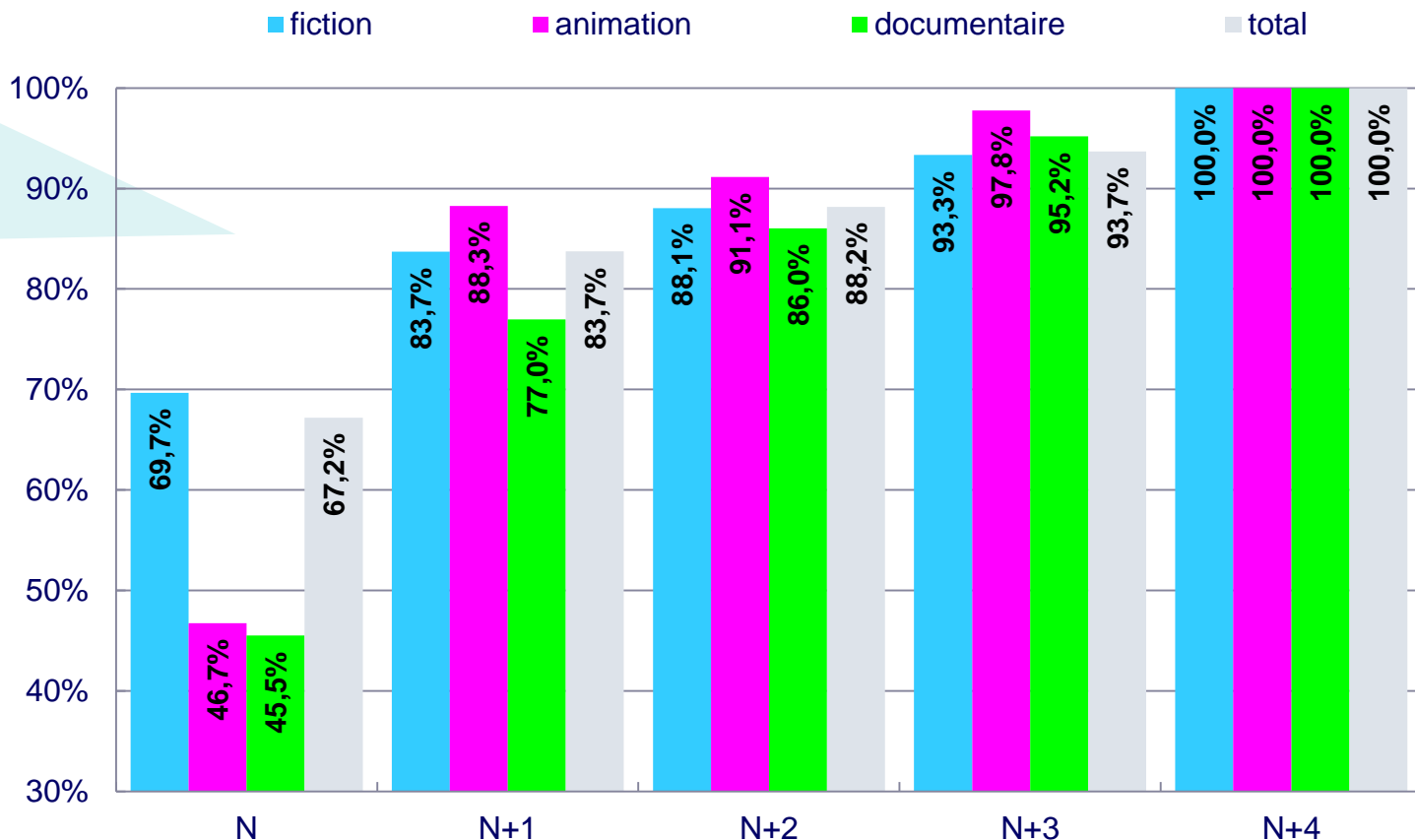
Achats TV\*

\*Dans le cas des multidiffusions, les montants des achats TV sont affectés à la 1<sup>re</sup> date de diffusion

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

## Étalement des recettes dans le temps

selon le genre





# Les recettes s'étalent davantage dans le temps pour les films bénéficiant du financement d'une SOFICA

Recettes domestiques

=

Encaissements distributeurs salles

+

Recettes éditeurs vidéo physique et VàD

+

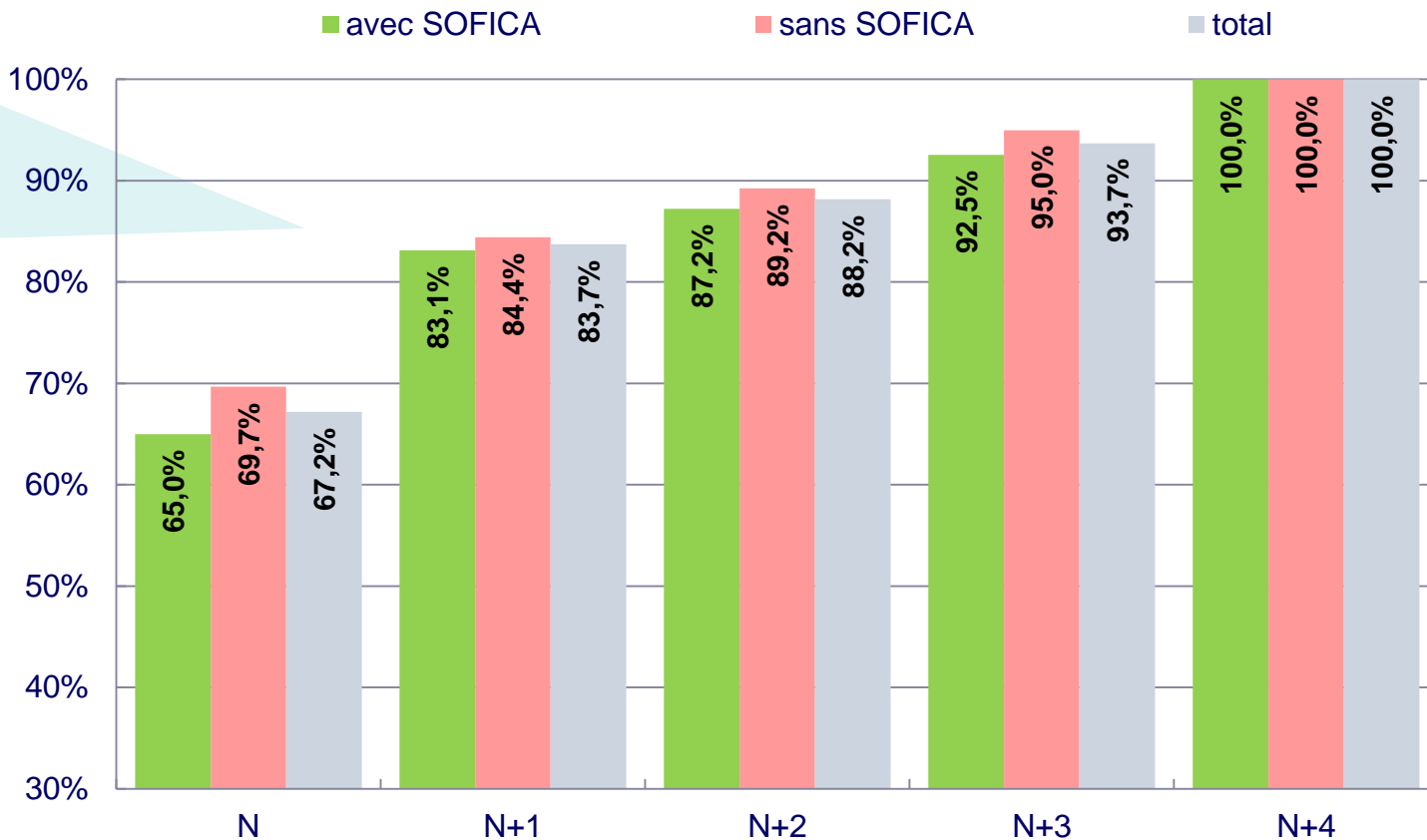
Ventes TV\*

\*Dans le cas des multidiffusions, les montants des achats TV sont affectés à la 1<sup>re</sup> date de diffusion

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

## Etalement des recettes dans le temps

selon la présence d'une SOFICA



# Les recettes s'étalent davantage dans le temps pour les films avec avance sur recettes

**Recettes domestiques**

=

**Encaissements distributeurs salles**

+

**Recettes éditeurs vidéo physique et VàD**

+

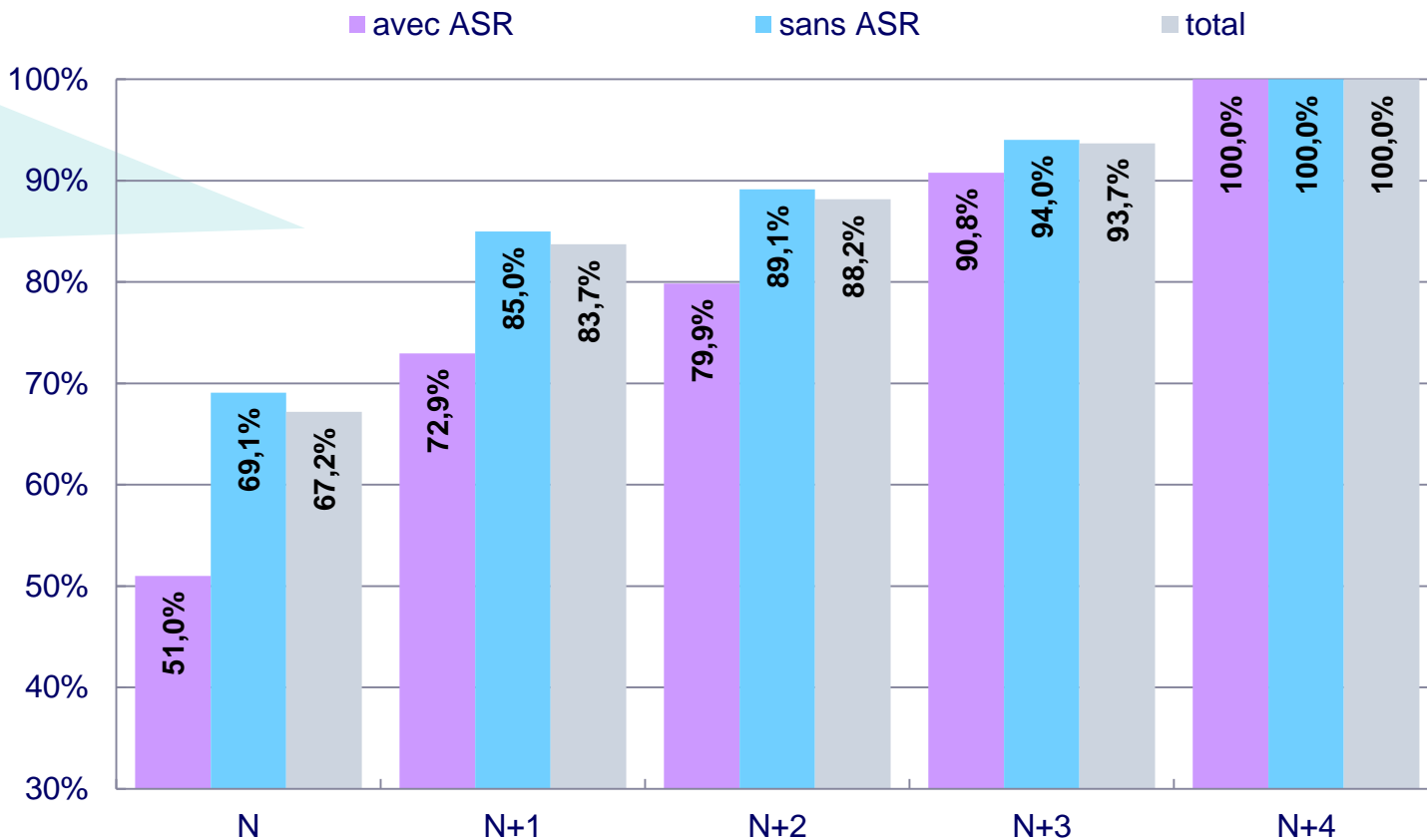
**Ventes TV\***

\*Dans le cas des multidiffusions, les montants des achats TV sont affectés à la 1<sup>re</sup> date de diffusion

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

## Etalement des recettes dans le temps

selon le bénéfice de l'avance sur recettes (ASR)



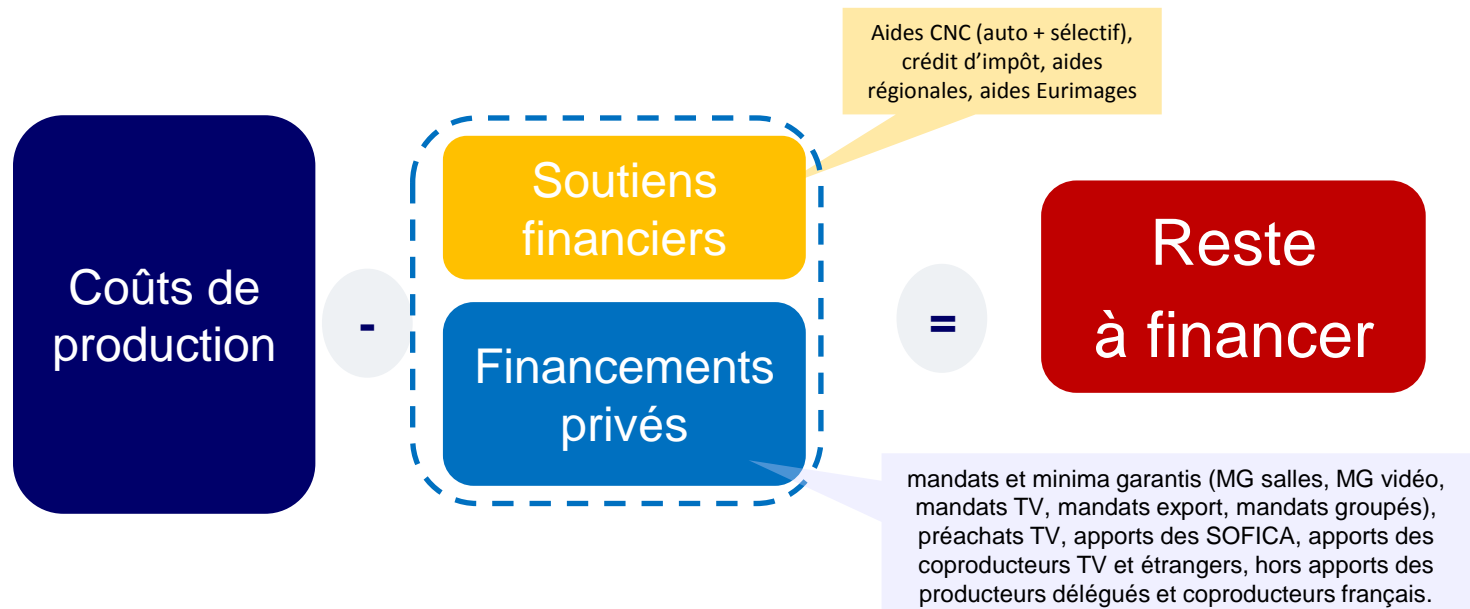
## Synthèse des résultats

- Les œuvres cinématographiques bénéficient d'une durée de vie particulièrement longue au regard de leurs différents marchés d'exploitation.
- Sur 8 ans, les films français sortis en salles en 2004 réalisent 9,6 % de leurs recettes domestiques entre la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année.
- 8 ans après leur sortie, 31,9 % des films de 2004 génèrent encore des recettes en salles, 68,1 % génèrent des recettes en vidéo et 28,1 % sont encore diffusés à la télévision.
- Sur une période de 5 ans, les films français sortis entre 2004 et 2007 réalisent 67,2 % de leurs recettes dès la première année d'exploitation.
- Les recettes domestiques des films à faible coût de production sont davantage étalées dans le temps.

Comment évolue la couverture des coûts par les préfinancements des films d'initiative française ?

# Couverture des coûts de production

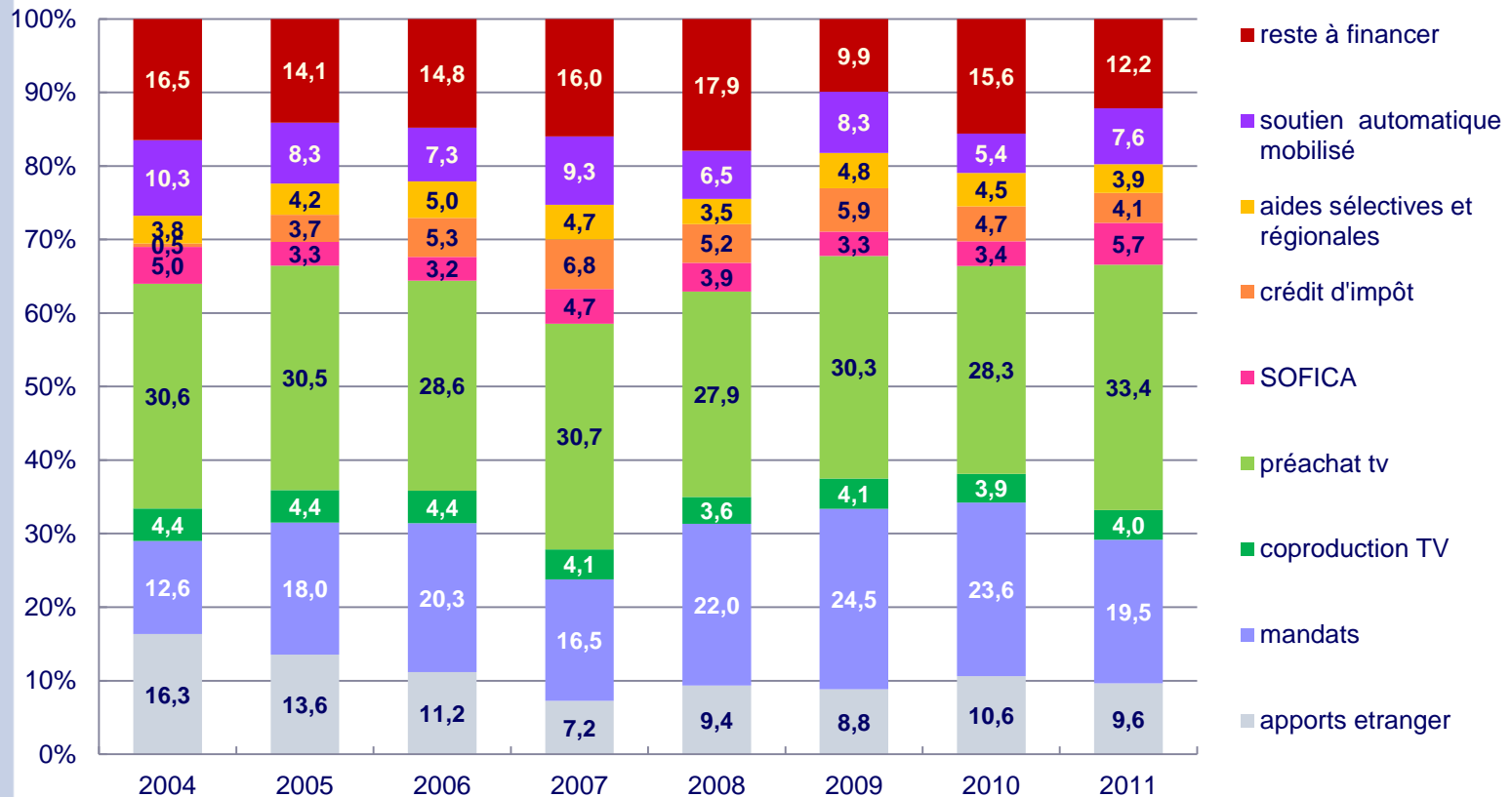
- L'analyse de la couverture des coûts de production consiste à évaluer le reste à financer
- L'objectif de cette partie est d'évaluer le reste à financer selon les typologies de films et d'appréhender le nombre de films pour lesquels le reste à financer atteint certains seuils.



# Répartition des financements

- Les chaînes de télévisions contribuent pour plus d'un tiers au financement des films

Répartition des financements (%)

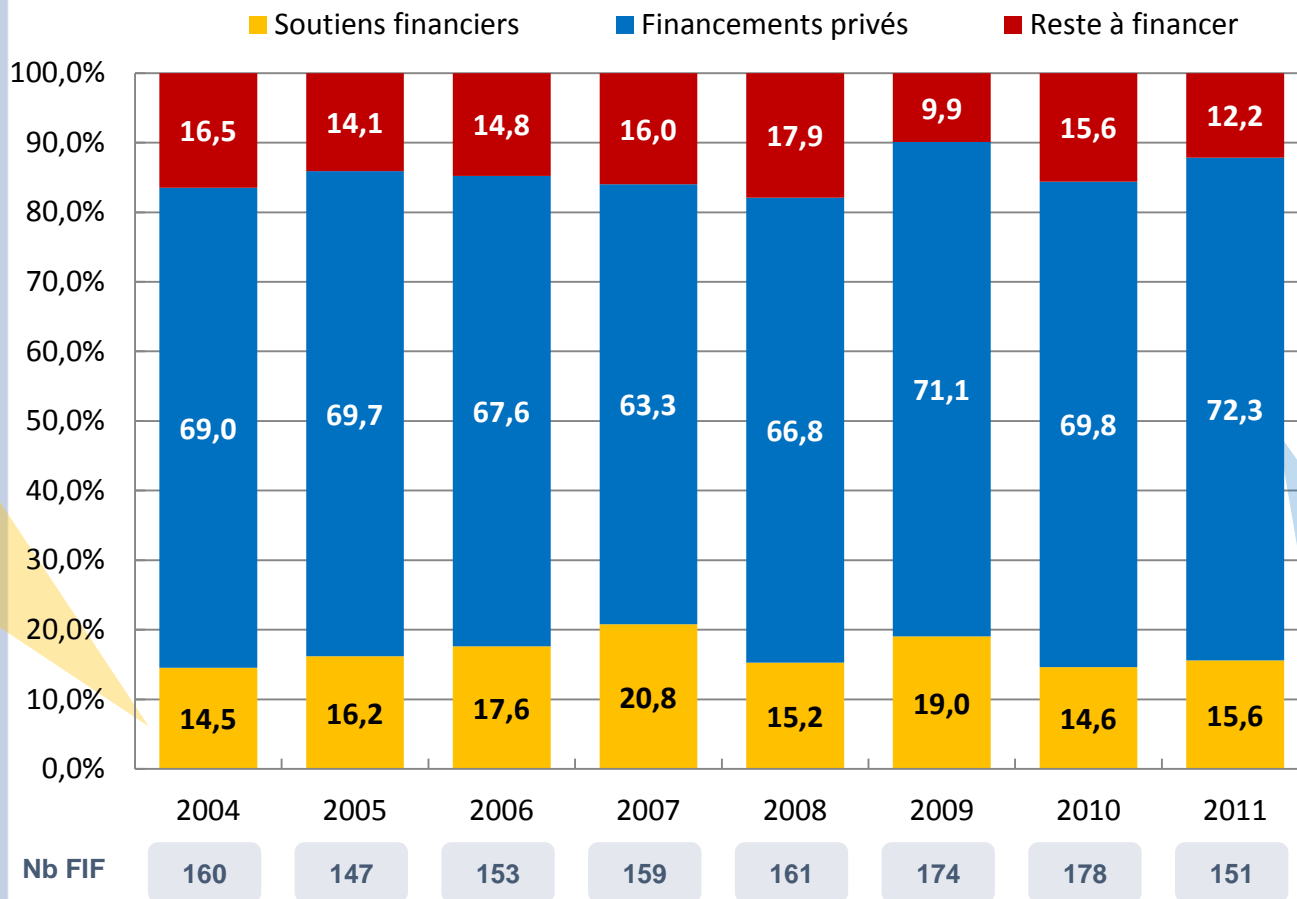


Base : 1 283 FIF  
Source : agrément

# Les soutiens financiers et les financements privés couvrent en moyenne 85,4 % des coûts de production

## Part du reste à financer (%)

selon l'année de sortie en salles



**Financements privés :**  
mandats et minima garantis (MG salles, MG vidéo, mandats TV, mandats export, mandats groupés), préachats TV, apports des SOFICA, apports des coproducteurs TV et étrangers, hors apports des producteurs délégués et coproducteurs français.

### Soutiens financiers

=

Aides CNC  
(auto + sélectif)

+

Crédit d'impôt

+

Aides régionales

+

Aides Eurimages

Base : 1 283 FIF  
Source : agrément

Nb FIF

160

147

153

159

161

174

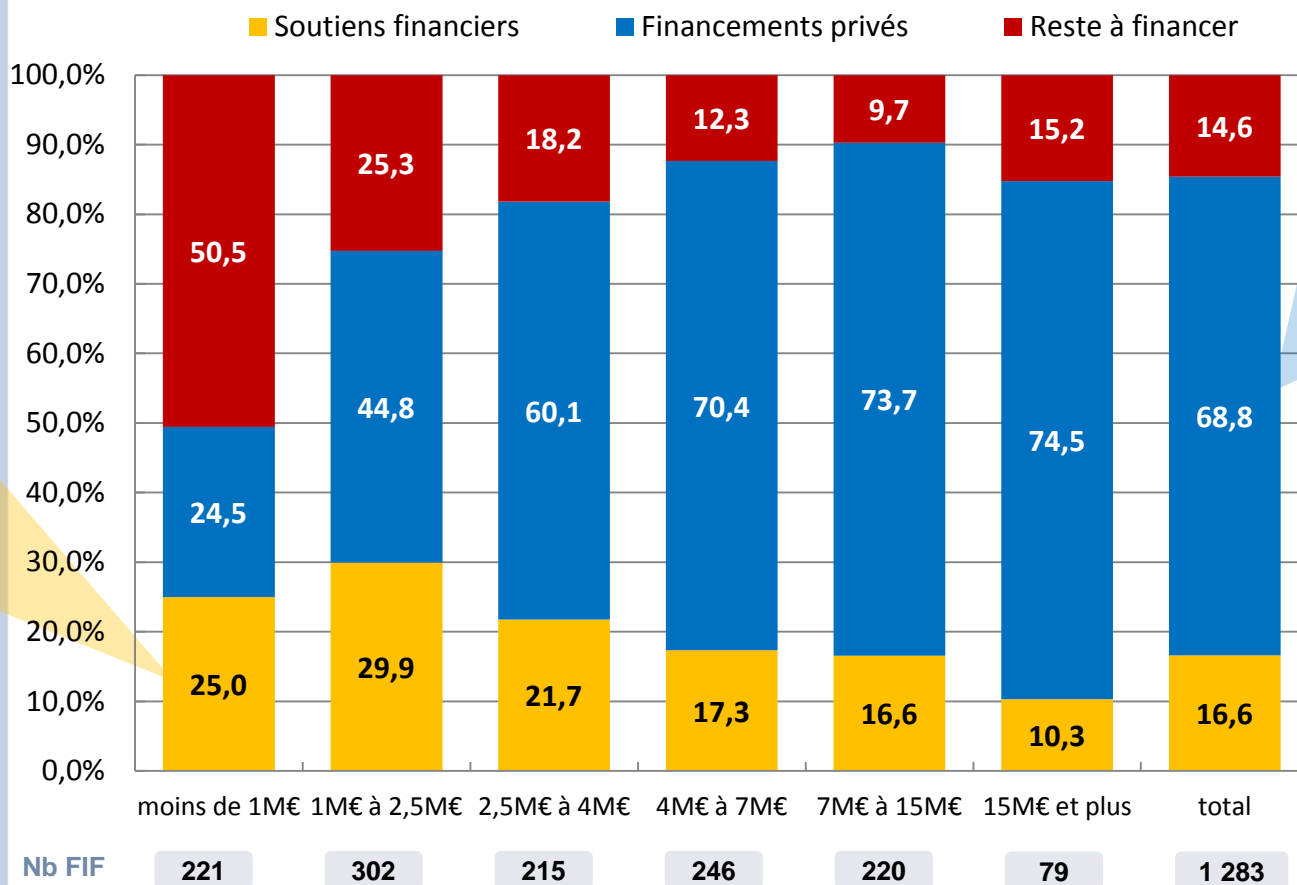
178

151

Les coûts de production sont couverts à 49,5 % pour les films à moins de 1 M€ et à 84,8 % pour les films à plus de 15 M€

### Part du reste à financer (%)

selon le niveau de coût



**Financements privés :**  
mandats et minima garantis (MG salles, MG vidéo, mandats TV, mandats export, mandats groupés), préachats TV, apports des SOFICA, apports des coproducteurs TV et étrangers, hors apports des producteurs délégués et coproducteurs français.

#### Soutiens financiers

=

Aides CNC  
(auto + sélectif)

+

Crédit  
d'impôt

+

Aides  
régionales

+

Aides  
Eurimages

Base : 1 283 FIF  
Source : agrément



## Synthèse des résultats

- Les financements privés et les soutiens financiers couvrent en moyenne 85,4 % des coûts de production des films français.
- Pour les films à moins de 1 M€, la moitié des coûts ne sont pas couverts par les soutiens financiers et les financements privés.
- Pour les films au-delà de 1 M€, les coûts de production sont couverts à 86,0 % par les financements privés et les soutiens financiers.

Quelle est la part des soutiens financiers dans le coût des films d'initiative française ?

## Part des soutiens financiers dans le coût des films français

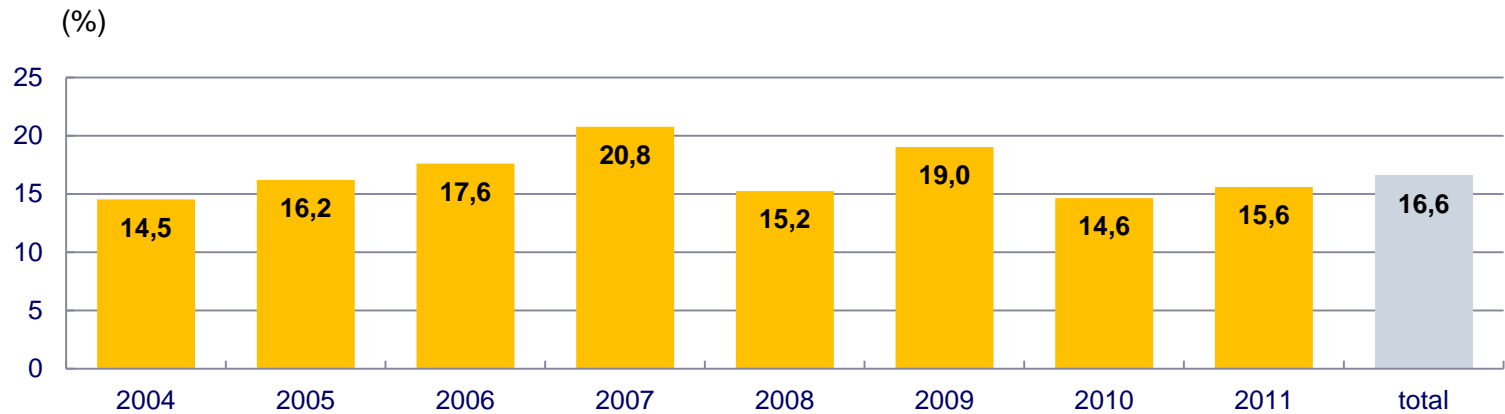
- Cette partie donne une évaluation de la part des soutiens financiers dans le coût de production des films d'initiative française selon la typologie des films.
- La part des soutiens financiers est calculée de la manière suivante :



En moyenne, les soutiens financiers couvrent 16,6 % des coûts entre 2004 et 2011 dont 7,8 % de soutien automatique

### Part des soutiens financiers dans les coûts de production

selon l'année de sortie en salles



(%)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	total
Crédit d'impôt	0,5	3,7	5,3	6,8	5,2	5,9	4,7	4,1	4,5
Soutien mobilisé	10,3	8,3	7,3	9,3	6,5	8,3	5,4	7,6	7,8
Soutiens sélectifs hors ASR après	2,1	2,3	3,0	2,5	1,6	2,0	2,2	1,8	2,2
Aides régionales	1,3	1,2	1,3	1,8	1,5	2,0	2,0	1,6	1,6
Aides Eurimages	0,4	0,7	0,6	0,3	0,4	0,8	0,3	0,5	0,5

Soutiens financiers

=

Aides CNC  
(auto + sélectif)

+

Crédit d'impôt

+

Aides régionales

+

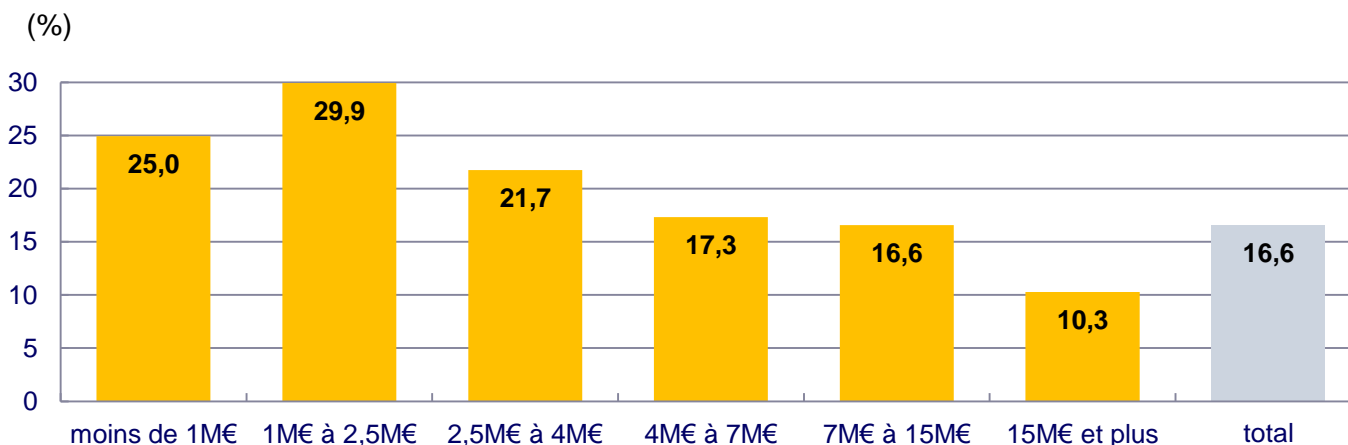
Aides Eurimages

Base : 1 283 FIF sortis entre 2004 et 2011  
Source : agrément

# La part des soutiens financiers se réduit à mesure que le coût du film augmente

## Part des soutiens financiers dans les coûts de production

selon le niveau de coût



(%)	moins de 1M€	1M€ à 2,5M€	2,5M€ à 4M€	4M€ à 7M€	7M€ à 15M€	15M€ et plus	total
Crédit d'impôt	2,7	5,3	6,0	5,8	5,9	1,6	4,5
Soutien mobilisé	4,1	4,7	6,0	7,9	8,8	8,2	7,8
Soutiens sélectifs hors ASR après	12,5	13,3	5,0	1,3	0,4	0,1	2,2
Aides régionales	5,4	6,1	3,9	1,6	0,9	0,2	1,6
Aides Eurimages	0,2	0,6	0,8	0,7	0,6	0,2	0,5

**Soutiens financiers**

=

**Aides CNC**  
(auto + sélectif)

+

**Crédit d'impôt**

+

**Aides régionales**

+

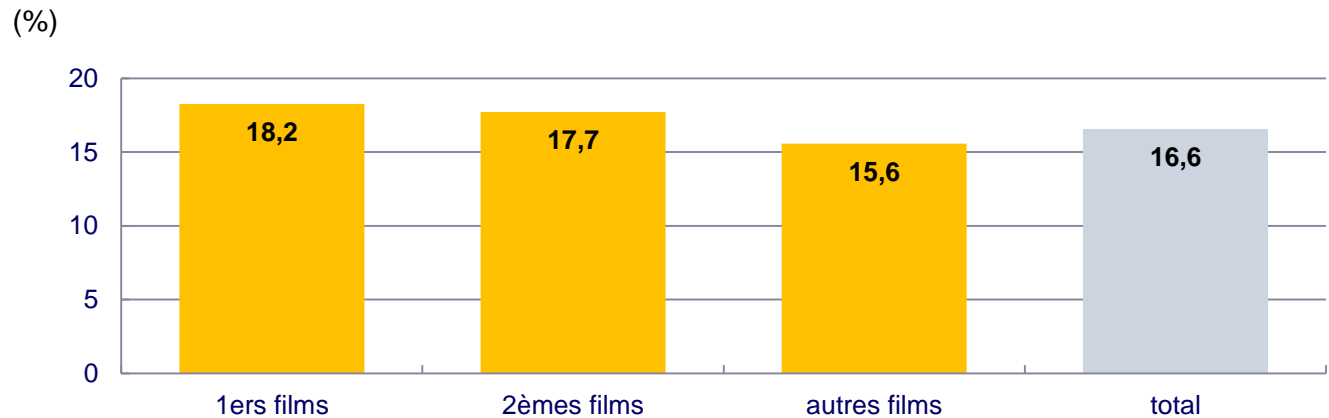
**Aides Eurimages**

Base : 1 283 FIF sortis entre 2004 et 2011  
Source : agrément

# Les soutiens financiers couvrent mieux les coûts des 1<sup>ers</sup> films que des 2<sup>èmes</sup> films et des autres films

## Couverture des coûts de production par les soutiens financiers

selon le rang de production



(%)	1ers films	2èmes films	autres films	total
Crédit d'impôt	5,0	4,1	4,5	4,5
Soutien mobilisé	6,9	9,5	7,5	7,8
Soutiens sélectifs hors ASR après	3,4	2,0	1,8	2,2
Aides régionales	2,4	1,4	1,4	1,6
Aides Eurimages	0,5	0,6	0,5	0,5

**Soutiens financiers**

=

**Aides CNC**  
(auto + sélectif)

+

**Crédit d'impôt**

+

**Aides régionales**

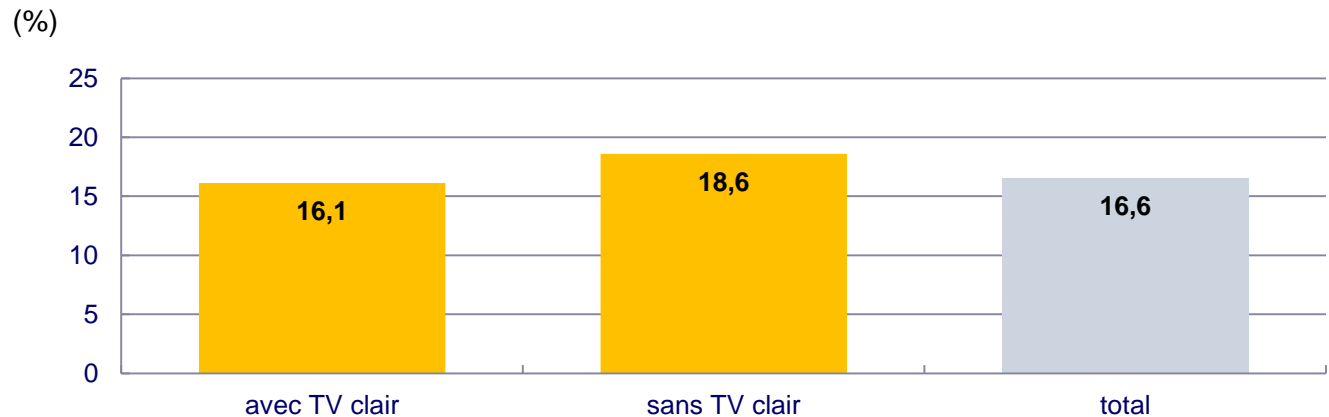
+

**Aides Eurimages**

Base : 1 283 FIF sortis entre 2004 et 2011  
Source : agrément

# Les soutiens financiers couvrent mieux les coûts de production des films sans chaînes de TV en clair

## Part des soutiens financiers dans les coûts de production selon la présence d'une chaîne de TV en clair



(%)	avec TV clair	sans TV clair	total
Crédit d'impôt	4,5	4,7	4,5
Soutien mobilisé	8,7	3,7	7,8
Soutiens sélectifs hors ASR après	1,2	6,2	2,2
Aides régionales	1,2	3,3	1,6
Aides Eurimages	0,5	0,6	0,5

**Soutiens financiers**

=

**Aides CNC**  
(auto + sélectif)

+

**Crédit d'impôt**

+

**Aides régionales**

+

**Aides Eurimages**

Base : 1 283 FIF sortis entre 2004 et 2011  
Source : agrément

## Synthèse des résultats

- En moyenne sur la période 2004-2011, les soutiens financiers couvrent 16,6 % des coûts de production des FIF.
- Le crédit d'impôt couvre 4,5 % des coûts de l'ensemble des films de la période (films avec ou sans CIC).
- Le soutien mobilisé couvre 7,8 % des coûts de l'ensemble des films de la période (films mobilisant ou non).
- Les aides régionales couvrent 1,6 % des coûts de l'ensemble des films de la période (films aidés ou non).
- La part des soutiens financiers se réduit à mesure que le coût du film augmente. Les soutiens financiers représentent 25,0 % du coût des films à moins de 1 M€ et 10,3 % du coût des films à plus de 15 M€.



Combien de films dégagent  
un solde net de production positif ?

Quel équilibre commercial pour les  
producteurs ?

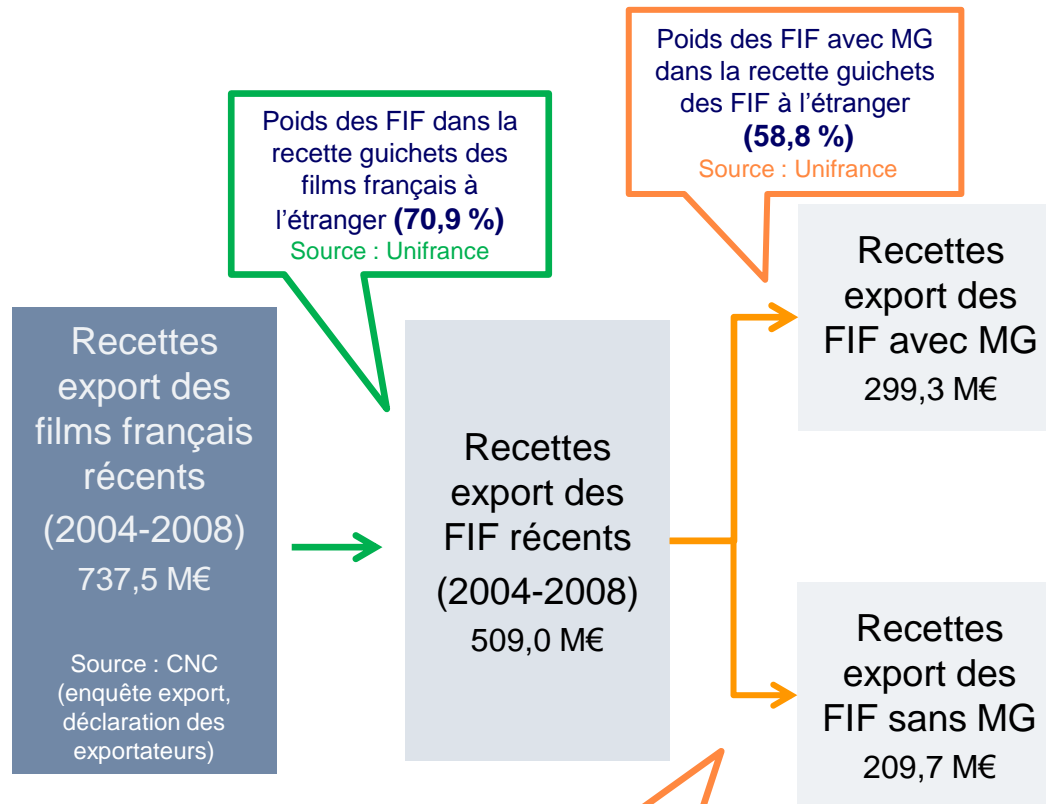
# Comment estimer les recettes export pour chaque film ?

- Les recettes réalisées par les films français à l'étranger constituent une source de revenu qu'il convient de prendre en compte. Or ces données n'étaient pas disponibles film par film au moment de la réalisation de cette étude. Seules des données macro-économiques étaient disponibles.
- Les recettes des films français à l'exportation se composent de recettes salles, de recettes TV, de recettes vidéo, de recettes VàD et de recettes en provenance des festivals.
- Une estimation de ces recettes film par film a été réalisée à partir des données de cadrage disponibles et selon les clés de répartition ci-après présentées.

# Méthodologie d'estimation des recettes export pour chaque film

**Données macro constatées**

**Données individuelles estimées**



## Recettes film à film

### Valorisation au prorata des MG

- mandat simple : selon le montant des MG
- mandat groupés : suivant la valorisation du mandat export  
*(estimation d'une répartition moyenne entre les types de mandats, sur l'ensemble des films de l'étude)*

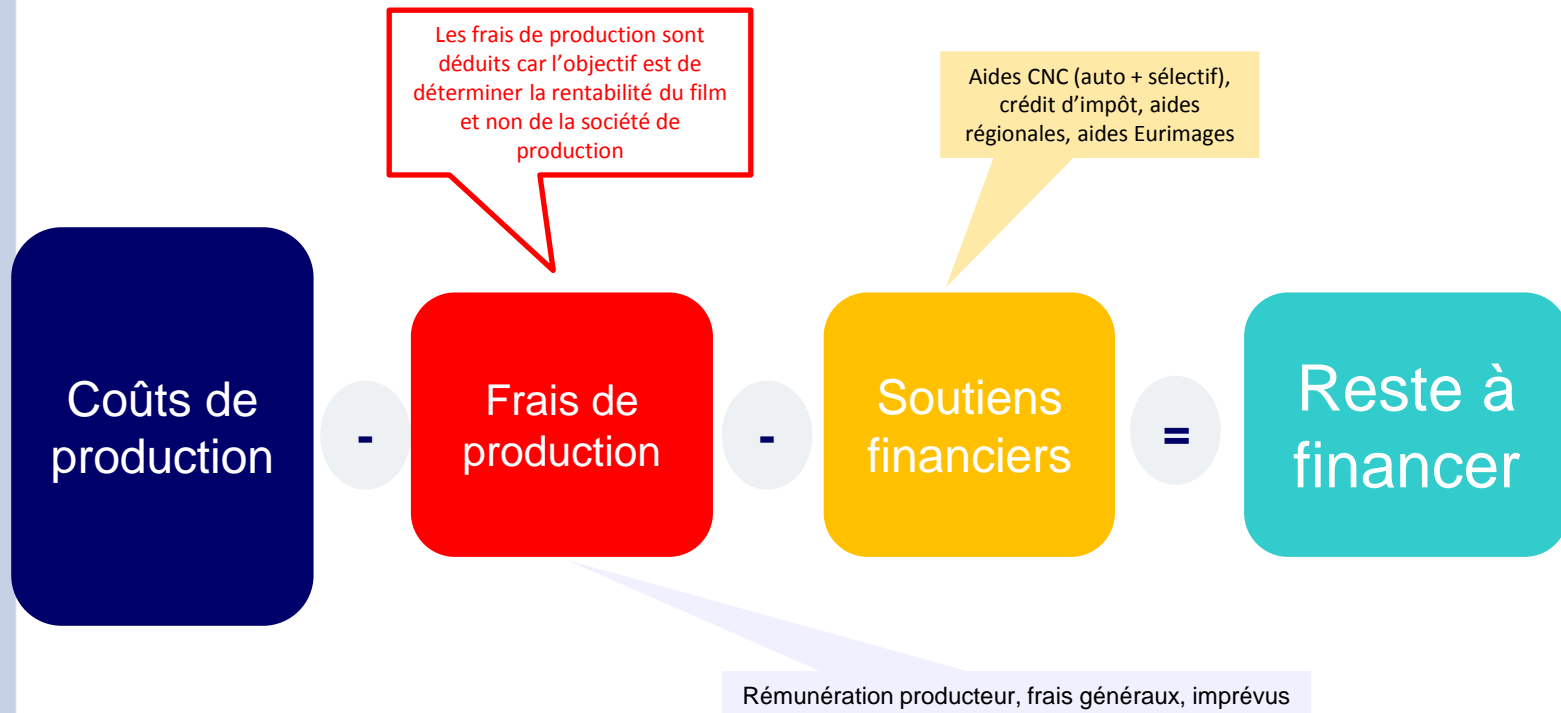
Source : CNC

### Valorisation au prorata des recettes guichets à l'étranger

Source : Unifrance

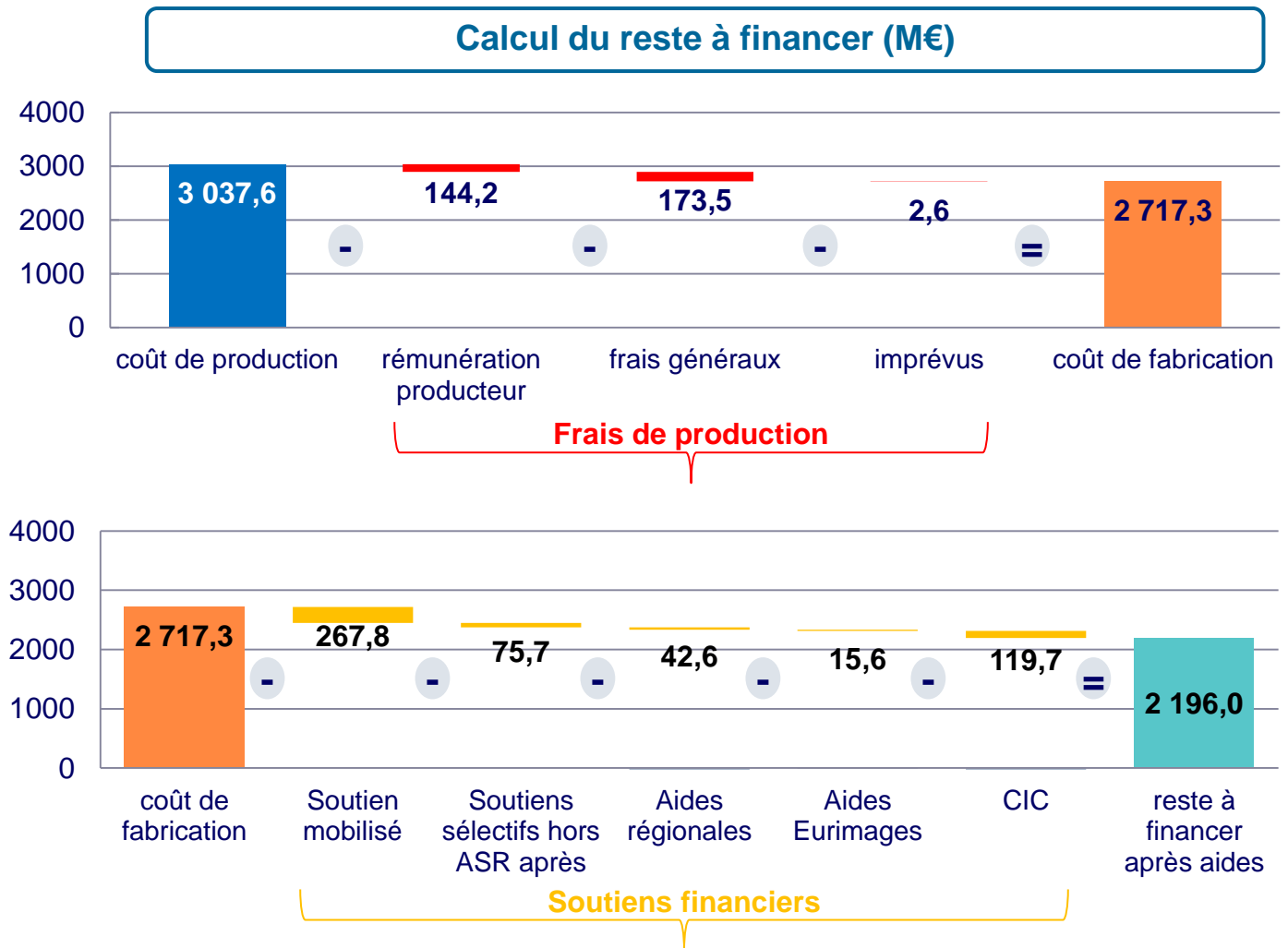
# Reste à financer

- Quel est le reste à financer d'un film ?
- Il s'agit d'appréhender le reste à financer, qui devra s'amortir sur ses différents marchés d'exploitation.



# Reste à financer

- 2,2 Md€ à amortir pour les investisseurs de l'ensemble des FIF sortis entre 2004 et 2007



## La Recette Nette Part Producteur (RNPP)

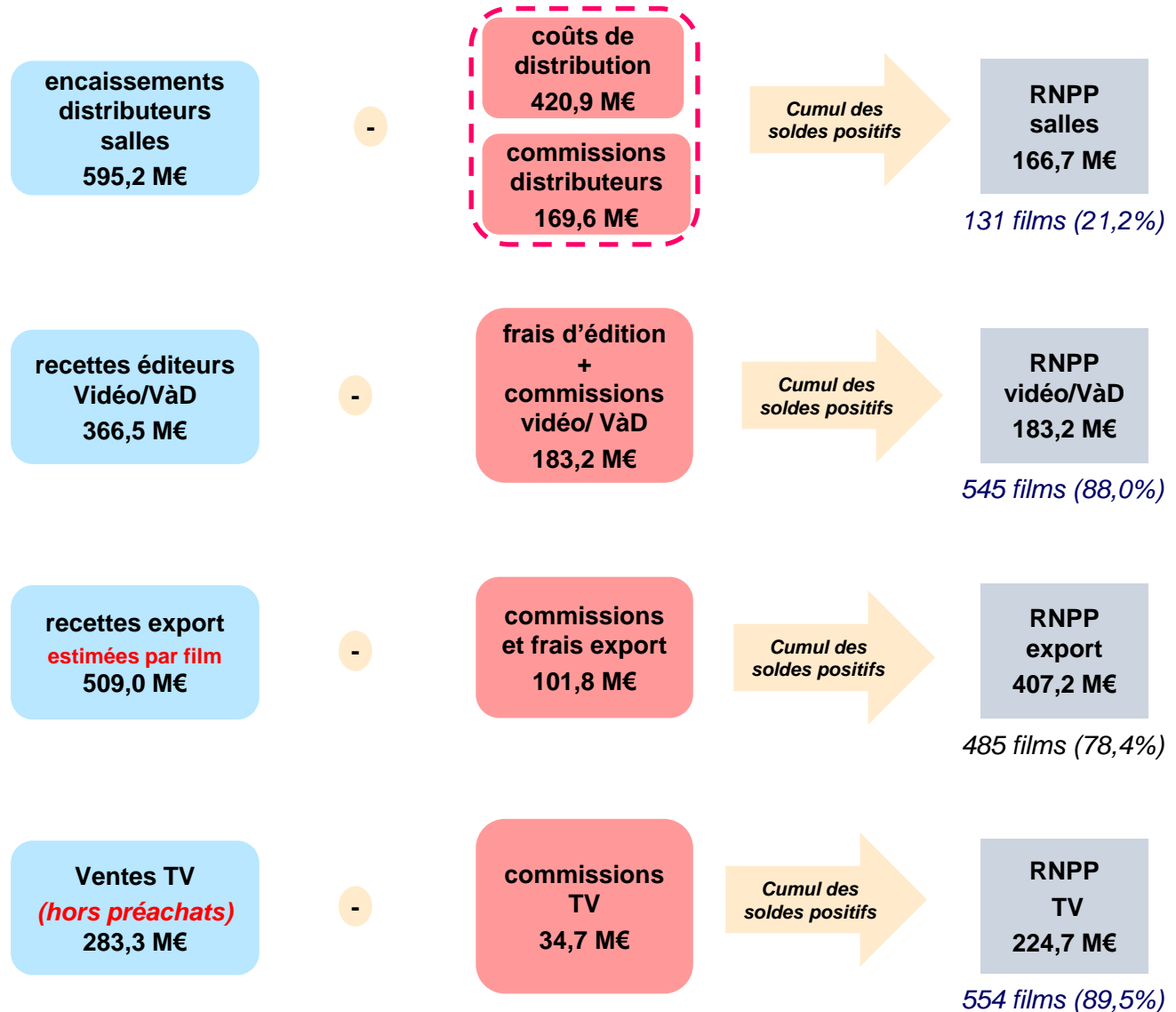
- Selon les pratiques contractuelles, la RNPP d'un film s'entend comme toutes les recettes hors taxes provenant de l'exploitation du film après déduction des seuls frais entraînés par l'exploitation de ce film.
- Dans cette étude la RNPP est calculée pour chaque marché d'exploitation, à savoir : la salle, la vidéo/VàD, l'étranger, la TV.



# Recettes Nettes Part Producteur (RNPP)

Les recettes présentées ci-contre se calculent film par film et marché par marché. Pour chaque marché, si l'opération est négative, la recette retenue est nulle.

Les RNPP ne sont donc pas égales à la différence entre les recettes globales et les dépenses globales.



Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

## Solde pour le producteur ou les coproducteurs

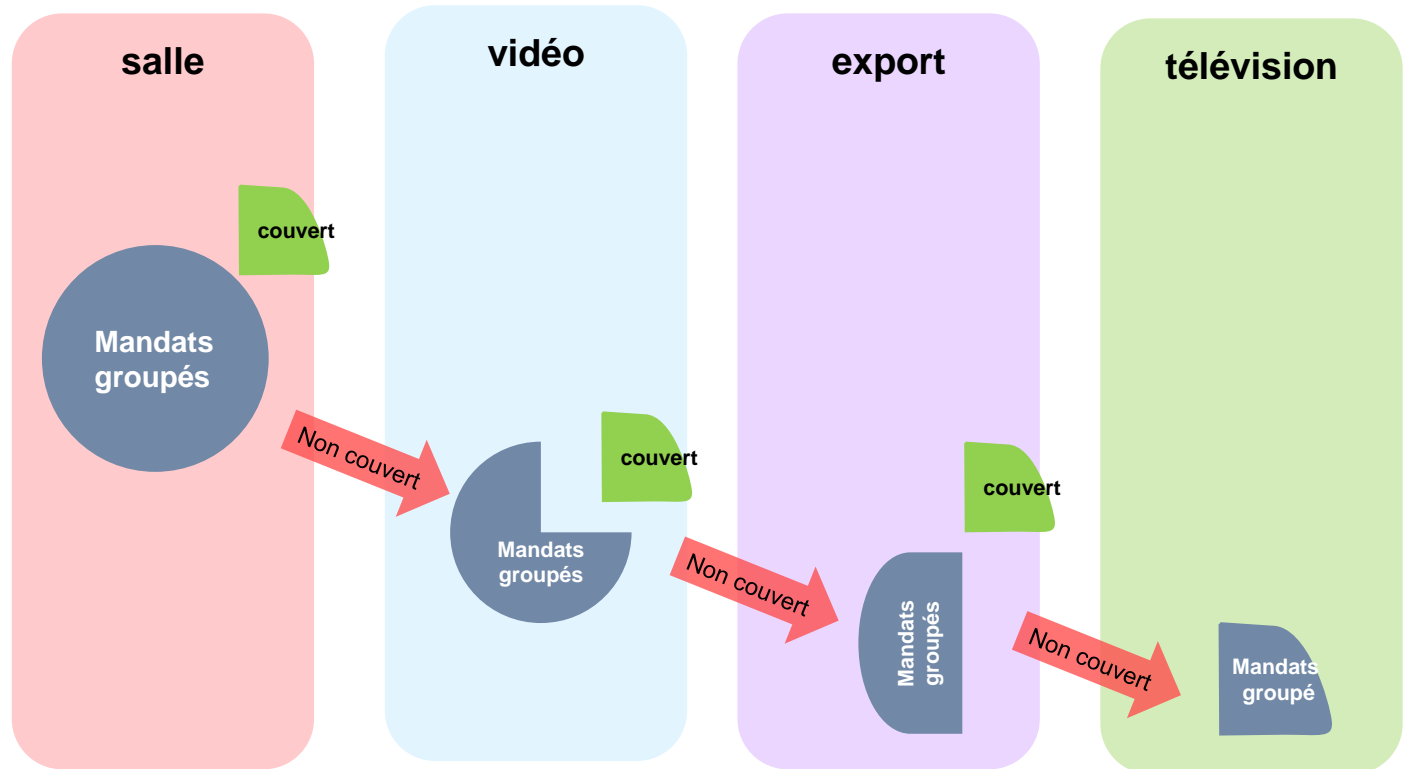
- Par convention pour l'analyse dans le cadre de cette étude, il va être considéré que, au-delà des RNPP, les distributeurs se remboursent de leur minimum garanti avant reversement à la famille des « producteurs ».
- Les mandats groupés ont été affectés au premier marché concerné. Si le mandat n'est pas couvert par le premier marché, la partie restante est basculée sur le marché qui suit.
- Un solde du point de vue « des producteurs » va ainsi pouvoir être calculé.





# Une comptabilisation en « cascade » des mandats groupés

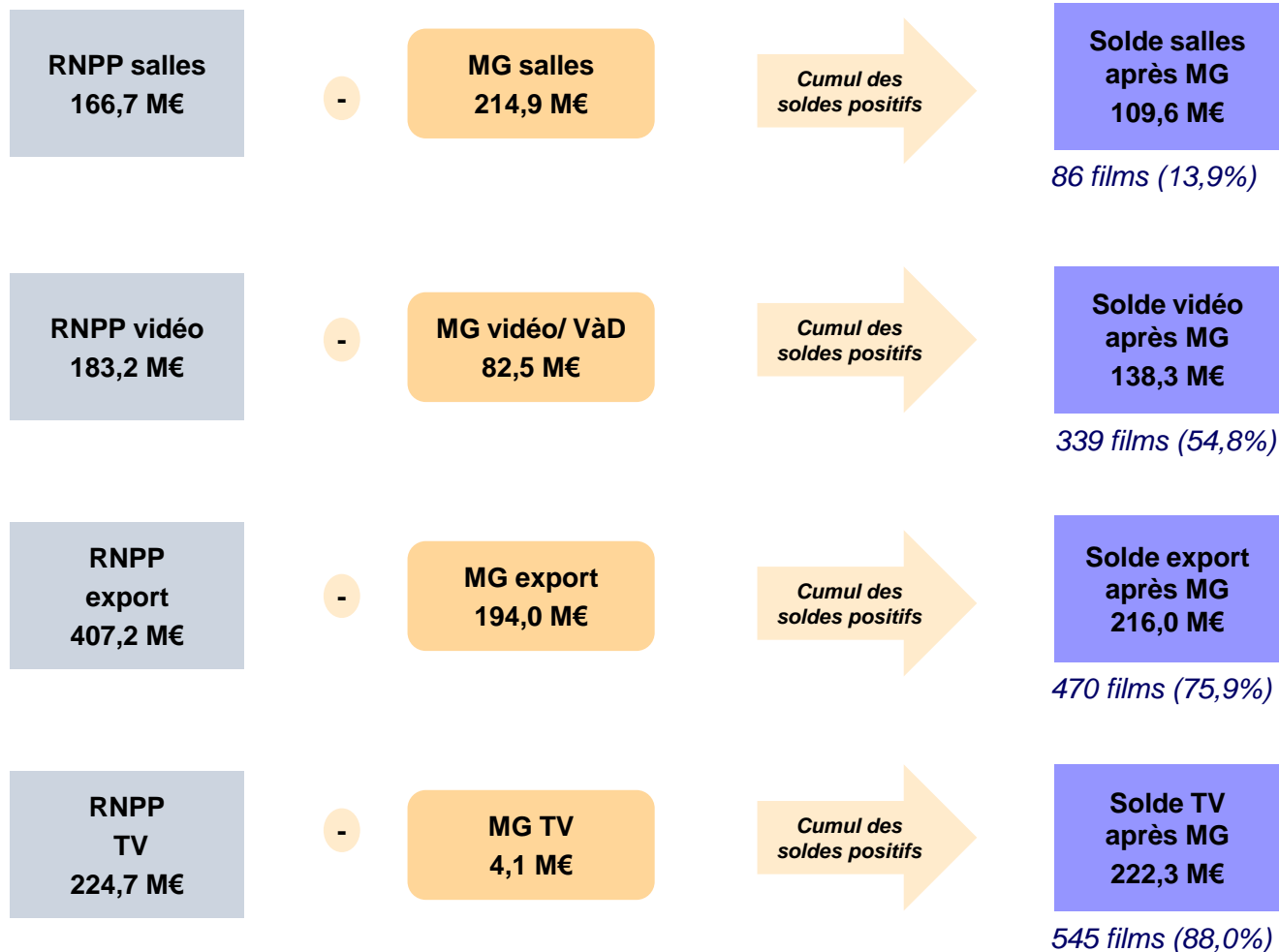
- Les marchés ont été considérés dans l'ordre suivant : salle, vidéo, export, télévision.



# Solde pour le producteur et les coproducteurs

Les recettes présentées ci-contre se calculent film par film et marché par marché. Pour chacun des marchés, si l'opération est négative, la recette retenue est nulle.

Les soldes ne sont donc pas égaux à la différence entre les RNPP globales et les MG globaux.

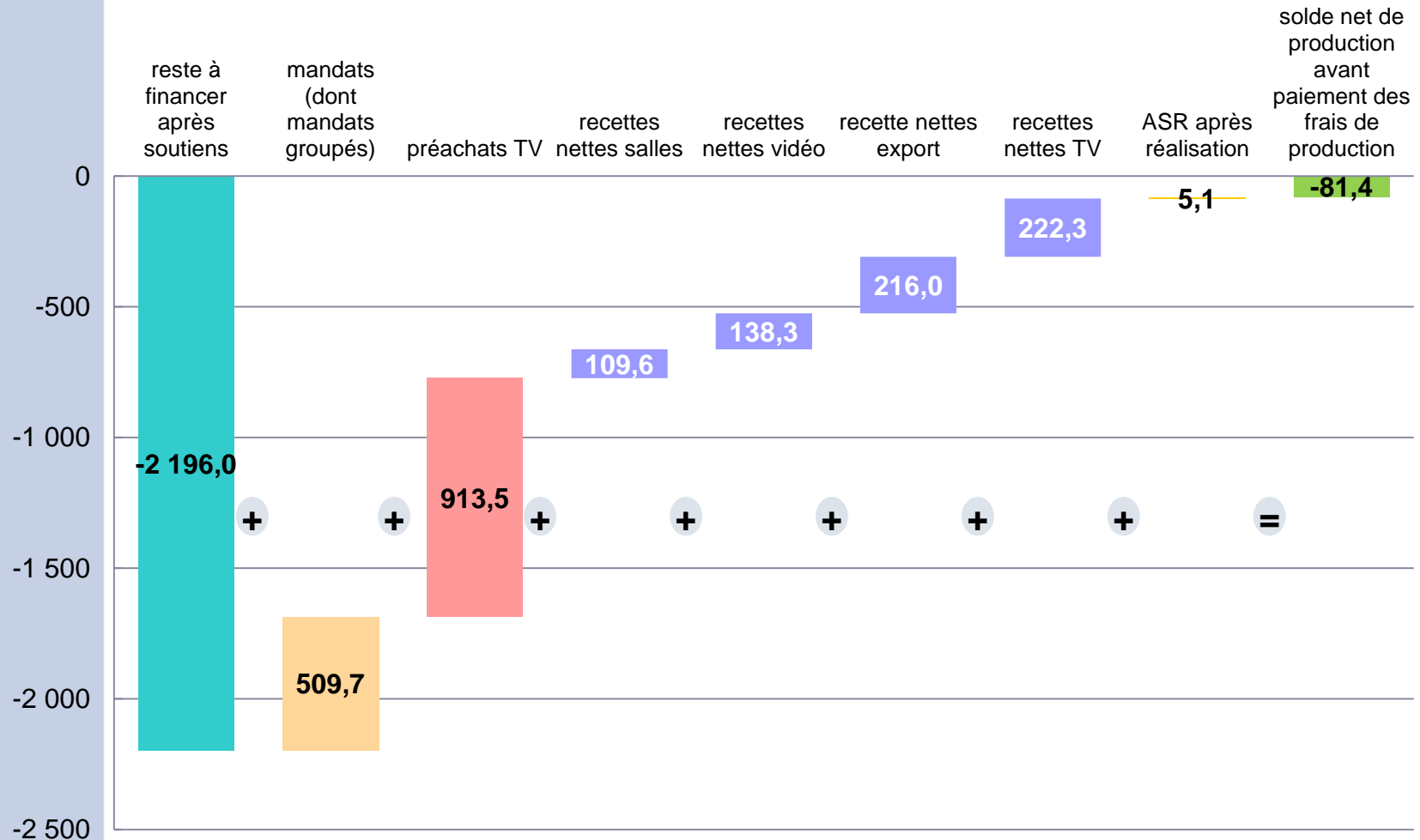


Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

Les mandats groupés ont été affectés au premier marché concerné. Si le mandat n'est pas couvert par le premier marché, la partie restante est basculée sur le marché qui suit.

# Solde net de production

- Un solde net de production légèrement négatif (-81,4 M€)
- Un rendement négatif de 3,7 % sur la période



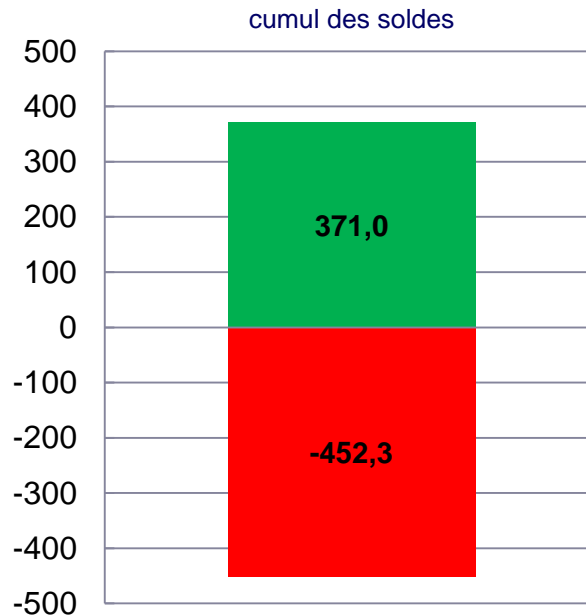
Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

- Le solde net positif s'élève en moyenne à 1,77 M€ par film et le solde net négatif à -1,10 M€ par film
- 33,8 % des FIF présentent un solde positif

## Soldes positifs et négatifs (M€)

Solde total  
(M€)

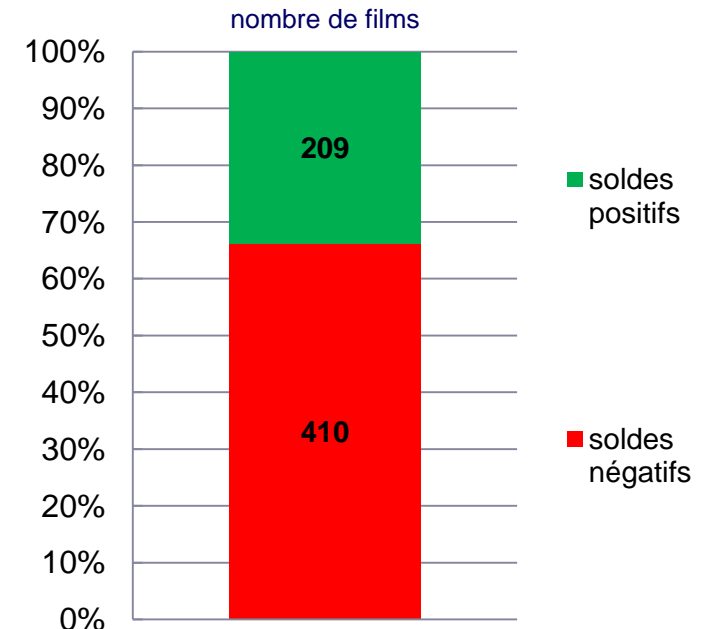
-81,4



## Films à soldes positifs et négatifs

Part des films à  
soldes positifs

33,8%



*Les résultats ne sont pas consolidés par entreprise, mais par film.  
Aussi, un film négatif peut être compensé par un film positif.*

Base : 619 FIF  
sortis entre  
2004 et 2007

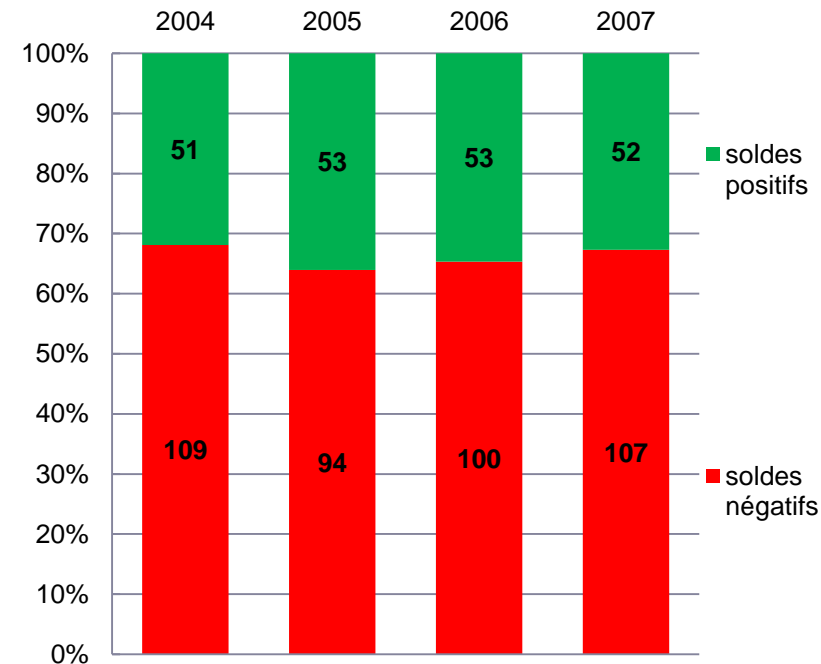
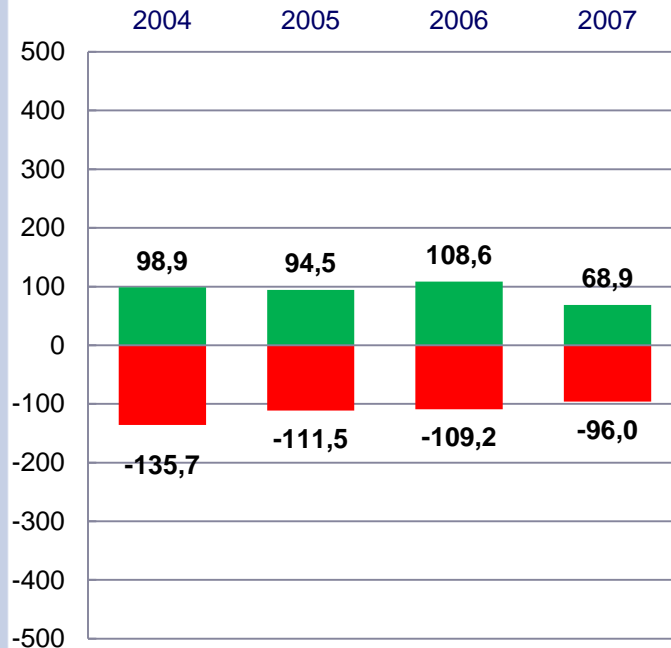
# Solde net de production selon l'année de sortie en salles

- Le solde net positif moyen varie entre 1,33 M€ en 2007 et 2,05 M€ en 2006

**Soldes positifs et négatifs (M€)**



**Films à soldes positifs et négatifs**



*Les résultats ne sont pas consolidés par entreprise, mais par film. Aussi, un film négatif peut être compensé par un film positif.*

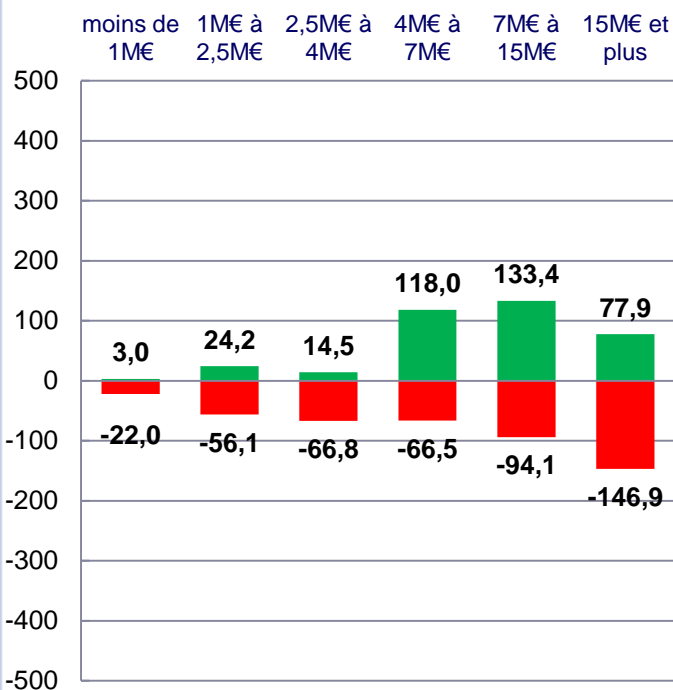
Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

# Solde net de production selon le coût de production du film

- Le solde net positif s'élève en moyenne à 0,19 M€ pour les films à moins de 1 M€, à 1,93 M€ pour les films entre 4 M€ et 7 M€ et à 5,99 M€ pour les films à 15 M€ et plus

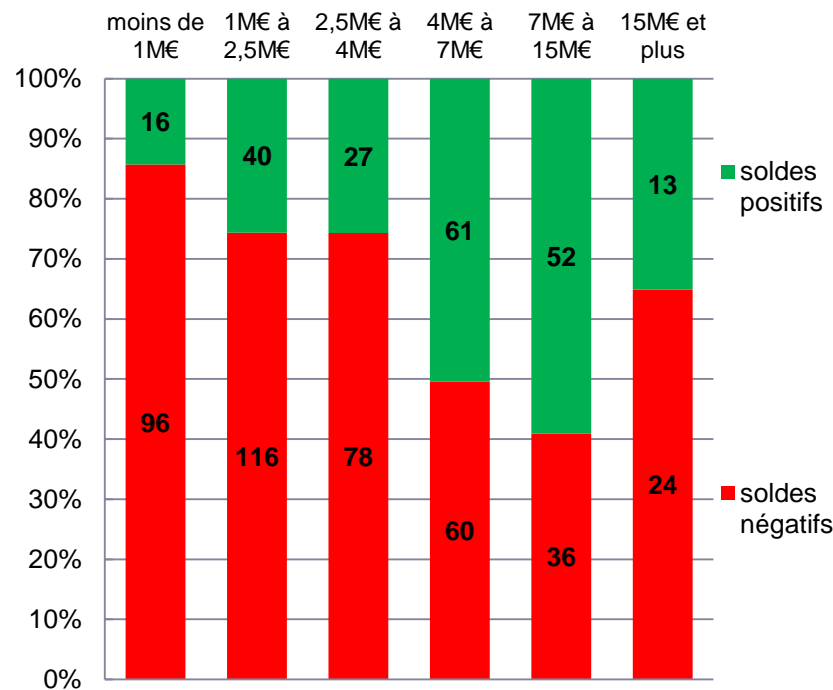
**Soldes positifs et négatifs (M€)**

soldes totaux (M€)	-19,0	-31,9	-52,3	+51,5	+39,4	-69,0
--------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------



**Films à soldes positifs et négatifs**

% soldes positifs	14,3 %	25,6%	25,7 %	50,4 %	59,1%	35,1%
-------------------	--------	-------	--------	--------	-------	-------



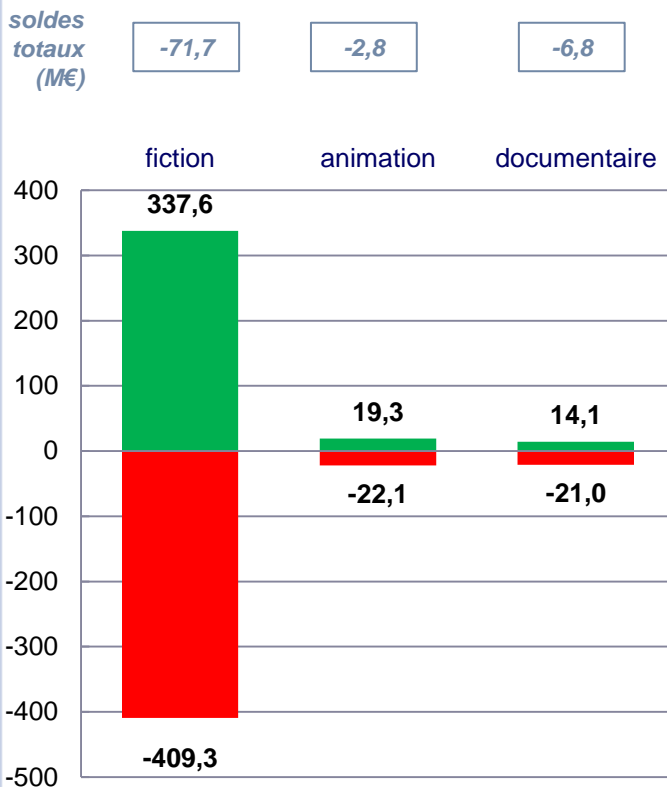
*Les résultats ne sont pas consolidés par entreprise, mais par film.  
Aussi, un film négatif peut être compensé par un film positif.*

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

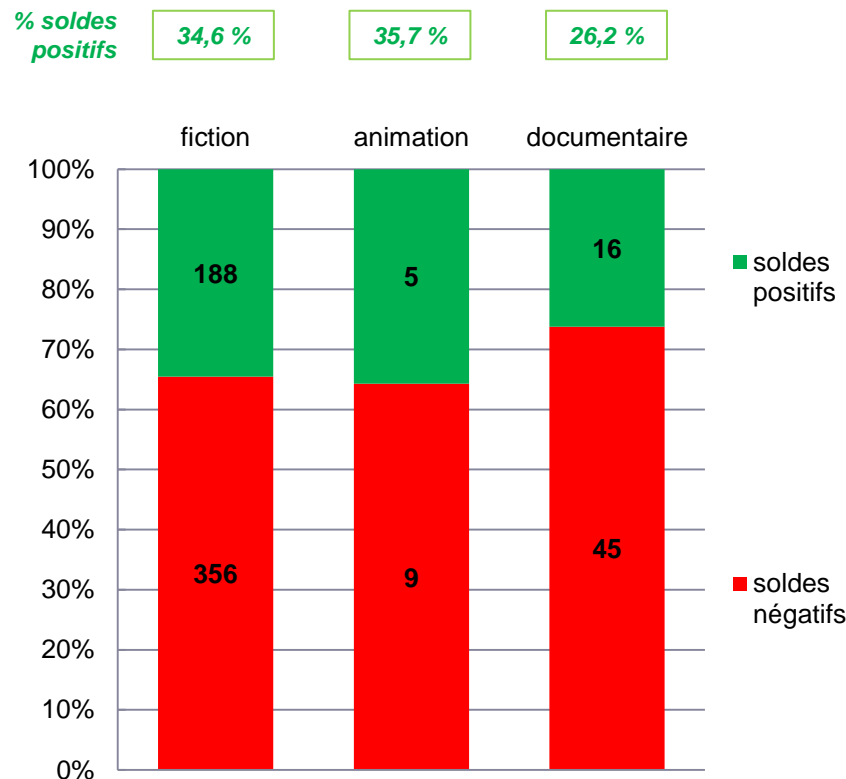
# Solde net de production selon le genre du film

- Le solde net positif s'élève en moyenne à 1,80 M€ pour la fiction, à 3,86 M€ pour l'animation et à 0,88 M€ pour le documentaire

**Soldes positifs et négatifs (M€)**



**Films à soldes positifs et négatifs**



*Les résultats ne sont pas consolidés par entreprise, mais par film. Aussi, un film négatif peut être compensé par un film positif.*

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

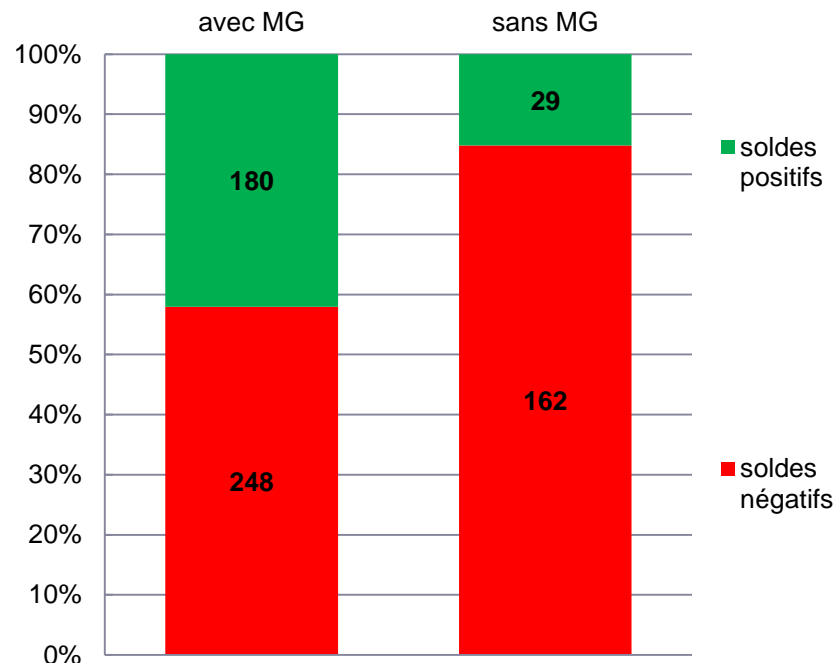
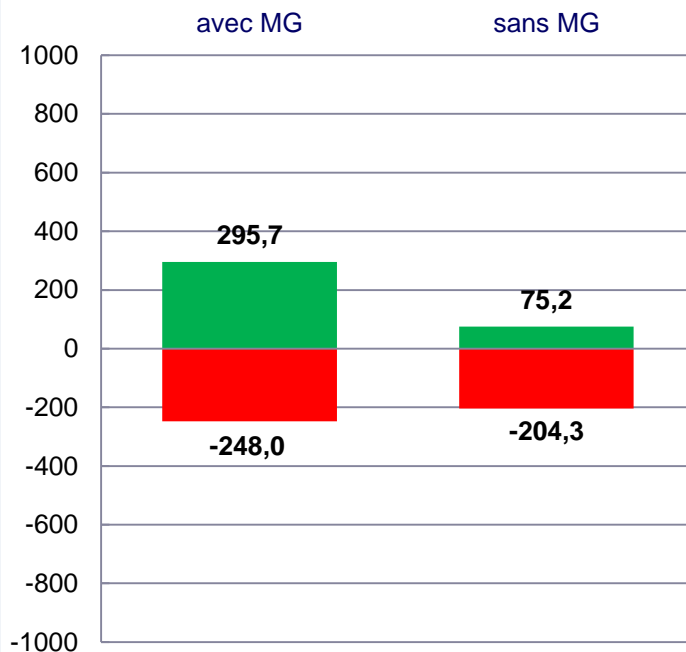
# Solde net de production selon le bénéfice d'un MG (tous MG confondus)

- Un solde net positif s'élève en moyenne à 1,64 M€ pour les films avec MG et à 2,59 M€ pour les films sans

Soldes positifs et négatifs (M€)



Films à soldes positifs et négatifs



*Les résultats ne sont pas consolidés par entreprise, mais par film. Aussi, un film négatif peut être compensé par un film positif.*

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007



## Synthèse des résultats

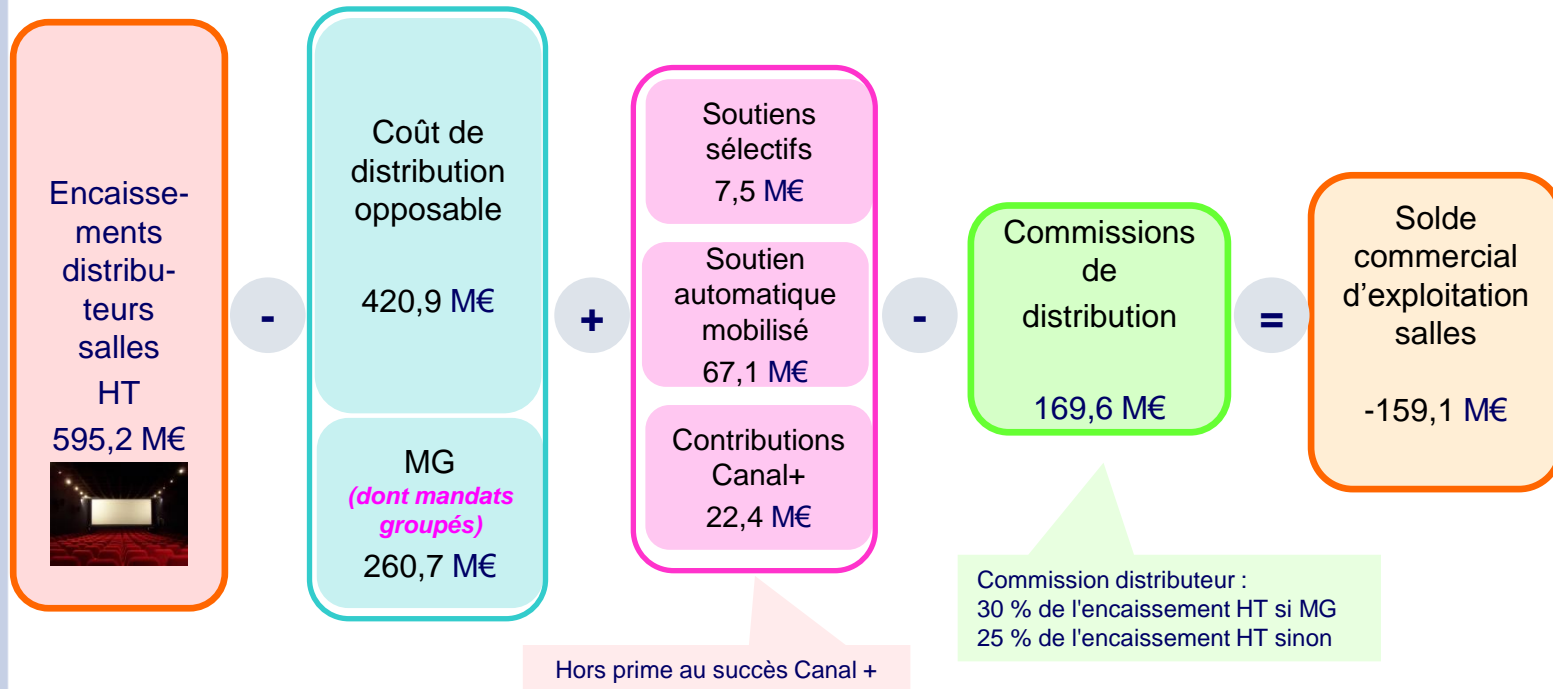
- En cumulé, les 619 FIF sortis en salles entre 2004 et 2007 présentent un solde net de production légèrement négatif.
- 33,8 % des FIF sortis en salles entre 2004 et 2007 présentent un solde net de production positif.
- Les films de 4 M€ à 7 M€ et de 7 M€ à 15 M€ dégagent, sur la période 2004-2007 un solde positif.
- 14,3 % des FIF à moins de 1M€, 50,4 % des FIF entre 4 M€ et 7 M€ et 59,1 % des FIF entre 7 M€ et 15 M€ présentent un solde net de production positif.
- 35,7 % des films d'animation sortis en salles entre 2004 et 2007 présentent un solde net de production positif
- Les films avec MG dégagent un solde net de production positif.

Quels films dégagent un solde commercial positif sur la salle ?

# Solde commercial d'exploitation salles

- 159,1 M€ de perte pour les distributeurs sur l'exploitation en salles de l'ensemble des FIF sortis entre 2004 et 2007
- Dans le cas d'un mandat groupé incluant la salle, la totalité de ce mandat a été pris en compte

## Calcul du solde commercial d'exploitation salles



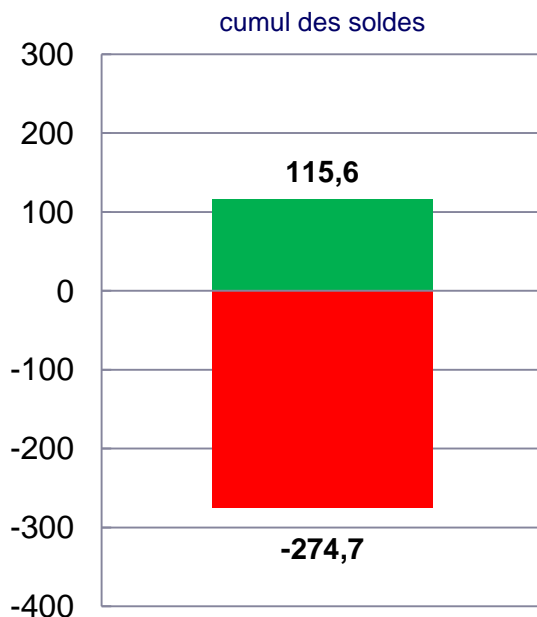
# Solde commercial d'exploitation salles

- Le solde commercial salles est positif pour 30,9 % des FIF sortis entre 2004 et 2007

Soldes positifs et négatifs (M€)

Solde total  
(M€)

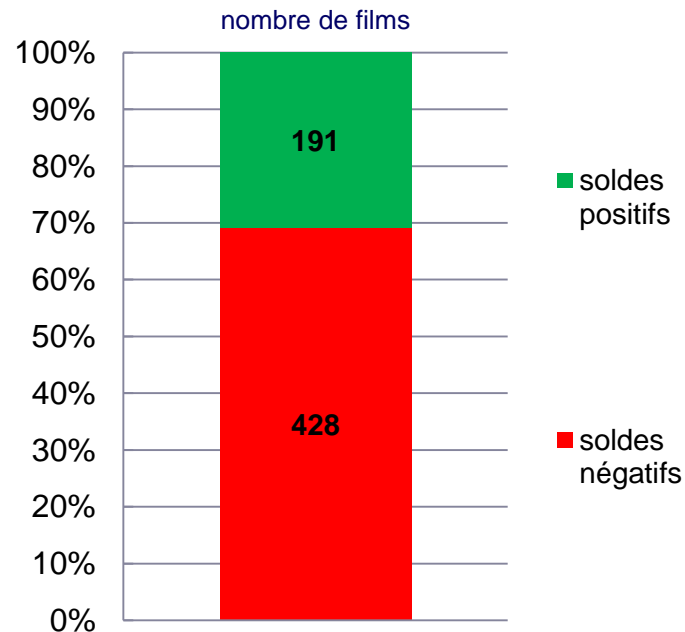
-159,1



Films à soldes positifs et négatifs

Part des films à  
soldes positifs

30,9%

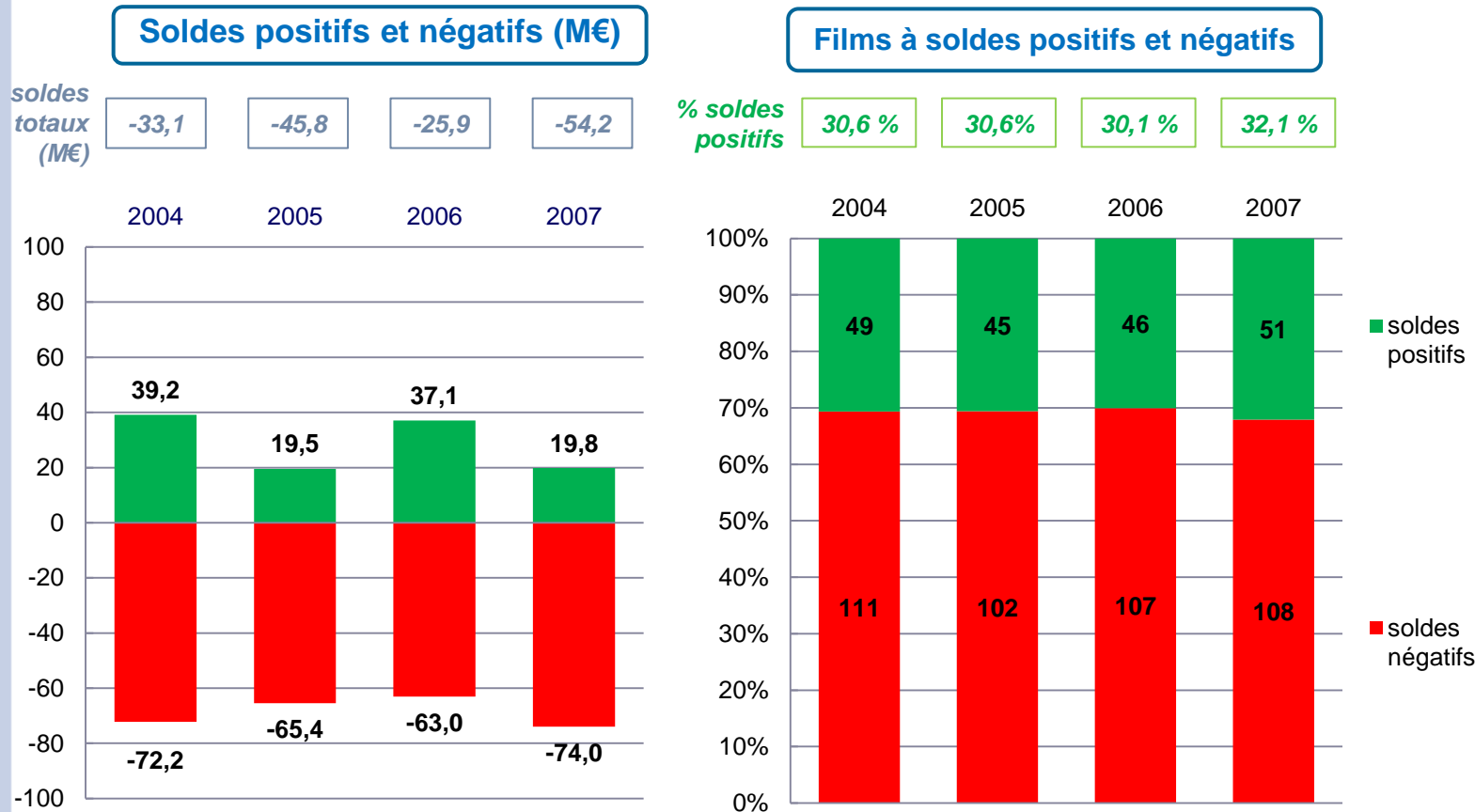


*Les résultats ne sont pas consolidés par entreprise, mais par film. Aussi, un film négatif peut être compensé par un film positif.*

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

# Solde commercial d'exploitation salles selon l'année de sortie

- Le solde commercial salles positif moyen varie entre 0,39 M€ en 2007 et 0,81 M€ en 2006



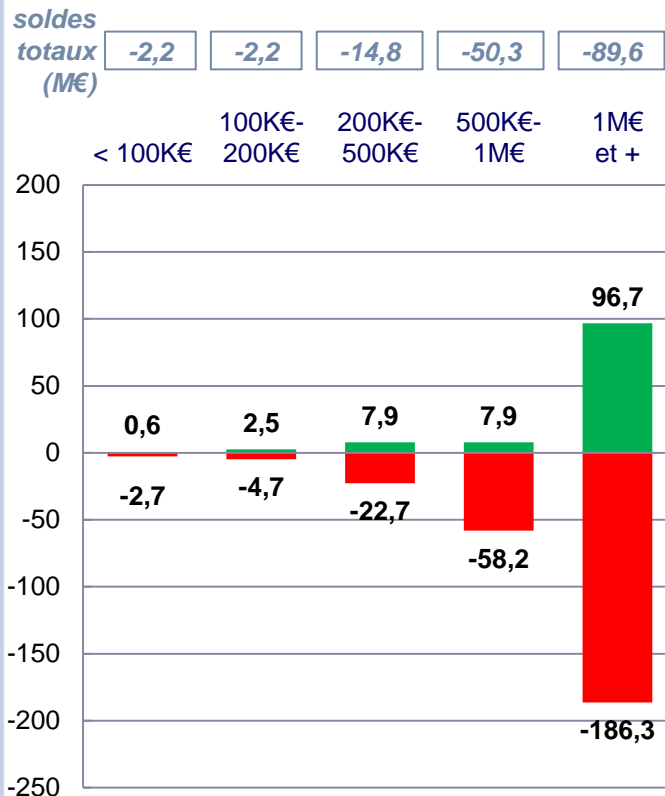
*Les résultats ne sont pas consolidés par entreprise, mais par film. Aussi, un film négatif peut être compensé par un film positif.*

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

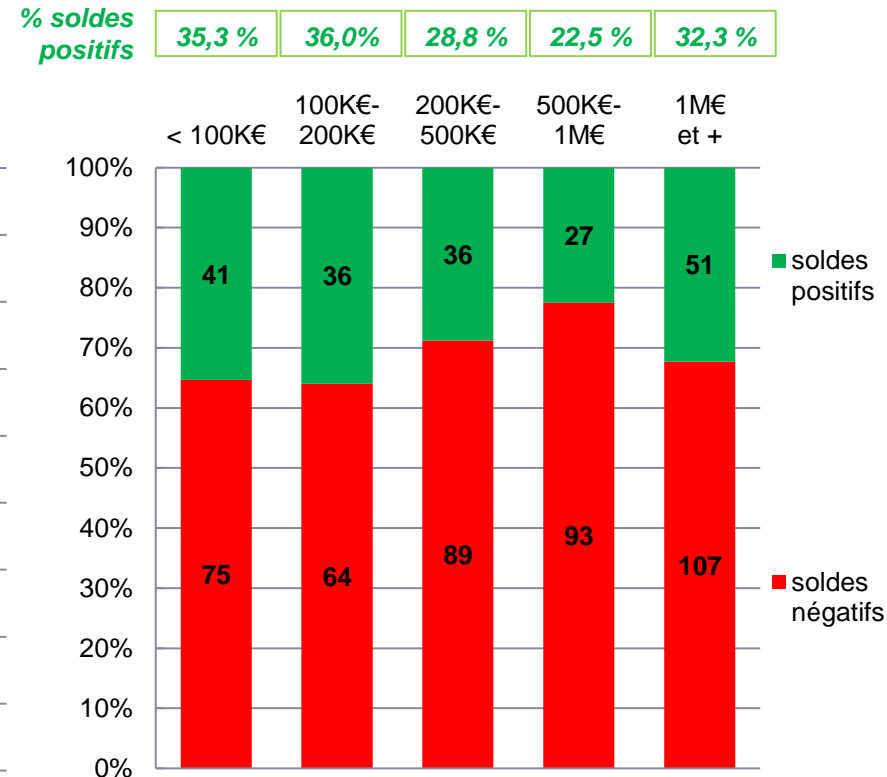
# Solde commercial salles selon le coût de distribution

- Le solde financier positif moyen varie entre 13,6 K€ pour les films à moins de 100 K€ et 1,90 M€ pour les films à plus de 1 M€

**Soldes positifs et négatifs (M€)**



**Films à soldes positifs et négatifs**



*Les résultats ne sont pas consolidés par entreprise, mais par film. Aussi, un film négatif peut être compensé par un film positif.*

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

# Solde commercial salles selon le MG salles

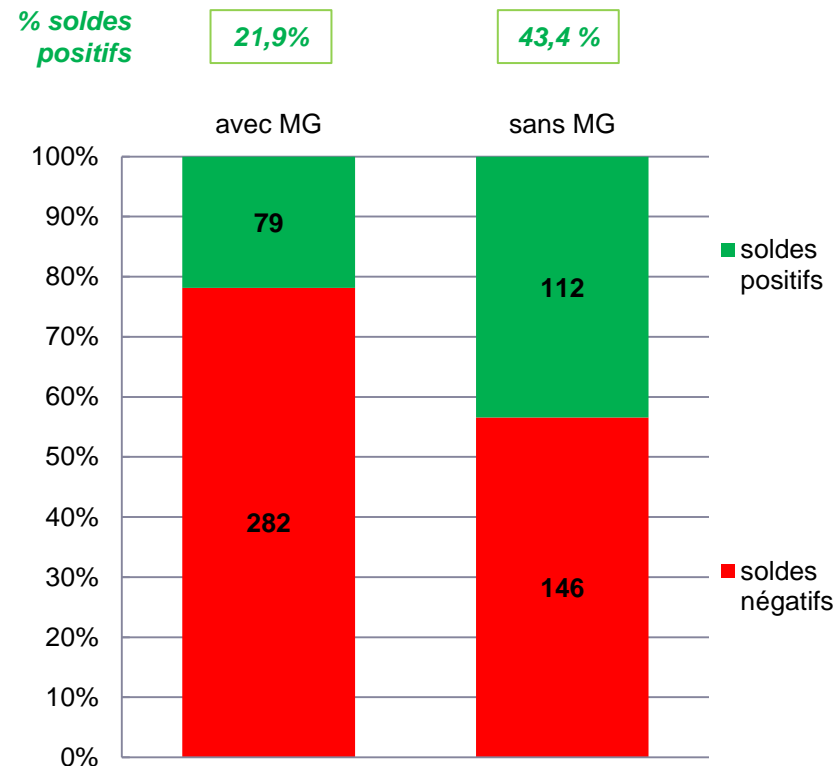
(mandats salles distincts ou mandats groupés incluant la salle)

- Le solde commercial positif moyen s'élève à 0,79 M€ pour un film avec MG salles et à 0,47 M€ pour un film sans

**Soldes positifs et négatifs (M€)**



**Films à soldes positifs et négatifs**



*Les résultats ne sont pas consolidés par entreprise, mais par film. Aussi, un film négatif peut être compensé par un film positif.*

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

## Synthèse des résultats

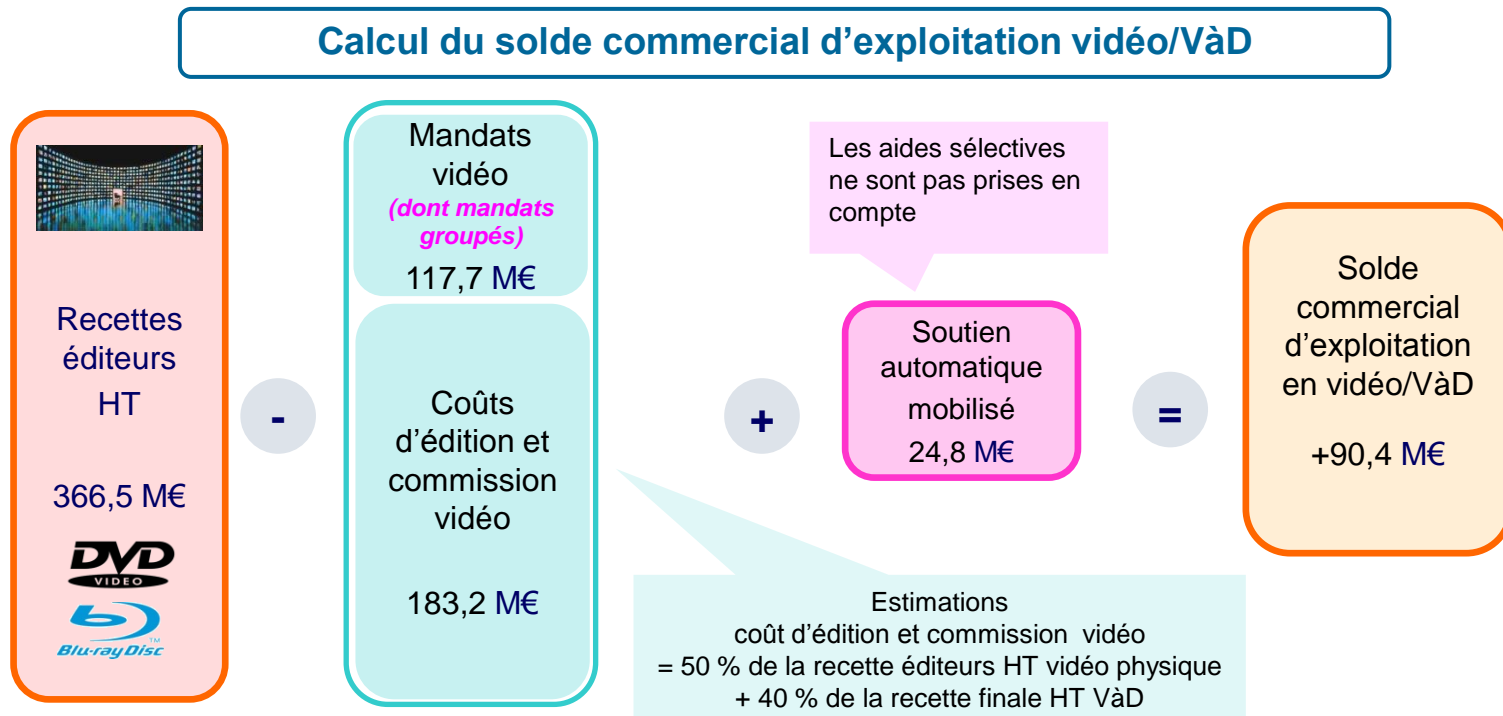
- Le solde commercial d'exploitation en salles des films français est globalement négatif sur la période 2004-2007.
- 30,9 % des FIF sortis en salles entre 2004 et 2007 présentent un solde commercial d'exploitation en salles positif.
- Les films à coût de distribution réduit présentent plus souvent un solde commercial d'exploitation en salles positif.
- 35,3 % des films à moins de 100 K€ de coût de distribution présentent un solde commercial salles positif, contre 22,5 % des films entre 500 K€ et 1 M€ de coût de distribution
- 21,9 % des FIF avec des MG salles présentent un solde commercial d'exploitation salles positif



Quels films dégagent un solde commercial positif en vidéo/VàD ?

# Solde commercial vidéo/VàD

- 90,4 M€ de solde positif sur l'exploitation en vidéo / V à D de l'ensemble des FIF sortis entre 2004 et 2007
- Dans le cas d'un mandat groupé où la vidéo est le 1er circuit, la totalité de ce mandat a été prise en compte ; dans le cas d'un mandat groupé où la vidéo intervient après la salle, la partie non couverte par la salle a été prise en totalité



# Solde commercial vidéo/VàD

- Le solde commercial vidéo/VàD est positif pour 69,3 % des FIF sortis entre 2004 et 2007 (78,7 % des films exploités en vidéo ou VàD)

## Soldes positifs et négatifs (M€)

Solde total  
(M€)

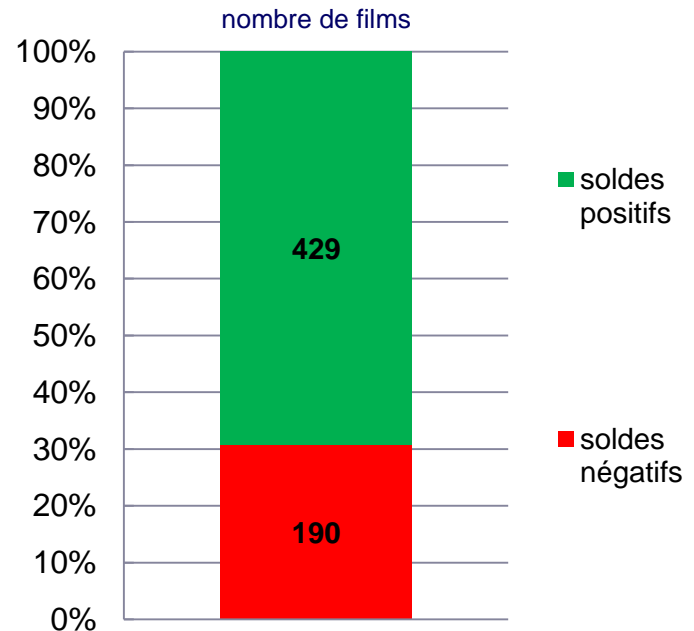
+90,4



## Films à soldes positifs et négatifs

Part des films à  
soldes positifs

69,3 %



*Les résultats ne sont pas consolidés par entreprise, mais par film.  
Aussi, un film négatif peut être compensé par un film positif.*

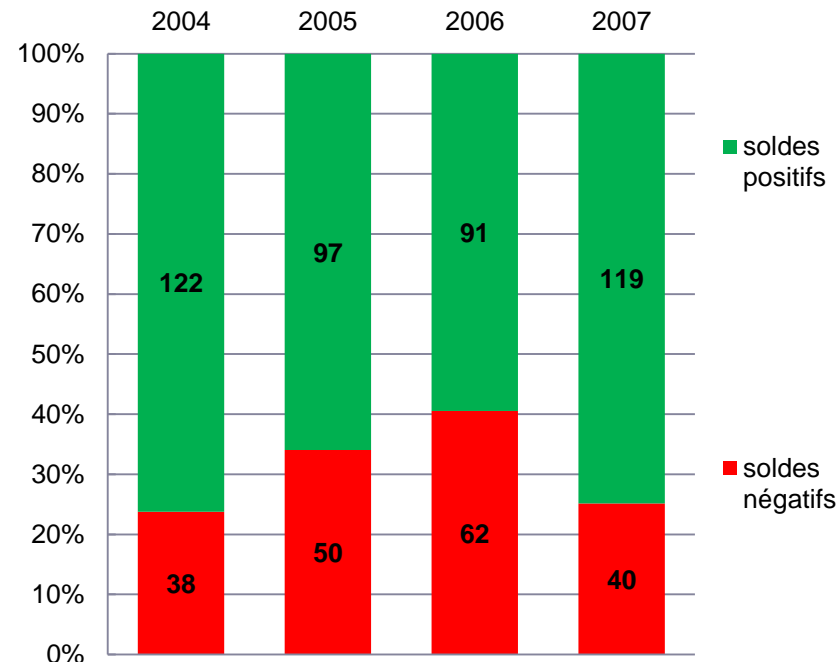
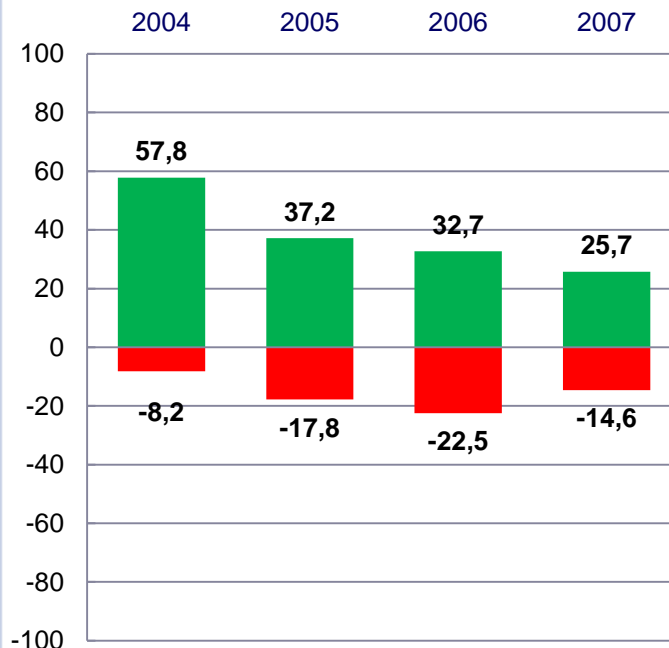
Base : 619 FIF  
sortis en salles  
entre 2004 et 2007

# Solde commercial vidéo/VàD selon l'année de sortie en salles

- Le solde commercial vidéo positif moyen varie entre 216 K€ en 2007 et 474 K€ en 2004

Soldes positifs et négatifs (M€)

Films à soldes positifs et négatifs



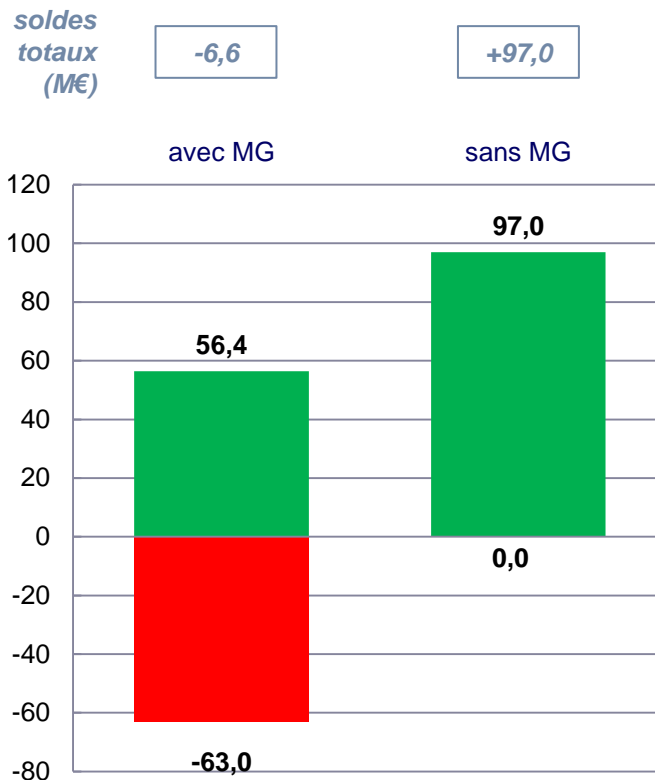
*Les résultats ne sont pas consolidés par entreprise, mais par film. Aussi, un film négatif peut être compensé par un film positif.*

Base : 619 FIF sortis en salles entre 2004 et 2007

# Solde commercial vidéo/VàD selon le MG vidéo (mandats vidéo distincts ou mandats groupés incluant la vidéo)

- Le solde commercial vidéo positif moyen s'élève à 697 K€ pour les films avec MG vidéo et à 279 K€ pour les films sans

**Soldes positifs et négatifs (M€)**



**Films à soldes positifs et négatifs**



Les coûts vidéo étant estimés comme un % des recettes, le solde est obligatoirement positif pour les films sans MG.

*Les résultats ne sont pas consolidés par entreprise, mais par film. Aussi, un film négatif peut être compensé par un film positif.*

Base : 619 FIF sortis entre 2004 et 2007

# Synthèse des résultats

- Le solde commercial d'exploitation en vidéo/VàD des films français est globalement positif sur la période 2004-2007.
- 68,2 % des FIF sortis en salles entre 2004 et 2007 présentent un solde commercial d'exploitation en vidéo/VàD positif.
- Sur la période 2004-2007, la valeur du solde commercial d'exploitation en vidéo/VàD a tendance à se réduire.

**Direction des études,  
des statistiques et de la prospective**

